

RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE 2009

SOMMAIRE

PERS	ONNE	S RESPONSABLES	1
	1.	Responsable du rapport financier annuel 2009	1
	2.	Attestation du responsable du rapport financier annuel 2009	1
RAPP	ORT I	DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 MAI 2010	0 2
	1.	Faits marquants et activité du Groupe	2
	2.	Comptes consolidés	5
	2.1.	Activité et chiffre d'affaires consolidé	6
	2.2.	Présentation du compte de résultat consolidé	6
	2.3.	Présentation du bilan consolidé	8
	2.4.	Présentation des flux de trésorerie	9
	2.5.	Structure de financement	10
	2.6.	Filiales et participations	11
	2.7.	Faits exceptionnels et litiges	12
	2.8.	Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice	12
	2.9.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	12
	2.10.	Impact environnemental des activités de la Société	12
	3.	Résultats de la Société et de ses filiales - Comptes sociaux	13
	3.1.	Eléments financiers de la Société et de ses filiales	13
	3.2.	Proposition d'affectation du résultat de la Société MEMSCAP S.A.	14
	3.3.	Dépenses fiscalement non déductibles	14
	3.4.	Prises de participations	14
	3.5.	Prises de contrôle	14
	3.6.	Cession de participations	14
	<i>3.7</i> .	Sociétés contrôlées	14
	3.8.	Décomposition du solde de la dette de la Société MEMSCAP, S.A. à l'égard des fournisseurs par date d'échéance	15
	4.	Activité en matière de Recherche et Développement	
	5.	Facteurs de risques	15
	5.1.	Risques de marché	15
	5.2.	Risques liés à l'activité de MEMSCAP	16
	5.3.	Risques industriels et liés à l'environnement	17
	5.4.	Risques juridiques	17
	5.5.	Risques liés aux collaborateurs du Groupe	18
	5.6.	Risques financiers et autres risques	18
	<i>5.7</i> .	Assurances et couvertures des risques	22
	6.	Impact social des activités de la Société	23
	7.	Informations concernant les mandataires sociaux	23
	7.1.	Rémunérations des mandataires sociaux	23
	7.2.	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées	25
	7.3.	Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux	25
	7.4.	Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux	25
	7.5.	Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires	25
	7.6.	Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille	25
	7.7.	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction	26
	7.8.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	
	7.9.	Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur	26

7.10.	Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	27
7.11.	Fonctionnement du conseil d'administration	27
7.12.	Proposition de fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	29
7.13.	Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	29
8.	Situation des mandats des commissaires aux comptes	30
9.	Capital social	30
9.1.	Répartition du capital social	30
9.2.	Franchissement de seuil	30
9.3.	Participation des salariés au capital	31
9.4.	Modifications intervenues dans le capital social	32
9.5.	Actions propres	32
9.6.	Souscription, achat ou prise en gage par la Société des propres actions dans le cadre de l'intéressement du personn résultats de l'entreprise	
9.7.	Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société	34
10.	Informations boursières	37
11.	Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	38
12.	Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions	39
13.	Rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation des opérations de rachat d'actions	39
14.	Rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce	39
15.	Modification des statuts	39
16.	Autorisations financières au conseil d'administration	40
	DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE	
TABLEAU	ES FILIALES ETTAKTION ATTOMS	
ETATS FINA	ANCIERS CONSOLIDES	45
RAPPORT I	DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	94
ETATS FINA	ANCIERS ANNUELS	96
RAPPORT I	DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	116
	PECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS	118
RAPPORT I	DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	124
RAPPORT I	DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT	131
HONORATE	ES DES COMMISSAIDES AUY COMPTES	133

PERSONNES RESPONSABLES

1. Responsable du rapport financier annuel 2009

Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration de MEMSCAP, S.A. (ci-après « MEMSCAP » ou la « Société »).

2. Attestation du responsable du rapport financier annuel 2009

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Crolles, le 23 avril 2010

Jean Michel Karam

Président du conseil d'administration et Directeur général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 MAI 2010

Chers Actionnaires.

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire notamment pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice, ainsi que pour vous proposer de donner ou reconduire certaines autorisations afin de permettre à votre conseil d'administration de prendre sans délai, le moment venu, les mesures appropriées concernant le bon fonctionnement de votre Société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports relatant notamment l'accomplissement de leur mission. Lors de l'assemblée, vous entendrez ainsi la lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes titulaires : Ernst & Young Audit et Monsieur Philippe Machon.

Le conseil d'administration tient tout d'abord à adresser à chacun des salariés de la Société ses félicitations pour le travail et les réalisations accomplis au cours de cet exercice.

1. Faits marquants et activité du Groupe

GROUPE MEMSCAP - Eléments financiers sélectionnés

Γ		7				
(En millions d'euros – Normes IFRS)	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires total	10,3	15,4	16,4	14,6	10,0	8,8
Marge brute	3,3	6,7	7,5	6,7	3,3	2,6
Pourcentage du chiffre d'affaires	32,5%	43,3%	45,6%	46,1%	32,5%	29,0%
Résultat opérationnel (hors autres charges)	(4,5)	(2,4)	(0,9)	(1,5)	(3,6)	(5,2)
Autres charges (*)	(0,5)	(6,2)		(4,5)	(0,2)	(3,4)
Résultat financier	(0,1)	0,2	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Impôt		0,3	0,4	0,4	0,4	0,1
Résultat net	(5,1)	(8,1)	(0,7)	(5,8)	(4,2)	(9,9)
Capitaux propres	18,3	21,8	31,4	30,2	36,8	29,0
Dettes financières nettes (**)	(5,9)	(5,5)	(3,6)	(2,6)	(7,8)	(16,2)
Trésorerie active et placements afférents	3,1	6,0	6,7	10,4	5,8	2,8
Trésorerie / (Endettement) net(te)	(2,8)	0,5	3,1	7,8	(2,0)	(13,4)
Pourcentage des capitaux propres	(15,2)%	2,2%	10,0%	25,7%	(5,5)%	(46,3)%
Effectif moyen du Groupe (Equivalent temps plein)	119	131	132	109	111	125
Capitalisation boursière au 31 décembre	10,3	9,6	72,1	99,3	52,8	37,1

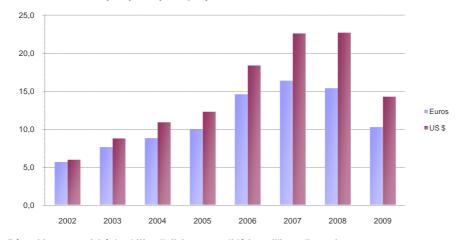
^(*) Charges correspondant pour l'exercice 2009 aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure et pour l'exercice 2008 aux pertes de valeur sur actifs non-courants.

^(**) Dettes financières augmentées des avances conditionnées (Cf. Note annexe 23 aux états financiers consolidés).

Présentant un recul de 33% de son chiffre d'affaires annuel consolidé en euro, le Groupe a été fortement affecté par le contexte de crise économique globale sur l'exercice 2009. L'ensemble des divisions du Groupe est en repli sur l'exercice comme présenté en section 2.1 du présent rapport. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 10,3 millions d'euros pour l'exercice 2009 (2008 : 15,4 millions d'euros), la perte nette au titre de l'exercice s'établit à -5,1 millions d'euros (2008 : -8,1 millions d'euros).

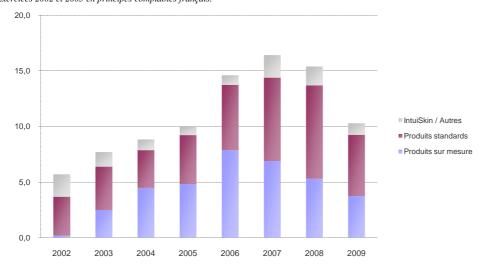
Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en normes IFRS. Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



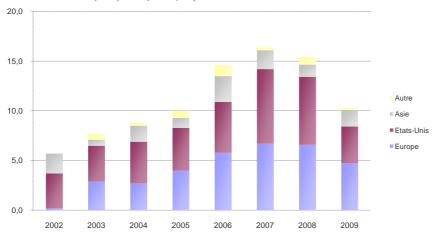
Répartition par activité du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)

Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en normes IFRS. Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



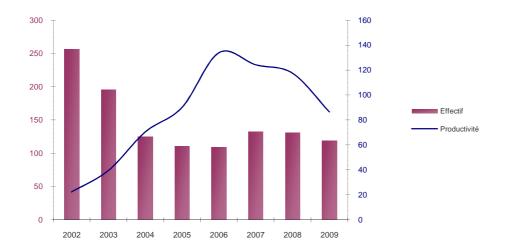
Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros) Exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en normes IFRS.

Exercices 2002 et 2003 en principes comptables français.



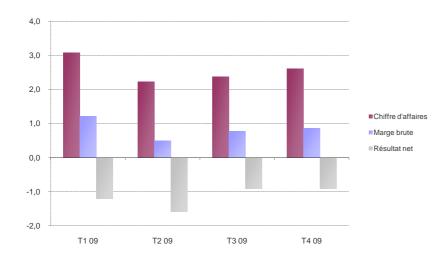
Evolution des effectifs et de la productivité (*)

* Chiffre d'affaires sur effectif en milliers d'euros.

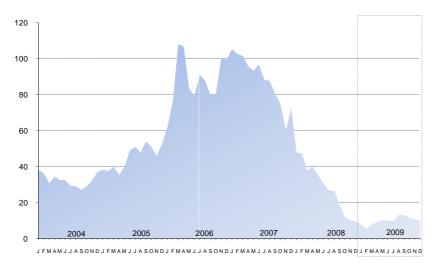


Evolution par trimestre du compte de résultat consolidé 2009 (en millions d'euros)

Hors impact de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure, soit une perte de 0,5 million d'euros.



Evolution de la capitalisation boursière du 1 $^{\rm er}$ janvier 2004 au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)



Les faits marquants relatifs à l'exercice 2009 sont les suivants :

Arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure

La division Produits sur mesure du Groupe a fait face sur le second trimestre 2009 à l'arrêt total des activités d'un client significatif mis en liquidation suite à la forte dégradation de l'environnement économique. Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 474 000 euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Cette perte a été comptabilisée en autres charges.

Lancement des activités Ioma Esthetics Institute

Dans le cadre du développement des activités du pôle IntuiSkin, le Groupe a procédé sur le mois de janvier 2009 à l'acquisition d'un institut pilote dédié au concept Ioma, situé à Paris (France). Cette acquisition se compose d'un droit au bail ainsi que des agencements pour un montant total de 269 000 euros. Une nouvelle société, Ioma Esthetics Institute, S.A.S., filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S., a de ce fait été créée afin d'accueillir cette activité.

Abandon de créance au profit de la filiale américaine Memscap Inc.

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a accordé à sa filiale américaine Memscap Inc. un abandon de créance d'un montant de 5,0 millions d'euros afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier. Cet abandon de créance, prenant effet au 1er janvier 2009, est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune d'une période de 5 ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Augmentation de capital par incorporation de créance au profit de la filiale norvégienne Memscap AS

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale norvégienne Memscap AS par incorporation de créance d'un montant de 2,0 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'obtention par Memscap AS d'un emprunt bancaire.

2. Comptes consolidés

La Société vous présente des comptes consolidés, qui en application du règlement européen 1606/1002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en date du 31 décembre 2009 et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Il vous sera proposé lors de l'assemblée générale de donner pour les comptes annuels et les comptes consolidés, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs de votre société.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2009 sont au nombre de 6 et sont les suivantes :

Pays	Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre	% d'intérêt au 31 déc. 2009	Méthode de consolidation
France	Memscap, S.A.		Société mère	
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
	Ioma Esthetics Institute, S.A.S	Janvier 2009	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Dans le cadre du développement des activités du pôle IntuiSkin, le Groupe a procédé sur le mois de janvier 2009 à l'acquisition d'un institut pilote dédié au concept Ioma, situé à Paris (France). Cette acquisition se compose d'un droit au bail ainsi que des agencements pour un montant total de 269 000 euros. Une nouvelle société, Ioma Esthetics Institute, S.A.S., filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S., a de ce fait été créée afin d'accueillir cette activité.

2.1. Activité et chiffre d'affaires consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2009 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 10 295 milliers d'euros (14 276 milliers de dollars américains) contre 15 397 milliers d'euros (22 718 milliers de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est la suivante :

(En milliers d'euros)	2009	2008	% de variation
Produits sur mesure	3 748	5 275	-28,9%
Produits standards	5 507	8 388	-34,3%
IntuiSkin	1 040	1 734	-40,0%
Total chiffre d'affaires consolidé	10 295	15 397	-33,1%

Le repli du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'établit à -33,1% en euro et à -37,2% en dollar américain. Il est rappelé que les ventes réalisées en dollar américain représentent environ 55% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2009 (2008 : 53%)

L'activité Produits Standards a été sévèrement affectée par l'absence de reprise sur le secteur de l'aéronautique concernant notamment le segment des business jets. De même, le secteur médical sur lequel opère le Groupe a témoigné d'une forte atonie marquée par les politiques de réduction de stocks et de reports de commandes de la part des principaux acteurs du marché, des équipementiers et distributeurs aux clients finaux. Il est à noter qu'un nombre important de programmes de développement d'infrastructures médicales et sanitaires ont été ajournés compte tenu des conséquences de la crise globale de liquidité.

Le premier semestre 2009 de l'activité Produits sur mesure a été marqué par l'arrêt total des activités d'un des principaux clients de la division, mis en liquidation suite à la forte dégradation de l'environnement économique. Consécutivement à cet événement, la division Produits sur mesure a accéléré le recentrage de ses activités sur les trois segments suivants : Communications optiques, biomédical et défense. Cette stratégie a permis, grâce à la nette reprise du secteur des communications optiques, de retrouver une croissance trimestrielle du chiffre d'affaires dès le 3ème trimestre de l'exercice 2009. Le chiffre d'affaires de la division pour le second semestre 2009 s'établit ainsi à 2,1 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros pour le 1er semestre 2009.

Le chiffre d'affaires de la division IntuiSkin est quant à lui en repli de 0,7 million d'euros par rapport à l'exercice 2008. Ce recul s'explique par la transition du modèle économique de cette division d'une activité basée sur des ventes d'appareils présentant un caractère ponctuel vers un modèle principalement axé sur la vente récurrente de consommables cosmétiques.

2.2. Présentation du compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé	2009	2008
(En milliers d'euros – Normes IFRS)	2007	2000
Chiffre d'affaires total	10 295	15 397
Coût des ventes	(6 949)	(8 735)
Marge brute	3 346	6 662
Pourcentage du chiffre d'affaires	32,5%	43,3%
Autres produits opérationnels	360	
Charges opérationnelles	(8 221)	(9 035)
Autres charges	(474)	(6 232)
Résultat opérationnel	(4 989)	(8 605)
Résultat financier	(116) 	203 312
Résultat net consolidé	(5 105)	(8 090)
Effectif moyen consolidé	2009	2008
Effectif total équivalent temps plein	119	131

L'effet volume défavorable lié au repli du chiffre d'affaires sur l'exercice 2009 a entraîné une baisse du taux de marge brute de plus de 10 points pour s'établir à 32,5% contre 43,3% en 2008. A fin décembre 2009, la marge brute consolidée du Groupe s'élève à 3,3 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Les autres produits opérationnels, soit 0,4 million d'euros, sont afférents à la subvention étatique relative au programme de développement norvégien Medicare. Ce programme a pour but la mise en place d'une activité commerciale conjointe entre la filiale norvégienne du Groupe et un partenaire industriel basé en Europe de l'Est concernant la fabrication de dômes en matière plastique dédiés à l'industrie médicale.

L'évolution des charges opérationnelles (hors autres charges), soit -9,0% par rapport à 2008, résulte principalement des programmes de réduction de coûts afin d'ajuster la structure du Groupe à la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice 2009. L'effectif total équivalent temps plein du Groupe est ainsi passé de 131 personnes sur l'exercice 2008 à 119 personnes sur l'exercice 2009 soit une diminution de 9,2%. Les charges opérationnelles du Groupe (hors autres charges) s'établissent à 8,2 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre 9,0 millions d'euros pour l'exercice 2008 et se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	2009	2008	% de variation
Frais de recherche et développement	3 483	3 684	-5.5%
			- ,
Frais commerciaux	1 597	1 847	-13,5%
Charges administratives	3 141	3 504	-10,4%
Total charges opérationnelles (hors autres charges)	8 221	9 035	-9,0%

Les réductions de charges ont principalement portées sur les frais commerciaux et les charges administratives. Les frais de recherche et développement représentent quant à eux 33,8% du chiffre d'affaires consolidés (2008 : 23,9%) et sont en repli de 0,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges opérationnelles comptabilisées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure tel que présenté en section 1 du présent rapport. Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 0,5 million d'euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Pour mémoire, les autres charges relatives à l'exercice 2008, soit un montant de 6,2 millions d'euros, correspondent aux dépréciations d'actifs comptabilisées en application de la norme IAS 36. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été comptabilisée en 2009.

Le résultat opérationnel avant impôt et résultat financier s'établit à (5,0) millions d'euros au titre de l'exercice 2009 contre une perte de (8,6) millions d'euros en 2008. Le résultat opérationnel de l'exercice 2009, retraité de l'impact des autres charges opérationnelles correspondant à des éléments non récurrents, s'élève à (4,5) millions d'euros contre (2,4) millions d'euros en 2008, ce résultat étant directement affecté par la diminution de la marge brute du Groupe.

Le résultat financier s'établit à (0,1) million d'euros au titre de l'exercice 2009 contre un gain de 0,2 million d'euros en 2008. La politique de couverture de change sur les positions couronne norvégienne / dollar américain a engendré un gain de 0,2 million d'euros sur l'exercice 2009 et a permis d'atténuer l'évolution défavorable de la couronne norvégienne sur l'exercice. Aucun produit d'impôt n'a été comptabilisé sur l'exercice 2009. Le crédit d'impôt constaté en 2008 correspond à la comptabilisation de l'actif d'impôt différé afférent à la filiale norvégienne du Groupe.

Le résultat net s'élève à (5,1) millions d'euros pour l'exercice 2009 contre une perte nette de (8,1) millions d'euros en 2008. Retraitée de l'impact lié autres charges opérationnelles correspondant à des éléments non récurrents, la perte nette du Groupe s'établit en 2009 à (4,6) millions d'euros (2008 : (1,9) millions d'euros). Le résultat de base par action se porte à (1,08) euros pour l'exercice 2009 contre (1,72) euro pour l'exercice 2008. Les comptes que nous soumettons à votre approbation font donc ressortir en normes IFRS une perte nette de 5 105 milliers d'euros (contre une perte nette de 8 090 milliers d'euros en 2008).

2.3. Présentation du bilan consolidé

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 31 décembre 2009 s'élèvent respectivement à 18,3 millions d'euros et 27,5 millions d'euros.

Bilan consolidé	31 déc. 2009	31 déc. 2008
(En milliers d'euros – Normes IFRS)		
Actifs:		
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 475	15 264
Actifs financiers	1 000	734
Actifs d'impôt différé	1 100	936
Total Actifs non-courants	17 575	16 934
Stocks	4 642	3 304
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance	3 244	5 572
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	5 236
Total Actifs courants	9 971	14 112
Total Actifs	27 546	31 046
Passifs:		
Capitaux propres	18 288	21 797
Emprunts (Part à plus d'un an)	3 980	4 142
Autres passifs non-courants	462	432
Total Passifs non-courants	4 442	4 574
Fournisseurs et autres créditeurs	3 094	3 482
Emprunts (Part à moins d'un an)	1 583	1 055
Autres passifs courants	139	138
Total Passifs courants	4 816	4 675
Total Passifs	27 546	31 046

Les principales variations des postes d'actif du bilan s'expliquent par :

- La progression des stocks du Groupe de 1,3 millions d'euros suite au repli du chiffre d'affaires ainsi qu'à la création d'un stock de sécurité sur des composants stratégiques concernant les activités aéronautique et médical.
- La diminution du montant des créances clients de 1,6 millions d'euros consécutive au recul de l'activité sur l'exercice.
- La réduction du montant des autres créances d'exploitation de 0,7 million d'euros notamment due au remboursement de créances de crédit d'impôt recherche.
- Le repli de la trésorerie active de 3,2 millions d'euros tel que détaillé en section 2.4 du présent rapport.

Les principales variations des postes de passif du bilan s'expliquent par :

- La diminution des fonds propres du Groupe de 3,5 millions d'euros résultant notamment de la perte consolidée de 5,1 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2009 et de la variation favorable des écarts de conversion bilanciels, provenant des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne, d'un montant de 1,3 millions d'euros.
- Le recul des dettes fournisseurs de 0,5 million suite au repli de l'activité ainsi que la progression de 0,5 million d'euros des dettes court terme principalement liée au déblocage de lignes de crédit.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2009	2008	% de variation
Stocks	4 642	3 304	40,5%
Clients et comptes rattachés	2 578	4 222	-38,9%
Autres créances et paiements d'avance	666	1 350	-50,7%
Total stocks et créances d'exploitation	7 886	8 876	-11,1%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 604	2 063	-22,2%
Autres dettes	1 490	1 419	-5,0%
Total dettes d'exploitation	3 094	3 482	-11,1%
Besoin en fonds de roulement	4 792	5 394	-11,2%

Le repli de l'activité sur l'exercice 2009, soit une évolution de -33% du chiffre d'affaires, a pour conséquence directe la diminution marquée des postes clients et fournisseurs. Les stocks du Groupe progressent quant à eux de 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte de la création d'un stock de sécurité sur des composants stratégique d'un montant de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2009 correspondant à une consommation moyenne estimée de 3 ans. De même, les achats de certains composants relatifs aux activités aéronautique et médical sont régis par des contrats d'approvisionnements annuels avec des quantités commandés figées. De ce fait, la réduction des niveaux de stocks sur ces références ne sera effective qu'au cours de l'exercice 2010. La baisse des autres créances d'exploitation est consécutive au remboursement de créances de crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2009 pour un montant de 0,7 million d'euros.

2.4. Présentation des flux de trésorerie

La Société a généré un flux net de trésorerie négatif de 3,5 millions d'euros en 2009 contre un flux net positif de 0,2 million d'euros en 2008. Les flux de trésorerie du Groupe s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2009	2008
Flux consommés par les activités opérationnelles	(2 271)	(471)
Flux consommés par les activités d'investissement	(1 032)	(1 908)
Flux provenant /(consommés par) des/(les) activités de financement	(98)	2 562
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de	(124)	44
trésorerie	(3 525)	227
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 629	4 402
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1)	1 104	4 629
(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture		
Trésorerie active	2 085	5 236
Trésorerie passive	(981)	(607)
Total trésorerie nette	1 104	4 629

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 4,6 millions) auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants de 1,0 million d'euros (2008 : 0,7 million d'euros) soit une position nette de 2,1 millions d'euros (2008 : 5,3 millions d'euros). La trésorerie active disponible, intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, s'établit quant à elle à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le Groupe dispose au 31 décembre 2009 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 0,1 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros).

Le recul de l'activité et des marges opérationnelles sur l'exercice 2009 conduit à une nette dégradation des flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles qui s'élèvent à (2,3) millions d'euros contre (0,5) million d'euros pour l'exercice 2008. Les flux de trésorerie relatifs à la variation du besoin en fonds de roulement consolidé s'établissent à +1,2 millions d'euros en 2009 contre une variation non significative au titre de l'exercice précédent. Cette évolution positive résulte notamment de la forte diminution de l'encours clients en 2009.

Les flux de trésorerie consommés par les activités d'investissement comprennent à hauteur de 0,4 million d'euros l'acquisition de l'institut pilote d'Ioma Esthetics Institute, S.A.S., des équipements relatifs à l'activité IntuiSkin ainsi qu'un montant de 0,3 million d'euros afférent aux investissements en développements et en outillage industriel concernant la filiale norvégienne du Groupe.

Le Groupe a souscrit sur l'exercice 2009 un montant de 0,4 million d'euros d'emprunts bancaires destinés au financement de l'acquisition de l'institut pilote Ioma ainsi qu'au financement d'un stock de sécurité pour les activités aéronautique et médical de la filiale norvégienne. Les remboursements de prêts et de dettes financières de crédit-bail s'élèvent sur la même période à 0,5 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2008. Intégrant la variation relative aux actions propres, le flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à (0,1) million d'euros sur l'exercice 2009.

2.5. Structure de financement

La structure de financement du Groupe au 31 décembre 2009 et 2008 s'analyse comme suit :

Données consolidées	31 décembre	31 décembre
(En milliers d'euros)	2009	2008
Dettes financières et avances conditionnées	(5 851)	(5 485)
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	979	722
Autres dépôts (1)	21	12
Trésorerie et dépôts à court terme	2 085	5 236
Trésorerie nette / (endettement net) après déduction des dettes financières et		
avances conditionnées	(2 766)	485
Capitaux propres consolidés	18 288	21 797
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur fonds propres	(15,1)%	2,2%

⁽¹⁾ Cf. notes annexes 11 et 12 aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2009 et 2008, l'exigibilité des dettes financières et des avances conditionnées est la suivante :

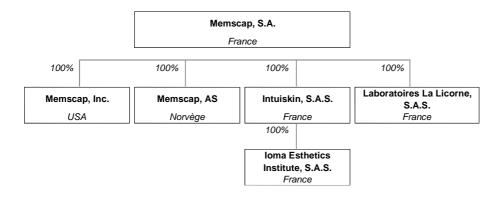
	31 décembre 2009				
(en milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
	a i an	uns	**************************************		
Emprunts bancaires	515	1 556	2 202	4 273	
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	87	222		309	
Avances conditionnées	96	192		288	
Découverts bancaires	981			981	
Emprunts portant intérêt et avances	1 679	1 970	2 202	5 851	
conditionnées	29%	34%	37%	100%	
	31 décembre 2008				
(en milliers d'euros)	A moins	De 1 à 5	A plus de 5 ans	Total	
	d'1 an	ans			
Emprunts bancaires	400	1 423	2 512	4 335	
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	48	207		255	
Avances conditionnées	92	196		288	
Découverts bancaires	607			607	
Emprunts portant intérêt et avances	1 147	1 826	2 512	5 485	
conditionnées	21%	33%	46%	100%	

2.6. Filiales et participations

La liste des filiales et participations du Groupe est la suivante :

Nom et siège social de la filiale	Domaine d'activité	% du capital	% des droits de vote
MEMSCAP Inc. 12 TW Alexander Drive Building 100 Durham, NC 27709 Etats-Unis d'Amérique	Fabrication, services de fabrication et commercialisation de produits sur mesure MEMS	100%	100%
MEMSCAP AS Langmyra 9 N - 3185 Skoppum Norvège	Fabrication et commercialisation de capteurs pour les marchés du médical, du bio-médical et de l'aéronautique	100%	100%
INTUISKIN S.A.S. Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de systèmes d'analyse cutanée	100%	100%
LABORATOIRES LA LICORNE S.A.S. Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France	Conception, développement et commercialisation de produits, spécialités ou procédés technologiques pharmaceutiques à visées dermatologiques et cosmétiques.	100%	100%
IOMA ESTHETICS INSTITUTE, S.A.S. * Parc Activillage des Fontaines Bernin - 38926 Crolles Cedex France * Filiale à 100% de la société INTUISKIN, S.A.S.	Acquisition, vente, administration, gestion, exploitation de chaînes, fonds de commerce, pas de porte, boutiques ou tout autre forme d'exploitation commerciale dans les domaines cosmétique, esthétique, paramédical et des soins de la peau et du corps.	100%	100%

L'organigramme ci-dessous présente le périmètre du Groupe au 31 décembre 2009.



La Société dispose de 5 filiales opérationnelles :

- MEMSCAP Inc. filiale nord-américaine Activité Produits sur mesure.
- MEMSCAP AS, filiale norvégienne Activité Produits standards.
- IntuiSkin S.A.S. filiale française Solutions technologiques pour l'analyse et le soin de la peau.
- Laboratoires La Licorne S.A.S. filiale française Produits dermatologiques et cosmétiques dédiés au soin de la peau.
- Ioma Esthetics Institute S.A.S. filiale française Institut de beauté pilote dédié au concept IOMA.

L'ensemble des filiales est détenu à 100%, directement ou indirectement, par MEMSCAP, S.A. MEMSCAP S.A. assure les fonctions de services centraux et de R&D pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Concernant les filiales opérationnelles de MEMSCAP :

MEMSCAP Inc., basée aux Etats-Unis, assure l'activité Produits sur mesure de MEMSCAP. Ses opérations sont basées en Caroline du Nord et intègrent une usine de production de silicium, en classe 10, avec 320 m² de surface, qualifiée TL9000, passée fin 2004 en format de production de tranches silicium de 6 pouces. Cette usine est en location. Par

ailleurs, le Groupe a procédé sur l'exercice 2008 à l'acquisition d'un immeuble hébergeant les bureaux et les laboratoires de test. Les équipements industriels de production sont la propriété de MEMSCAP Inc.

- MEMSCAP AS, basée en Norvège, assure quant à elle l'activité Produits standards du Groupe. Disposant d'une usine d'assemblage et de mise en boîtier (250 m², classe 10 000), elle s'adresse aux marchés du médical, de l'avionique et du militaire. Les équipements de production utilisés par MEMSCAP AS sont la propriété de cette filiale. Elle loue le site dans lequel elle opère.
- IntuiSkin S.A.S., basée en France, assure depuis sa création fin décembre 2004 le développement de technologies et solutions pour l'analyse et le soin de la peau.
- Les Laboratoire La Licorne S.A.S., basés en France et acquis en novembre 2007, sont spécialisés dans l'analyse biométrique et le traitement biodermatologique de la peau.
- Ioma Esthetics Institute, S.A.S., basée en France, intègre depuis janvier 2009 les activités relatives à l'institut pilote dédié au concept IOMA.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle concernant notamment les prestations de siège ainsi que la gestion des flux de trésorerie et de la propriété intellectuelle (Cf. section Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés du présent Rapport annuel).

Conformément à l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport. Il est renvoyé au chapitre 3.1 du présent Rapport annuel concernant une présentation des éléments financiers significatifs afférents aux principales filiales du Groupe.

2.7. Faits exceptionnels et litiges

Hormis les éléments détaillés en section 1 du présent rapport annuel, aucun fait exceptionnel ou litige significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

2.8. Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

La Société a engagé sur l'exercice 2010 un processus d'alliance avec des investisseurs et le management du Groupe Memscap pour développer sa filiale Intuiskin, S.A.S. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Société de se concentrer sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et l'affichage (display) ainsi que la défense sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards tout en permettant à sa filiale IntuiSkin de bénéficier des financements nécessaires à son développement commercial.

2.9. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un environnement macro-économique qui demeure dégradé sur le début de l'exercice 2010, le Groupe entend renouer avec la croissance de ses activités sur cet exercice. La tendance observée quant à la reprise du secteur des communications optiques dès le 3ème trimestre 2009, devrait se poursuivre sur l'exercice 2010. De même, après l'atonie des marchés de l'aéronautique et du médical ayant touché un point bas mi 2009, ce secteur est appelé à retrouver une croissance progressive dès le premier trimestre 2010.

2.10. Impact environnemental des activités de la Société

MEMSCAP dispose de trois sites de production localisés en France, aux Etats-Unis et en Norvège. Le site industriel français héberge les activités d'IntuiSkin et la R&D corporate ainsi que le siège du Groupe. Ce site n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'unité de production basée en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), louée à la société MCNC, est en classe 10, avec 320 m² de surface, qualifiée TL9000, et réalise les opérations de production en format de tranches '6 pouces' depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par MCNC, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement. En complément de cette unité de production, le Groupe dispose depuis juin 2008 d'un bâtiment hébergeant les bureaux et les laboratoires de test. Après évaluation, cet immeuble n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique. L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'industrie aéronautique et médicale.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

3. Résultats de la Société et de ses filiales - Comptes sociaux

3.1. Eléments financiers de la Société et de ses filiales

Le tableau suivant présente la contribution de chacune des filiales opérationnelles au compte de résultat consolidé pour l'exercice 2009 :

Contribution à l'ensemble consolidé (En milliers d'euros)	France MEMSCAP S.A. (Société mère)	<i>Norvège</i> MEMSCAP AS	Etats-Unis MEMSCAP Inc.	France Pôle INTUISKIN (*)	Total ensemble consolidé
Ventes de biens et services	370	5 507	3 378	1 040	10 295
Résultat opérationnel	(1 747)	(250)	(1 579)	(1 413)	(4 989)
Résultat financier	135	(100)	(94)	(57)	(116)
Impôt					
Résultat (perte) net(te)	(1 612)	(350)	(1 673)	(1 470)	(5 105)

^(*) Pôle intégrant les sociétés IntuiSkin, S.A.S., Laboratoires La Licorne, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Les tableaux suivants font apparaître les éléments sociaux de compte de résultat (selon les normes comptables locales en vigueur) pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe pour l'exercice 2009, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

Entités françaises

Comptes sociaux (En milliers)	France MEMSCAP S.A. (Euros)	France IntuiSkin S.A.S. (Euros)	France Lab. La Licorne S.A.S. (Euros)	France Ioma Esth. Institute S.A.S. (Euros) *
Chiffre d'affaires net	384	943	15	139
Autres produits exploitation Charges d'exploitation Résultat d'exploitation	999 (3 004) (1 621)	161 (2 673) (1 569)	 (24) (9)	150 (284) 5
Résultat financier	(6 200)	27		(7)
Résultat exceptionnel	235	32	(5)	
Impôt sur les sociétés	87 (7 499)	10 (1 500)	 (14)	(2)

^{*} Filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S.

Entités étrangères

Comptes sociaux	<i>Norvège</i> MEMSCAP AS	France MEMSCAP Inc.
(En milliers)	(NOK)	(US\$)
Chiffre d'affaires net	48 018	4 760
Autres produits exploitation		792
Charges d'exploitation	(53 623)	(6 690)
Résultat d'exploitation	(5 605)	(1 138)
Résultat financier	644	(424)
Résultat exceptionnel		5 235
Impôt sur les sociétés		
Résultat (perte) net(te)	(4 961)	3 673

3.2. Proposition d'affectation du résultat de la Société MEMSCAP S.A.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette de 7 498 697,57 euros au compte « report à nouveau » qui était égal à zéro et se trouve ainsi porté à (7 498 697,57) euros. Nous vous proposons ensuite d'imputer la totalité des sommes affectées au compte « report à nouveau » comme suit :

- (6 204 636,76) euros imputés sur les sommes inscrites au compte « primes d'émission » pour porter celles-ci de 6 204 636,76 euros à un montant nul.
- (1 294 060,81) euros imputés sur les sommes inscrites au compte « primes d'apport » pour porter celles-ci de 11 992 901,00 euros à un montant de 10 698 840,19 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes au cours des prochaines années.

3.3. Dépenses fiscalement non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

3.4. Prises de participations

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de participations au cours de l'exercice écoulé.

3.5. Prises de contrôle

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

3.6. Cession de participations

Nous vous indiquons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

3.7. Sociétés contrôlées

La Société contrôle actuellement les sociétés suivantes, chacune à hauteur de 100% :

Entité	Date de création	Pays
Memscap Inc.	Février 1999	USA
Memscap AS	Janvier 2002	Norvège
IntuiSkin S.A.S.	Décembre 2004	France
Laboratoire La Licorne S.A.S.	Novembre 2007	France
Ioma Esthetics Institute S.A.S. *	Décembre 2008	France

^{*} Filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S.

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société MEMSCAP S.A.

3.8. Décomposition du solde de la dette de la Société MEMSCAP, S.A. à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

Conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous le solde des dettes fournisseurs échu et non échu à la clôture des deux derniers exercices, en décomposant ces soldes par dates d'échéance.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Catégories fournisseurs	2009	2006
Solde non échu (date facture < 60 jours)	119	237
Solde non échu (date facture > 60 jours) (1)	30	20
Total non échu	149	257
Echu depuis moins de 30 jours		11
Echu depuis 30 à 90 jours		16
Echu depuis plus de 90 jours		
Total échu		27
Total poste fournisseurs	149	284

⁽¹⁾ Factures fournisseurs relatives à des litiges ou des retenues de garantie.

4. Activité en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2009, la Société a maintenu son effort en matière de recherche et développement. Les frais de recherche et développement consolidés du Groupe se composent de 3,5 millions d'euros (34% du chiffre d'affaires consolidé) contre 3,7 millions d'euros (24% du chiffre d'affaires consolidé) au titre de l'exercice 2008. Cet effort a notamment porté sur les domaines du biomédical et de la cosmétique ainsi que sur l'évolution du portefeuille de produits aéronautiques. Au 31 décembre 2009, le Groupe MEMSCAP dispose d'un portefeuille de plus de 100 brevets.

Selon la norme IAS 38, les dépenses de développement doivent être immobilisées et faire l'objet d'un amortissement lorsqu'elles répondent à certains critères spécifiés par la norme. Sur l'exercice 2009, les frais de développement immobilisés s'élèvent à 340 000 euros (2008 : 226 000 euros). Au 31 décembre 2009, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 984 000 euros (2008 : 933 000 euros).

5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions de taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société à ces risques.

5.1. Risques de marché

Concurrence

MEMSCAP possède peu de concurrents directs pour l'ensemble de ses activités bien que certaines divisions appartenant à des groupes ou des sociétés indépendantes puissent être considérées concurrentes à l'une des activités de MEMSCAP. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'activité de ces divisions. Si les concurrents sont privés (non cotés) ou appartenant à des groupes, l'information n'est de même pas disponible (Source : Société).

MEMSCAP estime que les principaux facteurs de compétitivité sur ses marchés sont : la performance, la fonctionnalité, le prix, la facilité d'utilisation, la personnalisation, la consommation d'énergie, la fiabilité, le caractère modulaire et extensible des solutions, la solidité et le rendement.

Les concurrents actuels ou futurs peuvent développer des solutions basées sur la technologie des MEMS capables d'offrir des performances ou tout autre avantage supérieur aux solutions que MEMSCAP propose. Cependant, la position de MEMSCAP comme acteur incontournable sur le marché des MEMS, ses solutions, ses brevets et ses moyens lui réservent une position très confortable.

Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical et cosmétique, grand public et communications

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, aéronautique, militaire, communications, cosmétique et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés.

Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

5.2. Risques liés à l'activité de MEMSCAP

Cycle de vente des activités produits standards concernant les secteurs de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement de l'ordre de deux mois. La durée de qualification (design-in) est en général de douze mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur démarre.

De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualification sont particulièrement longues.

La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent il est difficile de prévoir ses résultats trimestriels, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendantes des tendances à long terme de son activité, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre.

Toutefois, ce risque devrait se réduire peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs, les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des contrats cadres

Cycle de développement des produits sur mesure

Le développement d'un nouveau produit sur mesure peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification démarre. Cette dernière phase est connue sous le terme de pré-production. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit passe en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs.

Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des produits sur mesure sont financés par les clients avec les marges appliquées par la division Produits sur mesure. Par ailleurs, le nombre de produits sur mesure développés par la Société est relativement élevé, ce qui rend les risques de décalage associés faibles.

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)	2009	2008	2007
Premier client	8%	8%	11%
5 premiers clients	31%	30%	33%
10 premiers clients	44%	45%	49%

Dans le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

Chiffre d'affaires provenant en grande partie de l'étranger

Le chiffre d'affaires réalisé par MEMSCAP hors de France constituait 94% du chiffre d'affaires consolidé au titre de 2007, 96% en 2008 et 90% en 2009.

MEMSCAP prévoit que le chiffre d'affaires réalisé à l'international continuera de représenter une part significative de son chiffre d'affaires total. Pour cette raison, elle se trouve exposée à des risques tels (i) les variations des taux de change, (ii) les difficultés et les délais accrus de collecte des informations comptables, (iii) l'existence de barrières douanières et commerciales, et (iv) les réglementations locales et leur modification.

MEMSCAP ne peut garantir que ces risques n'affecteront pas son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et donc, son cours de bourse.

Par ailleurs, les variations de la parité dollar américain/euro et de la parité couronne norvégienne/euro sont susceptibles d'affecter la situation financière de MEMSCAP, bien qu'une partie significative du chiffre d'affaires réalisée en dollar soit contrebalancée par des dépenses et des coûts opérationnels eux-mêmes engagés en dollar.

Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs pour certains matériaux

A l'instar de ses partenaires, MEMSCAP s'approvisionne actuellement en matériaux utilisés dans la fabrication de ses produits standards et sur mesure - et prévoit de continuer à s'approvisionner - auprès d'un nombre limité de fournisseurs. MEMSCAP effectue habituellement ces achats par voie de bons de commande et ne bénéficie pas de garantie de livraison avec la plupart de ses fournisseurs. Les délais de livraison des matériaux sont très variables et dépendent de nombreux facteurs, dont le fournisseur, l'importance de la commande, les termes du contrat et la demande actuelle sur le marché pour de tels matériaux. Toute interruption ou retard de livraison de ces matériaux, et l'impossibilité de les obtenir auprès d'autres sources d'approvisionnement à des prix acceptables et dans des délais raisonnables, empêcheraient MEMSCAP de livrer ses clients dans les délais. Cette situation pourrait amener ses clients à annuler leurs commandes et à se fournir auprès de ses concurrents.

A ce jour, MEMSCAP n'a jamais été confrontée à de telles situations et s'attache en même temps à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement. Toutefois, afin d'optimiser ses coûts d'achats, MEMSCAP a fait le choix de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de fournisseurs. Une dizaine de fournisseurs sont classés sensibles pour l'activité du Groupe, ces derniers étant principalement localisés aux Etats-Unis et en Europe. Les critères de sélection sont la qualité des produits, le respect des délais d'approvisionnement ainsi que les conditions tarifaires proposées. Le délai moyen de règlement est compris entre 30 et 60 jours. De même, face à cette exposition, une politique de gestion de stocks de sécurité permettant d'assurer les volumes d'activité prévisionnels a été mise en œuvre.

5.3. Risques industriels et liés à l'environnement

La politique de prévention des risques industriels et liés à l'environnement ainsi que les modes d'évaluation de ces derniers sont présentés au chapitre 2.10 du présent Rapport annuel.

Exploitation de produits dangereux

Du fait de la nature de son activité, MEMSCAP est amenée à stocker des produits dangereux sur ses sites de production. Afin de minimiser le risque environnemental, MEMSCAP a veillé à ce que ses sites opèrent dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de ses sites.

Sinistres pouvant affectés les locaux de MEMSCAP et les installations de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement

Les locaux de MEMSCAP et de ses fournisseurs ou partenaires en recherche et développement sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de MEMSCAP ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates.

5.4. Risques juridiques

Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires

Au 31 décembre 2009, MEMSCAP est propriétaire de plus de 100 brevets et dépôts de brevets. La Société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépendra de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détiendra protègeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposerait.

MEMSCAP est propriétaire de plusieurs marques déposées ou non en France et aux Etats-Unis. MEMSCAP opère également dans des juridictions autres que la France et les Etats-Unis et elle ne peut garantir que ses marques n'y seront pas contestées (prétentions de tiers relativement à ses marques ou actions engagées par des tiers utilisant déjà les mêmes marques ou des marques similaires).

MEMSCAP s'appuie sur des secrets commerciaux pour protéger sa technologie propriétaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient développer de leur côté ou acquérir par tout moyen des technologies identiques ou obtenir les technologies déposées par MEMSCAP. En outre, la Société ne peut garantir que des tiers n'obtiendront pas des droits sur les secrets commerciaux qu'elle n'aurait pas déposés.

MEMSCAP met également en place des clauses de confidentialité et de droit d'auteur dans ses contrats commerciaux et ses contrats de travail afin respectivement de limiter l'accès aux informations confidentielles et d'obtenir la propriété de toute technologie développée par un salarié ou un consultant. MEMSCAP ne peut garantir que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront appropriées et interviendront à temps, ni qu'elle sera capable d'identifier toute utilisation interdite contraire à ses droits.

MEMSCAP pourrait être confrontée à l'avenir à des litiges portant sur ses droits de propriété intellectuelle. Dans la plupart de ses accords de licence, MEMSCAP a prévu de verser des indemnités à ses clients dans l'éventualité d'une contrefaçon portant sur la propriété intellectuelle licenciée ou utilisée dans ses produits vendus.

MEMSCAP peut à l'avenir conclure des accords de licence croisés avec des tiers. Dans le cadre de tels accords, la Société devra s'attacher à préserver ses propres droits de propriété intellectuelle. Bien que ces accords de licence croisés soient courants dans le secteur des MEMS, et ne donnent pas lieu généralement à des transferts de savoir-faire ou de droits déposés, les licenciés peuvent, seuls ou en association avec d'autres, développer des produits et des conceptions concurrents.

D'autre part, il se peut que MEMSCAP soit obligée d'obtenir la licence de technologie d'une société tierce. Elle ne peut assurer que cette licence sera disponible à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'obtenir des licences de société tierce nécessaires au développement de nouveaux produits et/ou au perfectionnement de produits existants pourrait l'obliger à rechercher une technologie de substitution d'une qualité ou d'une performance inférieures, ou à un coût plus élevé, ce qui affecterait son activité et ses résultats.

Risques de litiges, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle susceptibles de détourner l'attention des dirigeants et d'empêcher MEMSCAP de vendre ou d'utiliser la technologie en cause.

Il est possible qu'à l'avenir MEMSCAP soit impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre habituel de son activité et pouvant en particulier concerner des litiges portant sur des droits en propriété intellectuelle tant en demande qu'en défense. Les poursuites pourraient, si elles aboutissaient, la contraindre à verser des dommages et intérêts importants et invalider ses droits déposés.

Par ailleurs, la Société possédant ou étant locataire d'usines, elle pourrait être appelée à titre principal ou subsidiaire dans des litiges portant sur ces usines, leur occupation, ainsi que les dommages en provenant ou y afférant.

5.5. Risques liés aux collaborateurs du Groupe

Dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés et difficulté à recruter du personnel qualifié

Comme MEMSCAP dépend de quelques personnes clés pour mener à bien son activité au sein d'un marché en rapide évolution, la perte de leurs services et l'impossibilité de recruter du personnel qualifié supplémentaire dans un bref délai pourrait affecter son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent de ses cadres dirigeants. Ses directeurs et salariés pourraient partir à tout moment après un préavis contractuel de 3 mois en France et en Norvège et 2 à 4 semaines aux Etats-Unis. La concurrence pour ce personnel qualifié est intense et le nombre de personnes ayant une expérience de la technologie des MEMS est limité. Le départ d'un de ses directeurs ou salariés clé pourrait retarder le développement et la fabrication de ses produits ce qui affecterait sa capacité à entretenir ses relations clientèle et nuirait à son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Sa capacité à attirer et à garder du personnel hautement qualifié sera un des éléments clé de sa réussite. MEMSCAP peut échouer à attirer, former ou retenir du personnel qualifié pour satisfaire ses besoins présents et futurs, ce qui pourrait affecter son activité quotidienne, le développement et la réalisation de ses stratégies à long terme, et pourrait nuire à son activité. Toutefois, il est à noter que MEMSCAP n'a pas perdu, contre son gré, un seul de ses cadres dirigeants pouvant affecter sa performance pendant les cinq dernières années.

Difficulté éventuelle à gérer un rythme de forte variation

Créée en novembre 1997, MEMSCAP a connu depuis une forte croissance de son activité et de ses effectifs passant de 35 salariés à fin 1999 à 256 au 31 décembre 2002 pour revenir à moins de 200 personnes fin 2003 et à 115 personnes fin 2009. Sa capacité à gérer efficacement un tel rythme nécessite de veiller à l'adéquation de sa structure opérationnelle et financière, à l'augmentation, la formation et la gestion de ses effectifs.

L'organisation structurelle et opérationnelle de la Société permet toutefois de gérer ces flux. Par ailleurs, la Société n'anticipe pas une variation importante de sa masse salariale et vise à accroître sa productivité par personne.

5.6. Risques financiers et autres risques

Capacité à gérer la croissance externe

Les acquisitions ont constitué une part importante de la stratégie de MEMSCAP au cours des dernières années. Dans l'éventualité d'une acquisition future, MEMSCAP pourrait pour ce faire émettre des actions qui dilueraient les actionnaires existants ou contracter des dettes.

Ces acquisitions comportent également de nombreux risques, en particulier (i) des difficultés d'intégration de l'activité, de la technologie et des produits acquis, (ii) un détournement de l'attention des dirigeants en charge de l'acquisition de leurs activités traditionnelles, (iii) des effets défavorables sur les relations commerciales existantes avec les fournisseurs et les clients, et (iv) des risques liés à l'entrée sur un marché dont MEMSCAP n'a peu ou pas d'expérience. Toutefois, à ce jour, MEMSCAP a déjà réalisé six opérations de croissance externe (Capto, Cronos, GalayOr, Opsitech, Optogone et Laboratoires La Licorne) qui n'ont généré aucun des effets négatifs potentiels précités.

Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant du au 31 décembre 2009 s'établit respectivement à 1 628 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et 145 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant du relatif à ces financements s'élève à 309 000 euros au 31 décembre 2009 pour un taux de rémunération moyen annuel de 9,72%.
- Le découvert bancaire court terme est rémunéré à taux variable Libor 1 mois + 250 points de base pour la filiale américaine et sur la base Eurokrone index court terme + 185 points de base pour la filiale norvégienne.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	Augmentation en points de base	(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)	(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)	Ratio de Sensibilité (1)/(2)
2009	+ 100	7	(104)	(0,07)
2008	+ 100	32	(192)	(0,17)

De ce fait, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le contrôle de ce risque est réalisé par le directeur financier du Groupe sous la supervision de la direction générale dans le cadre d'états de reporting sur la trésorerie, d'autorisations d'opérer en fonction des types de placements et de limites définies. La Société privilégie les placements liquides en euro au risque limité et ne traite qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euro et NOK / Euro. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2009, environ 55% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain (2008 : 53%) et 43% en euro (2008 : 45%), 23% du total des charges opérationnelles (hors pertes de valeur mais intégrant les autres produits) du Groupe étant engagées en couronne norvégienne (2008 : 44%), 40% en euro (2008 : 30%) et 30% en dollar américain (2008 : 26%).

	31 décer	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
(en milliers d'euros)	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne	
Actifs	1 387	253	1 957	129	
Passifs	(734)	(668)	(722)	(814)	
Position nette avant gestion	653	(415)	1 235	(685)	
Hors bilan					
Position nette après gestion	653	(415)	1 235	(685)	
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise	(7)	4	(12)	7	

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2009 des contrats de change à terme afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain et en euro. Le montant total des ventes couvertes en 2009 s'établit à 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros (2008 : 900 000 dollars américains). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 209 000 euros (2008 : 11 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net des pertes de change s'établit à 12 000 euros pour l'exercice 2009 contre un gain de 395 000 euros en 2008.

Le risque de change est suivi par la direction financière du Groupe qui établit un reporting trimestriel des pertes ou gains de change consolidés et en informe la direction de la Société

Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2009, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients, s'établit à 73 000 euros (2008 : 592 000 euros).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 979 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 722 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

Enfin, la Société détient au 31 décembre 2009 7 191 actions propres pour un montant de 16 000 euros dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2009, l'impact de l'exposition au risque sur actions / titres de placement s'établit comme suit :

	Portefeuille	Portefeuille Actions propres
(en milliers)	Actions tierces (Titres	Actions propres
	participatifs)	
Position à l'actif	979	16
Hors bilan		
Position nette globale	979	16
Impact d'une baisse de 10% des titres	(10)	(2)

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 3,1 millions d'euros (2008 : 6,0 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,1 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2009 et 2008.

31 décembre 2009	JJ à	1 an à	Au-delà
(en milliers d'euros)	1 an	5 ans	de 5 ans
Dettes financières	(1 679)	(1 970)	$(2\ 202)$
Actifs financiers	2 085	1 000	
Position nette avant gestion	406	(970)	(2 202)
Hors bilan	(832)	(2299)	
Position nette après gestion	(426)	(3 269)	(2 202)
31 décembre 2008	JJ à	1 an à	Au-delà
(en milliers d'euros)	1 an	5 ans	de 5 ans
Dettes financières	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers	5 236	734	
Position nette avant gestion	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan	(410)	(67)	
Position nette après gestion	3 679	(1 159)	(2 512)

Seul l'emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains, souscrit par la filiale Memscap Inc., est soumis au respect de covenants financiers. Ces covenants financiers sont les suivants : Maintien d'un « Funds Flow Coverage Ratio » de la filiale américaine supérieur à 1,25. Le « Funds Flow Coverage Ratio » est obtenu en divisant la capacité d'autofinancement de la filiale (résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions), diminuée des dividendes versés, par la

somme des obligations à moins d'un an relatif à l'endettement financier long terme de la filiale. Le non respect de ce covenant peut conduire l'établissement financier prêteur à exiger, s'il le souhaite, un remboursement anticipé des sommes restant dues. Ce convenant financier a été respecté au titre de l'exercice 2009 et la direction estime qu'au regard des prévisions afférentes aux performances financières de la filiale Memscap Inc., ce covenant sera également respecté au titre de l'exercice 2010. Au 31 décembre 2009, le capital restant du relatif à cet emprunt s'établit à 1 074 000 euros.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs courants du Groupe s'élève à 10,0 millions d'euros couvrant très largement le montant de 4,8 millions d'euros des passifs courants. La trésorerie disponible du Groupe après déduction du découvert bancaire s'établit à 2,1 millions d'euros à cette même date. L'échéancier des engagements et obligations contractuelles du Groupe est présenté note 25.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comme cela est précisé ci-dessous, la croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires pour faire face à ses besoins de financement. Le Groupe considère toutefois qu'il n'est pas soumis à un risque de liquidité significatif au 31 décembre 2009 et qu'il dispose d'une capacité d'accès au crédit conforme à ses objectifs actuels de développement.

Besoins de financements complémentaires

La croissance de l'activité de MEMSCAP, le besoin d'investissement ou de remboursement de dettes ainsi que la réalisation d'opérations de croissance externe pourraient nécessiter davantage de ressources et contraindre MEMSCAP à lever des capitaux supplémentaires. MEMSCAP pourrait être dans l'impossibilité de lever des capitaux à des conditions acceptables. En outre, en émettant des titres nouveaux, les actionnaires existants seraient dilués et les nouveaux titres pourraient bénéficier de droits qui leur sont supérieurs. L'impossibilité de lever des fonds à des conditions acceptables se traduirait par l'incapacité de profiter d'opportunités futures, ou de répondre à des exigences imprévues, voire affecter la continuité de l'exploitation.

Risque de dilution potentielle

Au cours des derniers exercices, MEMSCAP a réalisé des opérations de croissance externe qui ont été partiellement ou totalement rémunérées en titres, générant ainsi une dilution pour les actionnaires existants. Même si aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, MEMSCAP ne peut exclure ne pas procéder dans un avenir plus ou moins proche à de nouvelles opérations de ce type qui pourraient générer une dilution supplémentaire pour les actionnaires.

En outre, MEMSCAP a émis divers titres donnant accès au capital dont un état exhaustif est présenté note 18.2 de l'annexe aux états financiers consolidés. La dilution potentielle maximum existant au 31 décembre 2009 s'établit à 3,84%.

Historique de pertes sur les 3 derniers exercices

Sur les 3 derniers exercices, le groupe MEMSCAP a dégagé des pertes consolidées. Malgré les efforts de la Société entrepris pour un retour à la rentabilité, MEMSCAP ne peut affirmer qu'elle ne sera plus confrontée à une nouvelle situation déficitaire dans un avenir plus ou moins proche.

Absence de dividendes

MEMSCAP se positionne en tant que valeur de croissance. Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices et la Société n'entend pas procéder à une telle distribution dans un proche avenir.

Risques liés à la cotation

MEMSCAP est cotée depuis le 1er mars 2001 sur le Nouveau Marché d'Euronext et actuellement sur l'Eurolist du NYSE Euronext (Compartiment C). Les marchés financiers ont connu une volatilité importante sans rapport avec les performances des sociétés. Ces fluctuations du marché peuvent entraîner la chute du cours des actions de MEMSCAP indépendamment de sa performance.

Au-delà de ces aléas de marché, le cours de bourse de l'action MEMSCAP est susceptible de varier sensiblement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à son contrôle, en particulier (i) les variations trimestrielles et semestrielles de ses chiffres d'affaires et de ses résultats d'exploitation, (ii) la révision des évaluations financières des analystes boursiers, (iii) la révision des évaluations financières des autres fabricants de solutions basées sur la technologie des MEMS ou des sociétés de technologie en général, (iv) les communiqués relatifs au lancement de nouveaux produits, aux innovations techniques importantes, aux contrats, aux acquisitions ou partenariats stratégiques de MEMSCAP ou de ses concurrents, (v) les rumeurs de marché, (vi) la perte d'un client important, (vii) le recrutement ou le départ d'un employé clé, (viii) les modifications des perspectives économiques générales, (ix) tout écart du chiffre d'affaires ou des pertes de MEMSCAP par rapport aux prévisions des analystes financiers et (x) la cession importante d'actions MEMSCAP.

Le titre MEMSCAP a fait preuve au cours de l'exercice 2009 d'une liquidité importante. Le volume total des titres échangés en 2009 atteint 5,1 millions d'actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne sur l'exercice de 20 205 (Source Euronext).

La Société ne peut néanmoins garantir qu'à l'avenir le marché de son titre bénéficiera d'une liquidité suffisante, ceci pouvant rendre difficile la cession d'actions et affecter le cours de bourse.

5.7. Assurances et couvertures des risques

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de ses produits dans le monde et les risques liés à l'environnement.

La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilités, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité.

Responsabilité civile: L'assurance "Responsabilité Civile" a pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Un contrat responsabilité civile couvre MEMSCAP S.A. et ses filiales (MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS, IntuiSkin S.A.S., Laboratoires La Licorne, S.A.S. et Ioma Esthetics Institute) compte tenu des particularités de chaque site de production ainsi que des risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les dommages causés lors de l'exploitation sont garantis jusqu'à 9 millions d'euros (plafonnés à 0,7 million d'euros pour la faute inexcusable), 1,5 millions d'euros pour la pollution soudaine et accidentelle, 3 millions d'euros pour les dommages consécutifs, 1,5 millions d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs et 0,2 million d'euros pour les dommages aux biens confiés. Les dommages causés après la livraison sont garantis jusqu'à 2,5 millions d'euros dont 0,8 million d'euros pour les dommages immatériels non consécutifs.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation : Les sites dans lesquels le Groupe exerce ses activités sont répartis dans plusieurs pays. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Les biens du Groupe sont couverts par des polices d'assurance adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part des assureurs conseils et de leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises aux diverses activités du Groupe.

Pour MEMSCAP S.A. et les filiales françaises du Groupe, les dommages directs sont garantis à hauteur de 4,3 millions d'euros pour les sites immobiliers, les matériels et équipements ainsi que pour les marchandises. Les responsabilités de ces entités en tant que locataires ainsi que le recours des voisins et des tiers sont garanties à hauteur de 2,0 millions d'euros. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Pour MEMSCAP Inc. et MEMSCAP AS, les dommages directs sont respectivement garantis à hauteur de 13,7 millions de dollars américains et 76,1 millions de couronnes norvégiennes pour les sites industriels. Les pertes d'exploitation sont quant à elles couvertes à hauteur de 3,0 millions de dollars américains pour le site américain et 58,0 millions de couronnes norvégiennes pour le site norvégien.

Responsabilité civile des mandataires : Un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux de MEMSCAP, S.A. et de ses filiales couvre ce risque à hauteur de 5 millions d'euros par exercice.

Hommes clés: Le succès futur de MEMSCAP dépend en grande partie de l'apport permanent des membres de son comité de direction et en particulier de son président (Jean Michel Karam). C'est pourquoi la Société a souscrit une couverture d'assurance vie concernant ce dernier adossé à un contrat de prêt immobilier. Au 31 décembre 2009, la garantie s'établit au capital restant du de cet emprunt soit 265 000 euros.

Transports des personnes : MEMSCAP a souscrit une police afin de couvrir ses salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les frais médicaux sont couverts à hauteur de 1 million d'euros et un capital décès / invalidité est prévu à hauteur de 0,2 million d'euros par salarié.

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun risque significatif non assuré, ni aucun risque assuré en interne.

6. Impact social des activités de la Société

L'effectif de la Société est répartie comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs, de commerciaux et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production.

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	2009	2008
Production	64	65
Recherche et développement	30	37
Services commerciaux et marketing	11	13
Direction générale et personnel administratif	14	16
Effectif total équivalent temps plein	119	131

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	2009	2008
France	33	32
Etats-Unis	31	37
Norvège	55	62
Effectif total équivalent temps plein	119	131

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	2009	2008
Charges de personnel y compris charges sociales	7 349	7 987
Retraites	281	157
Charges liées au paiement en actions	229	280
Total des frais de personnel	7 859	8 424

La Société entend continuer à fidéliser ses salariés par l'attribution de stock-options, ou tout autre mécanisme autorisé par la loi et l'autorité de marchés financier, en faisant utilisation des délégations consenties par votre assemblée générale du 30 juin 2009.

7. Informations concernant les mandataires sociaux

7.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

		Exercice 2009	Exercice 2008
Dirigeant	Fonction		
Jean Michel Karam	Président Directeur général		
Elámente de rámunáret	ions et eventages de toute neture		
Rémunérations dues au	0.000 0.0000000	250 005	218 958
Rémunérations dues au Valorisation des option		250 005	218 958

Tableat	ı récapitulatif des rémunérations de chaq	ue dirigeant mai	ıdatai	re social (en	euros)	
		I	Exercice 2009		Exercice 2008	
Dirigeant	Fonction	Mor	itants	Montants	Montants	Montants
Jean Michel Karam	Président Directeur général	d	us	versés	dus	versés
Eléments de rémunéra	tions					
Rémunération fixe		25	0 005	250 005	218 958	218 958
Rémunération variable)					
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total		25	0 005	250 005	218 958	218 958

Informations complémentaires relatives à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2009 (en euros)						
		Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		
Dirigeant Jean Michel Karam	Fonction Président Directeur général	Non	Non	Oui (1)	Non	

Date de début de mandat : 4 juin 1998

Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009

(1) En application des recommandations AFEP / MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a été mis fin au contrat de travail de Monsieur Jean Michel Karam en date du 31 décembre 2008. A compter du 1^{er} janvier 2009, Monsieur Jean Michel Karam bénéficie au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP d'une indemnité de départ égale à un an et demi de rémunération annuelle fixe. Cette rémunération sera versée en cas de départ contraint du Président et lié à un changement de contrôle ou de stratégie du Groupe ainsi que si le Président remplit les conditions de performance suivantes : Absence de poursuites personnelles contre le Président par un tribunal ou l'Autorité des Marchés Financiers relatives à ses fonctions de dirigeant du Groupe MEMSCAP, pertes nettes du Groupe sur l'année en cours au moment du départ ne devant pas être supérieures à 50% des pertes nettes sur la même période l'année précédente et absence de procédure de liquidation ou de mise en redressement judiciaire en cours.

Le tableau suivant présente les éléments de rémunérations et les avantages de toute nature dus aux mandataires sociaux non dirigeants par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)				
	Exercice 2009	Exercice 2008		
Bernard Courtois				
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
Joël Alanis				
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
Sverre Horntvedt *				
Jetons de présence				
Autres rémunérations (1)		3 673		
Christopher Pelly				
Jetons de présence				
Autres rémunérations (1)	1 400	2 350		
Vera Strübi				
Jetons de présence				
Autres rémunérations (1)	732	788		
Total	2 132	6 811		

^{*} Administrateurs ayant été démissionné au cours de l'exercice 2009.

⁽¹⁾ Les montants versés à Madame Vera Strübi ainsi qu'à Messieurs Sverre Horntvedt et Christopher Pelly correspondent aux remboursements de frais de déplacement.

Il est de plus rappelé les éléments suivants :

- Aucune somme n'a été provisionnée ou réglée par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
- Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été accordée à ces personnes à l'exception de l'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Jean Michel Karam au titre de son mandat social en tant que Président du conseil d'administration et directeur général du Groupe MEMSCAP et détaillée dans le présent chapitre.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.
- Il est de même renvoyé à la note 26 de l'annexe des comptes consolidés de la Société pour une information complémentaire sur les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de MEMSCAP.

7.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2009 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aux mandataires sociaux non dirigeants.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2009 par les dirigeants mandataires sociaux ainsi que par les mandataires sociaux non dirigeants.

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions attribuées au bénéfice des administrateurs et non annulées au 31 décembre 2009 est la suivante :

- Au bénéfice de Monsieur Jean Michel Karam

	Plan 14	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	25 000
Nombre total d'actions correspondant	46 250	25 000
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	21 juin 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 décembre 2009		
Nombre total d'actions annulées au 31 décembre 2009		
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre		
2009 sur des options précédemment consenties et non exercées	46 250	25 000

(1) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1^{er} janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- $(2) \ Ces \ options \ peuvent \ \hat{e}tre \ exerc\'ees \ \grave{a} \ hauteur \ de \ 25\% \ \grave{a} \ la \ date \ anniversaire \ de \ leur \ attribution.$

Le prix d'exercice correspond à la moyenne du prix de clôture de l'action MEMSCAP pour les derniers 20 jours précédant l'attribution.

7.3. Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune action de performance. Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

7.4. Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

7.5. Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et certains actionnaires

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Par ailleurs, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10 mai 2010, les termes du projet d'association capitalistique et opérationnelle avec la société iCosmeceuticals, ainsi que l'ensemble des contrats liés à cette opération eu égard à la société Intuiskin, à savoir, notamment :

- Protocole d'investissement entre la Société, Intuiskin, iCosmeceuticals, et Laboratoires La Licorne ;
- Convention de licence exclusive entre la société Laboratoires La Licorne et la société iCosmeceuticals, portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaire à l'activité de iCosmeceuticals);
- Convention de prestation de services généraux, financiers et comptables entre la Société, iCosmeceuticals et ses filiales ;
- Convention de garantie de passif entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Engagement de non-concurrence et de non sollicitation entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Pacte d'associés entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Traité d'apport sous condition suspensive entre la Société et iCosmeceuticals.

Les administrateurs concernés au titre de cette convention sont Madame Vera Strübi, Messieurs Christopher Pelly, Bernard Courtois et Jean Michel Karam.

7.6. Actifs détenus directement ou indirectement par les dirigeants ou leur famille

Il n'existe à ce jour, aucun actif de la Société, détenu directement ou indirectement par le dirigeant ou un membre de sa famille. De même, aucun bail immobilier n'est conclu avec une société contrôlée par le dirigeant ou sa famille.

7.7. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

La Société n'a accordé ou constitué en faveur des membres de ses organes d'administration et de direction aucun prêt ou garantie.

7.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe aucun montant provisionné ou constaté au 31 décembre 2009 dans le cadre du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice aux mandataires sociaux.

7.9. Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur

Le conseil d'administration a pris acte en date du 27 juillet 2009 de la démission de Monsieur Sverre Horntvedt de son poste d'administrateur indépendant. Cette démission est motivée par le fait que Monsieur Sverre Horntvedt a été nommé président de la société norvégienne SENSONOR AS, spin-off spécialisé dans le secteur des MEMS de la société INFINEON. La société SENSONOR AS étant fournisseur du groupe MEMSCAP, la position d'administrateur de Monsieur Sverre Horntvedt de MEMSCAP SA pouvait de ce fait être en conflit d'intérêt avec sa position de président de la société SENSONOR AS.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam arrive à son terme à l'issue de l'assemblée générale du 10 mai 2010. Il sera proposé lors de cette assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Karam, conformément aux statuts de la société, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.10. Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La composition du conseil d'administration en date du 31 décembre 2009 est la suivante :

Nom	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupes
		Adminis	trateurs exerçant u	ine fonction au sein de	la Direction Générale	
Jean Michel Karam	40 ans	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'assemblée générale du 28 juin 2004)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009	- Président d'IntuiSkin S.A.S., MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et Ioma Esthetics Insitute S.A.S.	Néant
		Administra	ateurs n'exerçant p	as de fonction au sein	de la Direction Générale	
Joël Alanis	50 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Membre du Conseil de surveillance de Safetronix S.A. et de EMIX S.A. - Membre du conseil d'administration de Tiempo S.A.S. et de ITRIS Square Automation. - Président de Zenith Wafers Systems S.A.S.
Bernard Courtois	62 ans	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Vice-président du conseil de surveillance d'Iroc Technologies S.A. - Administrateur de NanoSprint, S.A.R.L.
Christopher Pelly	54 ans	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2008)	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013	Néant	- Administrateur de Wazzamba Services SA, Wazzamba Ltd et Playyoo SA.
Vera Strübi	66 ans	Administrateur indépendant	21 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012	Néant	- Administrateur de Victorinox Swiss Army Fragrances.

A ce jour, Monsieur Jean Michel Karam est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la direction générale. Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Il n'y a pas de censeur au sein du conseil d'administration.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action MEMSCAP.

7.11. Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'élaboration du plan stratégique, de la définition des budgets, des restructurations imposées par les évolutions du marché et des opportunités de croissance externe et des opérations de haut de bilan. En 2009, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence effective a été de 88%. Le taux de présence et de représentation a été de 88%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Comité stratégique

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans;
- Activités de fusions-acquisitions.

Ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2009.

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009 afin d'aborder le suivi des implémentations des nouvelles réglementations AMF et AFEP/MEDEF ainsi que la rémunération des membres du management, y compris la discussion du plan l'émission d'options de souscription d'actions, lors de la fenêtre d'émission ordinaire annuelle en février (Plan de février 2010).

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de la place en la matière.

Charte d'éthique et de bonne conduite

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Le conseil d'administration du 15 octobre 2001 a adopté la charte dont le texte est reproduit ci-dessous :

"Après avoir rappelé que les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou aux comités spécialisés que celui-ci décidera de créer, est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

Après avoir rappelé que les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé sont tenues à un certain nombre d'obligations à l'égard du public au titre de l'information financière permanente, périodique et liée aux opérations financières, que si chacun des administrateurs doit assumer sa responsabilité personnelle au regard de telles obligations, le bon fonctionnement des organismes sociaux conduit à ce que seul le Président du conseil d'administration ou les personnes désignées par lui doivent s'exprimer au nom de la société pour satisfaire aux obligations susvisées.

Après avoir rappelé les principales obligations posées aux administrateurs et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux cotations sur un marché réglementé et en particulier :

- les articles L.225-109 et L.247-4 du Code de commerce sur la mise obligatoire sous la forme nominative des actions de la société détenues par les administrateurs;
- l'article L.465-1 alinéas 1 et 2 du Code Monétaire et Financier sur le délit d'initié et le fait que les dirigeants visés à l'article L.225-109 du Code de commerce soient des initiés dits « primaires » qui sont susceptibles de disposer d'informations privilégiées sur les perspectives ou la situation de MEMSCAP et ne peuvent donc en conséquence d'une part réaliser ou permettre sciemment de réaliser, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, une opération (achat ou ventre de titres) avant que le public ait connaissance de ces informations, d'autre part communiquer à un tiers une information privilégiée en dehors du cadre normal de sa profession ou de ses fonctions;
- le règlement de la COB n° 90-08 relatif à l'utilisation d'information privilégiée;
- l'article L.465-1 alinéa 3 du Code Monétaire et Financier qui sanctionne le fait de diffuser dans le public des informations fausses ou trompeuses sur les perspectives où la situation d'un émetteur où sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier admis sur un marché réglementé, de nature à agir sur le cour ;
- le règlement n° 98-07 relatif à l'information du public ;

 l'article L.465-2 du Code Monétaire et Financier qui incrimine le fait d'exercer ou de tenter d'exercer une manœuvre ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier de marché d'un instrument financier en induisant autrui en erreur.

Le conseil d'administration s'engage et chacun des administrateurs à titre individuel s'engage à agir en toute hypothèse dans le respect de ces règles permettant l'intégrité du marché des titres MEMSCAP.

En outre, les administrateurs s'engagent à agir avec loyauté et diligence dans leurs fonctions en faisant prévaloir dans tous les cas l'intérêt social et l'intérêt commun des actionnaires.

En particulier chacun des administrateurs s'engage à révéler l'existence éventuelle de conflit d'intérêt avec la société et s'engage à s'abstenir de voter ou même de participer à la prise de décision du conseil d'administration au cas où un tel conflit surviendrait.

Chacun des administrateurs s'engage enfin à exercer sa mission avec diligence en exerçant notamment son devoir de surveillance et d'information en privilégiant la défense de l'intérêt social de MEMSCAP."

Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Evaluation organisée de la performance du conseil d'administration

Il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs (i.e. la fréquence des réunions, le taux de présence, etc.) et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

7.12. Proposition de fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice 2009. Après étude de l'avis du comité des rémunérations de la Société, nous vous proposons d'attribuer, lors de l'assemblée générale du 10 mai 2010, des jetons de présence aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2010. Le montant annuel global de ces jetons de présence pour tous les administrateurs ne pourra excéder 85 000 euros.

7.13. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice écoulé, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

Déclarant	Jean-Michel Karam		
Qualité	Président Directeur général		
Emetteur	MEMSCAP, S.A.		
Description des titres	Actions ordinaires - FR0010298620		
Nombre de titres concernés par l'opération	12 000		
Nature de l'opération	Achat d'actions		
Date de l'opération	27 février 2009		
Lieu de l'opération	Euronext Paris		
Prix unitaire	1,177 €		
Montant total de l'opération	14 124,00 €		

8. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :	Commissaires aux comptes suppléants :
Monsieur Philippe Machon 445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot St Martin Date de nomination: Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat: Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.	Christian Muraz 3, chemin du vieux chêne 38240 Meylan Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 juin 2007. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
Ernst & Young Audit Représenté par Monsieur Lionel Denjean Tour Crédit Lyonnais 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 Date de nomination : Assemblée générale mixte du 21 novembre 2000. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.	Auditex Représenté par Monsieur Pascal Sélignan Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 La Défense Cedex Date de nomination : Assemblée générale mixte du 27 juin 2006. Date d'expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Suite à la fin de mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Philippe Machon arrivant à son terme à l'issue de l'assemblée générale du 10 mai 2010, il sera proposé lors de cette assemblée de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Marie Bourgeois (1 rue Alfred de Musset, 38100 Grenoble), pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

9. Capital social

9.1. Répartition du capital social

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de votes	%
	207.270		* 00.004	44 404
Jean Michel Karam	307 359	6,52%	589 896	11,63%
Bernard Courtois	48 351	1,03%	96 702	1,91%
Autres administrateurs	2 759	0,06%	5 018	0,10%
Sous-Total Administrateurs	358 469	7,61%	691 616	13,64%
Autres actionnaires au nominatif	63 214	1,34%	93 598	1,85%
Public au porteur	4 285 096	90,90%	4 285 096	84,51%
Contrat de liquidité	7 191	0,15%		
Total	4 713 970	100,00%	5 070 310	100,00%

9.2. Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de nos statuts et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus (i) du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales ; (ii) de 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote inclus.

- Jean-Michel Karam possède plus de 5% du capital social et plus de 10% des droits de vote.

Les actionnaires énumérés ci-dessus bénéficient d'un droit de vote double.

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

La société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 et le 17 septembre 2009, respectivement les seuils de 5% des droits de vote et 5% du capital de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte dudit fonds, 232 091 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,51% des droits de vote (Publication AMF – 209C1201).

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait depuis l'exercice 2005 de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

9.3. Participation des salariés au capital

En application de l'article L.225-23 du Code de commerce, la Société doit être invitée à faire participer à votre conseil d'administration un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires lorsque ces derniers détiennent au moins 3% du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés (1) au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2009.

A cette date, les salariés ne détenaient aucune action de la Société. Nous vous rappelons que les actions qui doivent être prises en compte pour le recensement des actionnaires salariés sont les actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, à savoir :

- les actions figurant dans des plans d'épargne d'entreprise ou des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire ;
- les actions figurant dans des fonds commun de placement d'entreprise ;
- les actions détenues directement par les salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant la période d'incessibilité.

¹ Sont concernés ici les salariés de la Société et le personnel des sociétés dont 10% au moins du capital social est détenu par la Société.

9.4. Modifications intervenues dans le capital social

Capital social

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

Nature et caractéristiques principales des titres de la Société

Les actions de la Société sont des actions ordinaires de même catégorie et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Nouveau Marché le 1er mars 2001. Ces actions sont actuellement admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, compartiment C et sont admises aux opérations d'Euroclear France (anciennement SICOVAM), de CEDEL et de Clearstream. Le code ISIN des actions MEMSCAP est FR0010298620 avec un code mnémonique MEMS.

Evolution du nombre d'actions

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (consolidées)
	Milliers	€000	€000
Au 1er janvier 2009	4 714	9 428	35 123
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission	<u></u>		(9 015)
Au 31 décembre 2009	4 714	9 428	26 108

Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

9.5. Actions propres

Nombre d'actions détenues en propre

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par votre assemblée générale du 30 juin 2009, elle dispose d'un contrat de liquidité géré par CM CIC-Securities.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a réalisé sur ses propres titres les opérations suivantes dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société CM-CIC Securities.

Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité avec la Société CM-CIC Securities du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirect au 31 décembre 2009	0,15%
Nombre d'actions achetées	353 413
Nombre d'actions vendues	361 396
Nombre d'actions annulées	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009	7 191
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2009	15 676 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009	15 676 €

(*) Quote-part MEMSCAP: 100%

Le coût d'acquisition des actions propres détenues à la clôture de l'exercice 2009 a été déduit des capitaux propres consolidés pour un montant de 114 000 euros en conformité avec les normes IFRS (2008 : 135 000). Au 31 décembre 2009, le montant de la dépréciation cumulée relative aux actions propres détenues s'établit à 98 000 euros (2008 : 104 000 euros). Cette dépréciation est comptabilisée en diminution des capitaux propres consolidés.

Autorisations données par l'assemblée générale

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation précédemment donnée à votre conseil et d'approuver à l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2010, l'autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

Cette délégation permettra à votre conseil de procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

- -- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.
- -- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- -- Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action de 2 euros de nominal.
- -- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- -- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération;
- -- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et règlementations de l'AMF, soit :
- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société;
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution votée par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009 (6ème résolution).

Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de filiales

Aucune filiale ne détient d'actions de la Société.

9.6. Souscription, achat ou prise en gage par la Société des propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Néant.

9.7. Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Détails des plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants présentent pour chaque plan d'options de souscription d'achat d'actions : la date de l'assemblée générale qui a autorisé le plan, la date du conseil d'administration qui a arrêté les modalités du plan, le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites avec le nombre d'options de souscription attribuées par le plan, le nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites par les mandataires sociaux et par les dix premiers attributaires salariés de chaque plan, le point de départ d'exercice des options, la date d'expiration, le prix de souscription, le nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions annulées jusqu'au 31 décembre 2009 et le nombre total d'actions restantes au 31 décembre 2009.

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 8
Date d'assemblée	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	15 oct.	14 juin	14 fév.	5 fév.
Nombre total d'options attribuées	2001 910 000	2002 226 500	2003 780 100	2004 1 700 000
Nombre total d'actions correspondant	22 750	5 662	19 502	42 500
- Dont mandataires sociaux				15 000
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	15 500	4 025	15 125	42 500
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011	1 ^{er} janv. 2012
Prix de souscription par action	49,20 €	49,20 €	18,00 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009			3 544	2 500
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	22 750	4 112	15 248	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore				
exercées		1 550	710	

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.

	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13
Date d'assemblée	20 juin	20 juin	20 juin	27 juin
	2003	2003	2003	2005
Date du conseil d'administration	17 mai	24 janv.	21 avril	30 juin
	2004	2005	2005	2005
Nombre total d'options attribuées	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	2 500			25 000
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	17 mai	24 janv.	21 avril	30 juin.
	2012	2013	2013	2013
Prix de souscriptions par action	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	475	3 001		
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	9 030	4 699	63	32 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31				
décembre 2009 sur des options précédemment consenties et				
non encore exercées	5 820	6 512	524	800

(5) Sur les 613 000 options :

- a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
- b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
 - a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes
 - b. Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250			53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin. 2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009			1 250	
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009		125	32 176	56 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et				
non encore exercées	46 250	7 875	58 054	60 375

(9) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 1 $600\ 000$ options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- $(10) \ \ Ces\ options\ peuvent\ {\it \^{e}tre}\ exerc\'{e}es\ {\it \grave{a}}\ hauteur\ de\ 25\%\ chaque\ ann\'{e}e\ de\ l'anniversaire\ de\ leur\ attribution.$

Synthèse des options de souscription d'actions

	Options de souscription	
(En nombre d'actions)	d'actions	Total
Solde au 31 décembre 2007	333 988	449 002
Attribuées		
Exercées		(2 822)
Annulées	(89 298)	(201 490)
Solde au 31 décembre 2008	244 690	244 690
Attribuées		
Exercées		
Annulées	(56 220)	(56 220)
Solde au 31 décembre 2009	188 470	188 470

La dilution potentielle s'établit à 3,84% du capital au 31 décembre 2009 (2008 : 4,93%).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscriptions d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

(En nombre d'actions)	2009)	2008	}
	Nombre	PMPE	Nombre	PMPE
En circulation au 1 ^{er} janvier	244 690	16,05 €	333 988	16,17 €
Attribuées sur l'exercice				
Exercées sur l'exercice				
Déchues sur l'exercice	(54 970)	16,21 €	(87 898)	16,20 €
Expirées sur l'exercice	(1 250)	49,20 €	(1 400)	36,48 €
En circulation au 31 décembre	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Exerçables au 31 décembre	143 779	14,93 €	141 902	14,92 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2009 est de 4,30 années (2008 : 5,16 années).

10. Informations boursières

Evolution du cours de l'action

(Du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009)

La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C) et précédemment sur le Nouveau Marché et ce depuis le 1er mars 2001. Les actions de la Société sont cotées sous les codes suivants :

- Code ISIN FR0010298620.
- Code mnémonique MEMS.

		Cours coté	s (en euros)		Volume transactions	Capitalisation
Mois	Ouverture	+ haut	+ bas	Clôture	mensuel (en milliers)	(en millions d'euros)
2009					(/	
Décembre	2,20	2,30	1,95	2,18	463	10,3
Novembre	2,40	2,45	2,11	2,24	311	10,6
Octobre	2,76	2,94	2,20	2,42	438	11,4
Septembre	2,85	3,09	2,53	2,77	577	13,1
Août	2,01	3,14	1,93	2,81	628	13,2
Juillet	2,14	2,24	1,90	2,05	142	9,7
Juin	2,20	2,48	2,05	2,14	305	10,1
Mai	2,03	2,29	1,92	2,19	313	10,3
Avril	1,83	2,35	1,43	1,98	598	9,3
Mars	1,17	1,99	1,00	1,64	482	7,7
Février	1,60	1,69	1,00	1,17	621	5,5
Janvier	2,13	2,35	1,52	1,62	275	7,6
2008				·		·
Décembre	2,05	2,17	1,85	2,03	175	9,6
Novembre	2,55	2,87	2,01	2,13	220	10,0
Octobre	4,00	4,07	2,11	2,54	433	12,0
Septembre	5,70	5,75	3,56	4,00	471	18,8
Août	5,63	6,11	5,07	5,68	228	26,8
Juillet	6,49	6,75	5,31	5,67	297	26,7
Juin	7,50	7,79	6,23	6,49	262	30,6
Mai	8,50	8,56	7,00	7,48	392	35,2
Avril	7,99	10,10	7,80	8,50	175	40,0
Mars	9,97	9,97	7,32	8,00	406	37,7
Février	10,64	10,64	8,80	10,00	167	47,1
Janvier	15,48	15,48	8,30	10,16	404	47,9
2007						
Décembre	13,03	15,30	9,82	15,30	452	72,1
Novembre	16,30	16,30	11,55	12,75	361	60,1
Octobre	16,76	18,45	16,10	16,30	438	74,8
Septembre	19,14	19,81	16,08	17,59	173	80,7
Août	18,80	19,90	17,68	19,14	166	87,8
Juillet	21,03	21,80	18,80	19,23	298	88,2
Juin	20,11	21,65	19,60	21,10	191	96,8
Mai	20,74	23,20	19,25	20,35	610	93,3
Avril	22,00	22,30	20,21	20,89	192	95,8
Mars	22,45	22,45	19,30	22,25	291	101,5
Février	23,16	23,35	20,11	22,50	339	102,5
Janvier	21,90	24,90	21,50	23,09	398	105,2

Sources Euronext / Société

L'action a clôturé à 2,18 euros le 31 décembre 2009 contre 2,03 euros le 31 décembre 2008. La capitalisation boursière est donc passée de 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice 2009, le cours de clôture journalier de l'action a été pour le plus haut 3,14 euros, pour le plus bas 1,00 euros et en moyenne 2,09 euros. Le volume total des titres échangés en 2009 atteignait 5 152 333 actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne annuelle de 20 205, l'action MEMSCAP est donc particulièrement liquide.

Calendrier de communication financière de la société

Pour l'exercice 2010 en cours, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

26 mars 2010 Publication des résultats annuels 2009 : Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 1er trimestre 2010 : 26 avril 2010 Assemblée générale des actionnaires : 10 mai 2010 Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 2ème trimestre 2010 : 29 juillet 2010 Publication des résultats semestriels au 30 juin 2010 : 31 août 2010 29 octobre 2010 Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 3ème trimestre 2010 : Publication du chiffre d'affaires et des résultats du 4ème trimestre 2010 : 28 janvier 2011 Publication des résultats annuels 2010 : Mars 2011

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce nous vous indiquons qu'il existe des accords commerciaux conclus par la Société qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société, et qui ne peuvent être divulgués car une telle divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

11. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Par ailleurs, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10 mai 2010, les termes du projet d'association capitalistique et opérationnelle avec la société iCosmeceuticals, ainsi que l'ensemble des contrats liés à cette opération eu égard à la société Intuiskin. L'exercice 2009 a été particulièrement difficile poussant le Groupe Memscap à ajuster constamment ses coûts et ses ressources afin d'être en adéquation avec les données économiques globales. Bien que la reprise progressive de l'activité observée dès le troisième trimestre 2009 ait permis de réduire significativement la consommation de trésorerie et que cette même tendance soit amenée à se poursuivre sur l'exercice 2010, le Groupe Memscap ne peut pas prendre le risque de procéder seul, aux investissements nécessaires au développement de sa filiale Intuiskin, malgré le fort potentiel que cette dernière activité présente. C'est dans ce contexte, que le conseil d'administration de Memscap, S.A. a approuvé en date du 16 avril 2010, le projet d'association capitalistique et opérationnelle entre Memscap, S.A. et la société iCosmeceuticals, S.A.S.

Dans le cadre du projet de protocole d'investissement, la société iCosmeceuticals, nouvellement formée et dont l'actionnariat à l'issue de l'opération serait composé par certains dirigeants d'Intuiskin et de Memscap, S.A. notamment Messieurs Jean Michel Karam, Bernard Courtois, Christopher Pelly et Madame Vera Strübi, associés à des investisseurs, dont CIC Vizille Capital Innovation et SUDINNOVA, procéderait à l'acquisition de 100% des titres d'Intuiskin, filiale à 100% de Memscap, S.A., par voie d'apport en nature. Cette opération, pour les besoins de l'apport, serait basée sur les valorisations suivantes :

- une valorisation globale de la Société Intuiskin de 1.600.000 euros pour 100% du capital et des droits de vote.
- une valorisation globale de la société iCosmeceuticals de 8.500.000 euros sur la base de capitaux propres au moins égaux 2.500.000 euros.

Sur la base de ce mode de valorisation et sous réserve de la conclusion des différents accords prévus par le protocole d'investissement, il serait attribué à Memscap, S.A., en rémunération de l'apport de 100% des titres d'Intuiskin, un nombre d'actions ordinaires nouvelles de iCosmeceuticals représentant, après réalisation de l'apport, 15,84% du capital et des droits de vote de iCosmeceuticals. A l'issue de cette opération, le capital social de iCosmeceuticals serait composé, après apport des titres d'Intuiskin et sous réserve des derniers ajustements sur les parts des personnes physiques, comme suit :

M. Jean Michel Karam: 36,45%
 Memscap, S.A.: 15,84%
 M. Christopher Pelly: 5,41%
 Mme Vera Strübi: 5,41%
 M. Bernard Courtois: 2,70%
 Autres actionnaires: 34,19%

Par ailleurs, Memscap, S.A. entrerait dans un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs des Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma, sur la base duquel Laboratoires La Licorne, filiale à 100% de Memscap, S.A., recevrait des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur d'iCosmeceuticals, à tout moment, par le paiement à Memscap, S.A. d'un montant de 3,5 millions d'euros en numéraire.

Le dispositif contractuel qui sera mis en place en application des termes du protocole d'investissement est composé des éléments suivants :

- Protocole d'investissement entre la Société, Intuiskin, iCosmeceuticals, et Laboratoires La Licorne ;
- Convention de licence exclusive entre la société Laboratoires La Licorne et la société iCosmeceuticals, portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaire à l'activité de iCosmeceuticals);
- Convention de prestation de services généraux, financiers et comptables entre la Société, iCosmeceuticals et ses filiales ;
- Convention de garantie de passif entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Engagement de non-concurrence et de non sollicitation entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Pacte d'associés entre la Société et iCosmeceuticals ;
- Traité d'apport sous condition suspensive entre la Société et iCosmeceuticals.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport spécial de commissaires aux comptes. A l'exclusion d'un administrateur, tous les membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. sont concernés par cette convention. Ainsi, en application de l'article L.225-40 alinéa 1 du Code de commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote et cette convention a été autorisée par l'unique membre du conseil d'administration non intéressé par l'opération.

Tel que mentionné ci-avant, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2010 sous condition suspensive d'une autorisation par l'assemblée générale des actionnaires prévue le 10 mai 2010. L'autorisation de cette opération par l'assemblée générale du 10 mai 2010 aura pour effet à la fois la confirmation de l'autorisation du conseil et l'entrée en vigueur de ladite convention.

12. Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code du commerce concernant les opérations de souscription et d'achat d'actions.

13. Rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation des opérations de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations de rachat d'actions réalisées en vertu de l'autorisation donnée par votre assemblée générale annuelle du 30 juin 2009.

Rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce

Néant.

15. Modification des statuts

Néant

16. Autorisations financières au conseil d'administration

Tableau récapitulatif des autorisations en cours de validité

Assemblée générale du 30 iuin 2009	

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions. (Durée de 18 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 6° résolution	Achat, cession et transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composants le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion , de scission ou d'apport.	Oui - Dans le cadre d'un contrat de liquidité avec le CM CIC Securities.
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 10° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 11° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 20.000.000 euros.	Non
Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 12° résolution	Fixation du prix d'émission des actions conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an. Prix d'émission ne pouvant être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %.	Non

Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L.233-32 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 13° résolution	Cf. Résolutions 11° à 12°.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 14° résolution	Nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pouvant être supérieur à 10 % du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.	Oui - Dans le cadre d'un plan d'options approuvé par le conseil d'administration du 24 février 2010.
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce. (Durée de 38 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 15° résolution	Nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas excéder 5 % du capital social.	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail et L.225-138-1 du Code de commerce.	30 juin 2009 16° résolution	Résolution rejetée par l'assemblée générale du 30 juin 2009	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions. (Durée de 24 mois à compter du 30 juin 2009)	30 juin 2009 17° résolution	Réduction autorisée dans la limite de 10% du capital social.	Non

Renouvellement et délégation des autorisations financières

La 6ème résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 10 mai 2010 porte sur la délégation financière accordée au conseil d'administration afin de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions. Cette délégation est en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée.

Assemblée générale du 10 mai 2010

Sixième résolution (Autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions).

Nous proposons que l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation

d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

- -- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- -- Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action de 2 euros de nominal.
- -- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- -- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération;
- -- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et règlementations de l'AMF, soit :
- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société;
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution votée par l'assemblée générale du 30 juin 2009.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009 (6ème résolution).

Nous vous invitons maintenant à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Le conseil d'administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

(En milliers d'euros hors section 3)	2009	2008	2007	2006	2005
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 428	9 428	9 422	9 108	9 103
Nombre des actions ordinaires existantes	4 713 970	4 713 970	4 711 148	4 554 236	182 053 857
Nombre d'obligations convertibles en actions					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	384	874	1 995	2 316	975
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 683)	(4 260)	(4 494)	(23 990)	(5 351)
Impôts sur les bénéfices	(87)	(136)	(57)	(65)	(31)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(7 499)	(21 943)	(1 300)	(5 647)	(867)
Résultat distribué					
3. Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1,40)	(0,87)	(0,94)	(5,25)	(0,03)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,59)	(4,65)	(0,28)	(1,24)	(0,005)
Dividende distribué à chaque action					
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	13	13	14	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	802	868	972	1 035	1 257
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres)	330	365	408	464	527

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenu (1)	Valeur co	omptable des titr	es en euros	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
			determ (1)	Brute	Provision	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$13 535 456	100%	9€		9€	12 171 722 €		3 412 703 €	2 633 101 €
Memscap AS (Norvège)	kr 18 412 762	kr 8 802 868	100%	13 306 911 €	2 886 093 €	10 420 818 €	1 090 254 €		5 501 709 €	-568 411 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	4 422 283 €	100%	10 006 764 €	6 962 417 €	3 044 347 €	-1 651 240 €		943 290 €	-1 500 487 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	14 616 €	100%	3 613 197 €		3 613 197 €	117 013 €		14 957 €	-14 238 €
2. Participations Aucune										
3. Total				26 926 881 €	9 848 510 €	17 078 371 €	11 727 749 €			90130401400130001040419401040411

⁽¹⁾ Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

⁽²⁾ Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

⁻ Memscap Inc. (USA) : 9 790 026 €

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009



Etats financiers consolidés

31 décembre 2009

SOMMAIRE

	Page
Bilan consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	2
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	3
Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	4
Tableau des variations des capitaux propres consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
Notes annexes aux états financiers consolidés	7

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
		€000	€000
Actifs			
Actifs non-courants		~ < ~ 1	6.053
Immobilisations corporelles	8	5 654	6 073
Goodwill et immobilisations incorporelles	9	9 821	9 191
Actifs financiers disponibles à la vente	11 12	979	722 12
Autres actifs financiers non-courants	6	21 1 100	936
Actis a importantere	U	17 575	16 934
		17 373	10 /34
Actifs courants			
Stocks	13	4 642	3 304
Clients et autres débiteurs	14	2 719	4 450
Créances d'impôts courants	15	136	733
Paiements d'avance		389	389
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	2 085	5 236
		9 971	14 112
TOTAL ACTIFS			
TOTAL ACTIFS		27 546	31 046
Capitaux propres et passifs Capitaux propres Capital émis. Primes d'émission Actions propres Réserves consolidées		9 428 26 108 (114) (15 250)	9 428 35 123 (135) (19 389)
Ecarts de conversion	17	(1 884) 18 288	(3 230) 21 797
	17	10 200	21 /9/
Passifs non-courants			
Emprunts portant intérêt	19	3 980	4 142
Passifs liés aux avantages au personnel	20	270	236
Autres passifs non-courants	23	192	196
		4 442	4 574
Passifs courants			
Passifs courants Fournisseurs et autres créditeurs	22	3 094	3 482
	22 19	3 094 1 583	3 482 1 055
Fournisseurs et autres créditeurs			
Fournisseurs et autres créditeurs	19	1 583	1 055
Fournisseurs et autres créditeurs	19 21	1 583 43	1 055 46
Fournisseurs et autres créditeurs	19 21	1 583 43 96	1 055 46 92

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Notes	2009	2008
		€000	€000
Ventes de biens et services		10 295	15 397
Produits des activités ordinaires	_	10 295	15 397
Coût des ventes		(6 949)	(8 735)
Marge brute	_	3 346	6 662
Autres produits	5.1	360	
Frais de recherche et développement	5.7	(3 483) (1 597)	(3 684) (1 847)
Charges administratives	5.2	(3 141) (474)	(3 504) (6 232)
Autres charges	5.2	(4 989)	(8 605)
Charges financières	5.3 5.4	(307) 191	(337) 540
Résultat avant impôt	_	(5 105)	(8 402)
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat	6		312
Résultat net consolidé	<u>-</u>	(5 105)	(8 090)
Résultats par action :			
- de base pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	7	€ (1,08)	€ (1,72)
- dilué pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	7	€ (1,08)	€ (1,72)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	2009	2008
_	€000	€000
Résultat net consolidé	(5 105)	(8 090)
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	1 346	(1 770)
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt	(1 346)	(1 770)
Résultat global consolidé	(3 759)	(9 860)

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers d'euros, sauf données par action)	Nombre d'actions	Capital émis €000	Primes d'émission €000	Actions propres €000	Réserves consolidées €000	Ecarts de conversion €000	Total des capitaux propres €000
~							
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	4 711 148	9 422	35 823	(61)	(12 279)	(1 460)	31 445
Ecarts de conversion						(1 770)	(1 770)
reconnus directement en capitaux propres						(1 770)	(1 770)
Perte nette	<u></u>				(8 090)		(8 090)
Résultat global	<u></u>				(8 090)	(1 770)	(9 860)
Exercice de BSA Imputation du report à nouveau	2 822	6					6
sur la prime d'émission Opérations sur titres auto-détenus			(700)		700		
(Note 17.2)Paiements en actions (Note 18.3)			 	(74)	280	 	(74) 280
Solde au 31 décembre 2008	4 713 970	9 428	35 123	(135)	(19 389)	(3 230)	21 797
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	4 713 970	9 428	35 123	(135)	(19 389)	(3 230)	21 797
Ecarts de conversion						1 346	1 346
Total des produits et des charges reconnus directement en							
capitaux propres						1 346	1 346
Perte nette					(5 105)		(5 105)
Résultat global	<u></u> _				(5 105)	1 346	(3 759)
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission Opérations sur titres auto-détenus			(9 015)		9 015		
(Note 17.2)				21	 229		21 229
Solde au 31 décembre 2009	4 713 970	9 428	26 108	(114)	(15 250)	(1 884)	18 288

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2009

	2009	2008
-	€000	€000
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :		
Résultat net	(5 105)	(8 090)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions (Note 24.1)	1 541	1 662
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs (Note 24.2)	(13)	16
Pertes de valeur des actifs (Note 10)		6 232
Autres éléments non monétaires (Note 24.3)	132	(300)
Créances clients	1 853	518
Stocks	(935)	(412)
Autres débiteurs	787	171
Dettes fournisseurs	(405)	91
Autres créditeurs	(126)	(359)
Flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles	(2 271)	(471)
<u> </u>	(= =)	()
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations	13	2.1
Acquisition d'immobilisations	(866)	(1 894)
Revente / (achat) d'actifs financiers	(179)	(35)
Flux de trésorerie consommés par des activités d'investissement	(1 032)	(1 908)
	(1 032)	(1 200)
Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :		
Financement par emprunts et assimilés	429	2 947
Remboursements d'emprunts et assimilés	(463)	(239)
Remboursements d'emprunts de crédit bail	(85)	(78)
Revente / (achat) d'actions propres	21	(74)
Produits nets reçus sur les augmentations de capital et exercices de bons et options		6
Flux de trésorerie provenant / (consommés) des activités de financement		
Tida de tresorerie provenant / (consommes) des activités de financement	(98)	2 562
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(124)	44
Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		
Augmentation / (unminution) hette de tresorerie et equivalents de tresorerie	(3 525)	227
	4 4 7 0	4 402
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 629	7 702

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 Caractéristiques de l'activité

Memscap, S.A. (ci après la "Société", le "Groupe" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée à Euronext Paris, compartiment C.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession
 de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la
 production sur mesure;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense;
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

Au 31 décembre 2009, la Société et ses filiales comptent 115 employés, dont 30 sont localisés en France, 58 en Norvège et 27 aux États-Unis.

En date du 26 mars 2010, le conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés de Memscap au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et en a autorisé la publication.

1.2 Evénements majeurs de l'exercice 2009

Arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure

La division Produits sur mesure du Groupe a fait face sur le second trimestre 2009 à l'arrêt total des activités d'un client significatif mis en liquidation suite à la forte dégradation de l'environnement économique. Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 474 000 euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Cette perte a été comptabilisée en autres charges.

Lancement des activités Ioma Esthetics Institute

Dans le cadre du développement des activités du pôle IntuiSkin, le Groupe a procédé sur le mois de janvier 2009 à l'acquisition d'un institut pilote dédié au concept Ioma, situé à Paris (France). Cette acquisition se compose d'un droit au bail ainsi que des agencements pour un montant total de 269 000 euros. Une nouvelle société, Ioma Esthetics Institute, S.A.S., filiale à 100% de la société IntuiSkin, S.A.S., a de ce fait été créée afin d'accueillir cette activité.

2. METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 Principes de préparation des états financiers

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Memscap arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting /ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2009

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- IAS 1 révisée Présentation des états financiers ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 Programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- Amendement IAS 23 Coûts d'emprunts ;
- Amendements IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IFRS 7 Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- Amendement IAS 1 et IAS 32 Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (22 mai 2008) portant notamment sur la comptabilisation des activités de publicité et de promotion (IAS 38 Immobilisations incorporelles).

La norme IFRS 8 « segments opérationnels » requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et a remplacé au 1er janvier 2009 les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Les secteurs opérationnels retenus par le Groupe en conformité avec la norme IFRS 8 étant identiques aux secteurs d'activités précédemment présentés selon IAS 14, l'application de la norme IFRS 8 n'a pas entrainé d'incidence sur les annexes aux comptes consolidés (Note 4).

Conformément à la révision de la norme IAS 1, le Groupe présente à partir du 1er janvier 2009, l'état du résultat global consolidé qui détaille la composition de ce dernier. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 comprennent de ce fait l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

L'adoption des autres normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 et non appliqués par anticipation

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 :

- IAS 27 révisée Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009);
- IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009);
- Amendement IAS 32 Classification des droits d'émission (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010) ;
- Amendement IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers: comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009) ;
- IFRIC 17 Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009);
- IFRIC 18 Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1er juillet 2009).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2010 (à l'exception de quelques amendements / interprétations annuels applicables postérieurement). Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts, consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- Amendement IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010) ;
- IFRS 9 Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;
- IFRIC 19 Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010);
- Amendement IFRIC 14 IAS 19 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011);
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010.

Ces normes, amendements de normes et interprétations n'ont pas été appliqués par anticipation.

Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Memscap S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2009 Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction du Groupe considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2010 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2009 soit 3,1 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 2,1 millions d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un

montant de 1,0 million d'euros. Par ailleurs, la direction considère que les effets de la crise économique et financière ayant notamment affectés les flux de trésorerie des activités opérationnelles sur l'exercice 2009, seront limités sur l'exercice 2010.

Contexte d'arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tel que les actifs incorporels et notamment les goodwill, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ses actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote (y compris les droits de vote potentiels) de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2009 sont au nombre de 6 et sont les suivantes :

Pays	Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre	% d'intérêt au 31 déc. 2009	Méthode de consolidation
France	Memscap, S.A.		Société mère	
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
	Ioma Esthetics Institute, S.A.S	Janvier 2009	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

2.3 Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à la dépréciation des goodwill. Au 31 décembre 2009, ces hypothèses ont été faîtes dans un contexte de crise économique et financière présenté en note 2.1.

Le Groupe vérifie ainsi la valeur recouvrable des goodwill au moins une fois par an, à chaque date d'arrêté, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. La valeur recouvrable est en général estimée sur la base de la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans les notes 2.4.6 et 10.

Les autres estimations importantes effectuées par le Groupe sont relatives aux options de souscription d'actions (Note 18.1), aux dépréciations des actifs courants (Notes 13 et 14) et aux provisions (Note 21).

2.4 Résumé des méthodes comptables significatives

2.4.1 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. L'ensemble des postes du bilan exprimés en devises est converti en euro aux taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception de la situation nette

qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en écarts de conversion en capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

2.4.2 Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

2.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Le cas échéant, il est tenu compte d'une valeur résiduelle.

Bâtiments usines	20 ans
Bâtiments bureaux	20 à 30 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Matériel et outillage	4 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues conformément aux principes décrits à la note 2.4.8.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture. Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

2.4.4 Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un (ou de plusieurs) actif(s) spécifique(s), et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.4.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

2.4.6 Goodwill et regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celleci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne ; et,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou le deuxième niveau d'information sectorielle du Groupe, déterminé conformément à IAS 14 Information sectorielle.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée (Note 2.4.8).

2.4.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés à chaque clôture. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de

consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée à chaque clôture afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, de indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation résultant de dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice une indication que l'actif a perdu de la valeur.

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 3 ans
Brevets et marques	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 20 ans
Frais de développement	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 5 ans

Les brevets et marques font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée moyenne de protection. Les frais de développement capitalisés, principalement composés de coûts de conception de puces et de capteurs, de frais de développement de prototypes et de frais d'homologation, sont amortis à partir de la phase de production et pendant la durée de commercialisation prévue.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

2.4.8 Dépréciation d'actifs

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Le groupe Memscap a défini l'UGT comme étant les activités "Produits standards / Avionique et médical", "Produits sur mesure / Recherche et développement corporate" et "IntuiSkin". Les goodwill sont testés à ces mêmes niveaux.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- Des changements importants intervenus dans l'environnement économique ou technologique sur lequel la Société opère ou auquel l'UGT est dévolue ;
- La baisse des volumes d'activité et des performances inférieures aux prévisions ;
- L'arrivée de produits concurrents et le dépôt de brevets afférents.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque UGT. Si la valeur comptable des actifs d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie futurs (qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans) actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur terminale est obtenue en actualisation à l'infini le flux de trésorerie normatif attendu. Les frais de siège sont affectés au prorata des chiffres d'affaires de chaque UGT.

Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont enregistrées d'abord sur le goodwill et ensuite sur les actifs non courants et sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié, en résultat opérationnel.

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit cependant pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.9 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non courants à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur ces actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite soit directement, soit via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise est comptabilisée au compte de résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier

Les actifs financiers courants comprennent principalement les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Ces créances sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

2.4.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : Coût d'achat selon la méthode du premier entré premier sorti ;
- Produits finis et produit-en-cours : Coûts des matières et de la main d'œuvre directe et quote-part des frais généraux de production fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.4.11 Actifs non-courants destinés à être cédés et passifs afférents

Sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non-courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non-courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminué des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à la date de décision de cession.

2.4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- Placement à court terme ;
- Placement très liquide;
- Placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- Risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les dépôts à court terme nets des concours bancaires courants.

2.4.13 Capitaux propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les propres instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.4.14 Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes. De plus amples détails sont fournis en note 18.3. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, les conditions de performances autres que les conditions liées au prix des actions de Memscap S.A. (« les conditions du marché »), ne sont pas prises en compte.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation. Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (Note 7).

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

2.4.15 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.4.16 Juste valeur des instruments financiers

A partir du 1er janvier 2009, le Groupe a adopté la mise à jour d'IFRS 7 relative aux instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. En conséquence, les évaluations à la juste valeur doivent être détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

2.4.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

2.4.18 Avantages au personnel

En Norvège, les engagements de retraite sont assimilés à un régime à prestations définies. Ce régime nécessite que les contributions du Groupe soient versées à un fond administré spécifique. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est de même déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation aux titres des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Le montant comptabilisé au passif au titre de ce régime est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé et de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre l'obligation du Groupe. Si ce montant est négatif, l'actif est évalué en retenant le plus faible montant déterminé supra, le coût des services passés non encore comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé. Le montant comptabilisé au passif au titre de régime à prestations définies est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé.

Conformément aux dispositions de la loi française, Memscap et ses filiales françaises cotisent à des régimes de retraite au bénéfice du personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Il s'agit d'un régime à prestations définies dont l'obligation n'est couverte par aucun contrat d'assurances. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées selon les modalités décrites pour le régime applicable à l'entité norvégienne.

Aux États Unis, Memscap Inc. a adopté en novembre 2000, un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

2.4.19 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits ordinaires de la Société sont principalement constitués des ventes de produits, des ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

2.4.20 Marge brute

La marge brute est calculée par différence entre d'une part les produits des activités ordinaires et d'autre part le coût complet de production lié aux ventes de la période. Il s'agit du coût complet de production de l'usine aux États-Unis d'Amérique pour la fabrication des puces, de celle de Norvège pour l'assemblage des capteurs ainsi que de la ligne de production de la société IntuiSkin.

2.4.21 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts d'arrêt d'activités autres que celles destinées à être vendues.

Frais de recherche et développement

Certains coûts de développement de nouveaux produits encourus après la faisabilité technologique sont capitalisés lorsqu'ils remplissent les critères présentés à la note 2.4.7. Tous les autres coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement ». Le crédit d'impôt recherche vient minorer la charge comptabilisée sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

Coûts de production et coûts de commercialisation

Les coûts de production sont présentés dans la marge brute sur la ligne « Coût des ventes », les coûts de commercialisation étant quant à eux présentés sur la ligne « Frais commerciaux ».

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Il s'agit notamment des coûts de restructuration, de dépréciation d'actifs, de pertes sur créances clients, de pertes sur stock ou de résultats de cession d'immobilisations spécifiques.

2.4.22 Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs nets ne sont pas comptabilisés lorsque leur recouvrabilité n'est pas jugée probable.

2.4.23 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

2.4.24 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe peut être conduit à utiliser des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et (ou) des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par références aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change);
- Soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- Soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de

couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'instrument couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucune opération de regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 n'est intervenue au cours des exercice clos le 31 décembre 2009 et 2008.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, nouvelle norme de présentation de l'information sectorielle en remplacement d'IAS 14. L'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par la direction opérationnelle du Groupe pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance. Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe. Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure;
- Les produits standards / Capteurs, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multi-fonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense;
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels. Le management contrôle les résultats des secteurs d'activité de manière distincte, aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources de chacun des secteurs et d'évaluation de ses performances. La performance sectorielle est évaluée sur la base d'un résultat opérationnel, dont la détermination diffère, à certains égards, du résultat opérationnel dans les états financiers consolidés, comme détaillé ci-après. La politique financière du Groupe (incluant l'incidence des charges et produits financiers) et la fiscalité sur le résultat, sont gérées au niveau du Groupe, et ne sont pas allouées aux secteurs opérationnels. Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

4.1 Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires ainsi que les résultats pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et 2008. Au 31 décembre 2009, tous les actifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés d'un montant de 2 085 000 euros (2008 : 5 236 000 euros) et des titres financiers disponibles à la vente d'un montant de 979 000 euros (2008 : 722 000 euros) correspondant à des placements de trésorerie à plus d'un an. Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée (Cash pooling) qui n'est de ce fait pas affectée aux différents secteurs. Au 31 décembre 2009, l'ensemble des passifs sont affectés aux différents secteurs à l'exception des découverts bancaires correspondant à la trésorerie passive du Groupe soit un montant de 981 000 euros (2008 : 607 000 euros de découverts bancaires ainsi qu'une ligne de crédit moyen terme d'un montant 1 838 000 euros). Comme évoqué précédemment concernant le traitement des actifs sectoriels, ces éléments de trésorerie ne sont pas affectés aux différents secteurs.

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Produits sur mesure €000	Produits standards / Capteurs €000	IntuiSkin €000	Autres activités €000	Eliminations €000	Total €000
Produits des activités ordinaires						
Ventes à des clients externes Ventes inter-secteurs Produits des activités ordinaires	61	5 507 5 507	1 040 1 040	 	(61) (61)	10 295 10 295
Résultats sectoriels	(1 733)	(250)	(1 413)	<u></u>		(3 396)
Charges non affectées						(1 593)
Résultat avant impôt, charges et produits financiers					-	(4 989)
Charges financières nettes						(116)
Résultat avant impôt					-	(5 105)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat						
Résultat net de l'exercice					-	(5 105)
Actifs et passifs						
Goodwill	3 190 1 990	4 391 2 261 6 139	3 419 2 235 857	 	 -	7 810 7 686 8 986 3 064 27 546
Passifs sectoriels		2 420	1 485		 - -	8 277 981 9 258
Autres informations sectorielles						
Investissements: Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles		166 340	256 119	 	 	479 482
Amortissements / Dépréciations : Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles Pertes de valeur	12	399 339 	216 278 	 	 	997 629

Exercice clos le 31 décembre 2008

	Produits sur mesure	Produits standards / Capteurs	IntuiSkin	Autres activités	Eliminations	Total
	€000	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires						
Ventes à des clients externes	5 275	8 388	1 734			15 397
Ventes inter-secteurs					(91)	
Produits des activités ordinaires	5 366	8 388	1 734		(91)	15 397
Résultats sectoriels	(5 360)	828	(1 857)			(6 389)
Charges non affectées						(2 216)
Résultat avant impôt, charges et						(9.605)
produits financiers					=	(8 605)
Produits financier nets						203
Résultat avant impôt					-	(8 402)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat						312
Résultat net de l'exercice					- -	(8 090)
Actifs et passifs						
Goodwill		3 738	3 419			7 157
Autres actifs incorporels et immobilisations	3 607	2 155	2 357			8 119
Autres actifs sectoriels		5 013	1 232			9 812
Actifs non affectés					-	5 958
Total actifs					_	31 046
Passifs sectoriels		2 137	1 544			6 804
Passifs non affectés					_	2 445
Total passifs					_	9 249
Autres informations sectorielles						
Investissements:						
Immobilisations corporelles		370	137			1 762
Immobilisations incorporelles	9	226	719			954
Amortissements / Dépréciations :						
Immobilisations corporelles		478	171			1 137
Immobilisations incorporelles		100	263			580
Pertes de valeur	(5 623)		(609)			(6 232)

4.2 Secteurs géographiques

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008.

Exercice clos le 31 décembre 2009

_	Europe	Etats-Unis	Asie	Autres	Total
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	4 759	3 661	1 683	192	10 295
Produits sectoriels	4 759	3 661	1 683	192	10 295
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels Actifs non affectés	23 822	3 724			27 546
Total actifs				=	27 546
Investissements Investissements corporels Investissements incorporels	427 459	52 23	 	 	479 482

Exercice clos le 31 décembre 2008

_	Europe	Etats-Unis	Asie	Autres	Total
	€000	€000	€000	€000	€000
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	6 582	6 859	1 211	745	15 397
Produits sectoriels	6 582	6 859	1 211	745	15 397
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels Actifs sectoriels	26 180	4 866			31 046
Actifs non affectés				-	31 046
Investissements					
Investissements corporels Investissements incorporels	515 945	1 247 9			1 762 954

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

5.1 Autres produits

Les autres produits sont composés de subventions d'exploitation afférentes à des opérations de recherche et développement accordées dans le cadre de programmes étatiques.

5.2 Autres charges

Les autres charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 correspondent aux conséquences financières de l'arrêt des activités d'un client significatif de la division Produits sur mesure (Note 1.2). Cette liquidation a conduit le Groupe à comptabiliser une perte sur le premier semestre 2009 d'un montant de 474 000 euros incluant une perte sur créances irrécouvrables ainsi qu'une dotation pour dépréciation de stocks exclusivement dédiés à ce client. Par ailleurs, les autres charges relatives à l'exercice 2008, soit un montant de 6 232 000 euros, correspondent aux dépréciations d'actifs comptabilisées en application de la norme IAS 36. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été comptabilisée en 2009.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Pertes sur créance et stock relatives à la liquidation d'un client significatif	474	
Pertes de valeur sur goodwill		1 631
Pertes de valeur sur actifs incorporels		932
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles		3 669
Autres charges	474	6 232

Les modalités de détermination des pertes de valeur sont présentées note 10.

5.3 Charges financières

(er accement	31 décembre
(en milliers d'euros)	2009	2008
Emprunts et découverts bancaires	252	296
Charges financières dues au titre des contrats de location-financement	43	41
Perte de change	12	
Charges financières	307	337

5.4 Produits financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits d'intérêts bancaires	191	145
Gain de change		395
Produits financiers	191	540

5.5 Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements au titre des exercices 2009 et 2008 se répartit comme suit :

	31 décembre	31 décembre
(en milliers d'euros)	2009	2008
Coût des ventes	863	1 058
Frais de recherche et développement	583	445
Frais commerciaux	73	82
Charges administratives	107	132
Total dotations aux amortissements	1 626	1 717

5.6 Frais de personnel

Les frais de personnel comptabilisés en charge au titre des exercices 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Charges de personnel y compris charges sociales	7 349	7 987
Retraites	281	157
Charges liées au paiement en actions	229	280
Total des frais de personnel	7 859	8 424

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	31 décembre	31 décembre 2008
	2009	
Production	64	65
Recherche et développement	30	37
Services commerciaux et marketing	11	13
Direction générale et personnel administratif	14	16
Effectif total équivalent temps plein	119	131

5.7 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se composent de 3 483 000 euros (2008 : 3 684 000 euros) de charges directement comptabilisées en compte de résultat et de 340 000 euros (2008 : 226 000 euros) de frais développement capitalisés. Au 31 décembre 2009, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 984 000 euros (2008 : 933 000 euros).

6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le produit d'impôt de 312 000 euros sur l'exercice 2008 correspond à la comptabilisation d'impôts différés actifs relatifs à la filiale norvégienne du Groupe. Aucun produit d'impôt n'a été constaté sur l'exercice 2009, le Groupe ne comptabilisant en impôts différés actifs que les déficits d'impôts pouvant être imputés dans un avenir proche. Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le résultat comptable avant impôt multiplié par le taux d'impôt applicable en France soit 33,33% (2008 : 33,33%) pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat avant impôt	(5 105)	(8 402)
Produit / (charge) au taux d'impôt en vigueur en France	1 701	2 800
Incidence des pertes reportables	(1 701)	(2 488)
Produit d'impôt		312

La situation fiscale latente au 31 décembre 2009 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de :

- 145,4 millions d'euros en France reportables indéfiniment.
- 7,6 millions d'euros pour la filiale américaine expirant entre 2017 et 2021.
- 4,7 millions d'euros pour la filiale norvégienne expirant entre 2012 et 2019.

Au 31 décembre 2009, la Société ne comptabilise en actifs d'impôt différé que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 1 100 000 euros (2008 : 936 000 euros). En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des actifs d'impôt différé générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable.

7. RESULTATS PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

(31 décembre	31 décembre
(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(5 105)	(8 090)
	31 décembre	31 décembre
(en milliers)	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	4 714	4 712
Effet de la dilution : Options d'achat d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action	4 714	4 712

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Terrains	846	875
Constructions	1 768	1 780
Agencements et installations	346	244
Equipements industriels (1)	9 662	12 266
Véhicules	22	42
Mobilier et autres équipements de bureau	319	267
Equipements informatiques	324	415
Immobilisations corporelles (2)	13 287	15 889
Amortissements cumulés	(5 972)	(5 388)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3)	(1 661)	(4 428)
Valeur nette des immobilisations corporelles	5 654	6 073

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Equipements industriels	1 214	988
Immobilisations corporelles	1 214	988
Amortissements cumulés	(717)	(521)
Provisions pour dépréciation		
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail	497	467

$(2) \ La\ variation\ des\ immobilisations\ corporelles\ s'analyse\ comme\ suit:$

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde à l'ouverture	15 889	16 523
Acquisitions	479	1 762
Cessions	(3 527)	(1 890)
Ecarts de conversion	446	(506)
Solde à la clôture	13 287	15 889

Les principales acquisitions de l'exercice comprennent les agencements et équipements relatifs aux activités IntuiSkin (255 000 euros) ainsi que du matériel industriel afférent à la filiale norvégienne du Groupe (144 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2009 sont principalement composées d'équipements et d'agencements intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de crédit-bail sont donnés en nantissement des dettes de crédit-bail correspondantes. Les constructions et terrains, d'une valeur nette comptable de 2 390 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 2 521 000 euros), servent de droit réel de premier rang en couverture d'emprunts bancaires du Groupe (Note 19.1). Les véhicules sont quant à eux nantis à hauteur de 16 000 euros (2008 : 21 000 euros) en garantie d'un emprunt détaillé note 19.1.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 997 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 1 137 000 euros).

(3) La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde à l'ouverture	4 428	2 279
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs	(2 767)	(1 520)
Nouvelles dépréciations d'actifs		3 669
Solde à la clôture	1 661	4 428

Cette provision pour dépréciation d'actifs est afférente à un ensemble d'équipements et outillages industriels relatif à l'activité Produits sur mesure du Groupe. Comme détaillé en note 10, la survenance de facteurs économiques défavorables significatifs a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de 3 669 000 euros au titre de l'exercice 2008. La reprise de provision comptabilisée en 2009 est notamment consécutive à la cession ou à la mise au rebut sur l'exercice d'une partie de ces équipements non-utilisés.

La valeur nette comptable de ces équipements s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur brute des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation	3 598	7 018
Amortissements / Dépréciations	(2798)	(6 105)
Valeur nette des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation	800	913

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Goodwill	9 441	8 788
Logiciels (1)	496	465
Marques et brevets	4 594	4 589
Frais de développement immobilisés	1 358	1 233
Autres immobilisations incorporelles	104	
Immobilisations incorporelles	15 993	15 075
Amortissements cumulés	(3 920)	(3 321)
Provisions pour dépréciation d'actifs	(2 252)	(2 563)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	9 821	9 191

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Logiciels	86	73
Immobilisations incorporelles	86	73
Amortissements cumulés	(20)	(9)
Valeur nette des immobilisations incorporelles financées par crédit-bail	66	64

La variation des actifs incorporels s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde à l'ouverture	15 075	15 139
Acquisitions	483	954
Cessions	(367)	
Ecarts de conversion	802	(1 018)
Solde à la clôture	15 993	15 075

(en milliers d'euros)	Goodwill	Logiciels	Marques et brevets	Frais de développement	Autres actifs incorporels	Total
Coût:					-	
Au 1 ^{er} janvier 2009	8 788	465	4 589	1 233		15 075
Acquisitions		39			104	143
Développements générés en						
interne				340		340
Cessions		(13)		(354)		(367)
Ecarts de conversion	653	5	5	139		802
Au 31 décembre 2009	9 441	496	4 594	1 358	104	15 993

Les principales acquisitions de l'exercice 2009 concernent un droit au bail d'un montant de 104 000 euros dans le cadre du lancement des activités d'Ioma Esthetics Institute ainsi que les frais de recherche et développement capitalisés afférents à l'activité Produits standards / Capteurs (340 000 euros) conformément à la norme IAS 38. Les cessions de l'exercice sont quant elles principalement composées de mises au rebut de développements antérieurs intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de crédit-bail sont donnés en nantissement des dettes de crédit-bail correspondantes. Le droit au bail relatif à l'activité Ioma Esthetics Institute (104 000 euros au 31 décembre 2009) sert de nantissement en garantie d'emprunt détaillé note 19.1.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 629 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 580 000 euros).

Suite à la dégradation significative de son environnement économique, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 des dépréciations d'actifs selon la norme IAS 36 d'un montant de 2 563 000 euros. Consécutivement aux tests de valeur réalisés à la clôture de l'exercice, le montant de ces dépréciations s'établit à 2 252 000 euros au 31 décembre 2009.

 $Les\ d\'epr\'eciations\ d'actifs\ incorporels\ comptabilis\'ees\ au\ titre\ des\ exercices\ 2009\ et\ 2008\ s'analysent\ comme\ suit\ :$

	31 décembre	31 décembre
(en milliers d'euros)	2009	2008
Secteur Produits sur mesure		
Pertes de valeur sur goodwill	(1 022)	(1 022)
Dépréciations de marques et brevets	(612)	(827)
Dépréciations de frais de développement immobilisés		(95)
Dépréciations de logiciels	(9)	(10)
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Produit sur mesure	(1 643)	(1 954)
Secteur IntuiSkin		
Secretary Introduction	(609)	(609)
Pertes de valeur sur goodwill	(609)	(609)
Depreciations a actus incorporeis – Secteur intuiskin	(009)	(009)
Total dépréciations d'actifs incorporels	(2 252)	(2 563)

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels après dépréciations et amortissements s'établit comme suit :

	31 décembre	31 décembre
(en milliers d'euros)	2009	2008
Secteur Produits sur mesure		
Goodwill		
Marques et brevets		
Frais de développement immobilisés		
Logiciels	10	
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations	10	
Secteur IntuiSkin		
Goodwill	3 419	3 419
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations	3 419	3 419

10. TEST DE PERTE DE VALEUR

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie IntuiSkin.

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit le Groupe à réexaminer la valeur recouvrable de ses actifs. Suite à cet examen, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 sur la ligne « Autres charges » incluse dans le résultat opérationnel, des dépréciations d'actifs non-courants pour un montant total de 6 232 000 euros.

Compte tenu de la persistance d'un contexte économique incertain au 31 décembre 2009, le Groupe a procédé à un nouvel examen de la valeur recouvrable de ses actifs. Cette dernière a été estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous. Suite à cet examen, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan du Groupe s'établit à 3 913 000 euros au 31 décembre 2009. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2009, la dégradation de la situation macro-économique étant considérée comme un évènement non structurel, n'affectant que partiellement les perspectives de croissance à moyen terme du Groupe. Les reprises de provisions pour dépréciations d'actifs sur l'exercice 2009 viennent quant à elles compenser les moins-values afférentes à la mise au rebut ou à la cession d'éléments d'actifs antérieurement dépréciés et tiennent compte de la révision des valeurs nettes comptables des actifs suite à l'amortissement comptabilisé.

Au 31 décembre 2009 et 2008, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan du Groupe se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)			31 décembre 2009	31 décembre 2008
UGT - Produits sur mesure / R&D c	orporate		3 304	5 623
UGT - IntuiSkin			609	609
Total dépréciations d'actifs			3 913	6 232
31 décembre 2009	Unité Génératrice de l	Trésorerie (UGT)		Réf. Notes
(en milliers d'euros)	Produits sur mesure / R&D corporate	IntuiSkin	Total	annexe
Actifs	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Goodwill	1 022	609	1 631	9
Actifs incorporels	621		621	9
Immobilisations corporelles	1 661		1 661	8
Dépréciations d'actifs	3 304	609	3 913	
Valeur des actifs testés avant				
dépréciations (*)	7 282	6 677	13 959	

^(*) incluant les besoins en fonds de roulement.

31 décembre 2008	Unité Génératrice de l	Trésorerie (UGT)		Réf. Notes	
(en milliers d'euros)	Produits sur mesure	IntuiSkin	Total	annexe	
	/ R&D corporate				
Actifs					
Goodwill	1 022	609	1 631	9	
Actifs incorporels	932		932	9	
Immobilisations corporelles	3 669		3 669	8	
Dépréciations d'actifs	5 623	609	6 232		
Valeur des actifs testés avant					
dépréciations (*)	11 102	7 055	18 157		

^(*) incluant les besoins en fonds de roulement.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 11 341 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 8 744 000 euros).

Les valeurs nettes comptables du goodwill, après dépréciations, allouées à chaque unité génératrice de trésorerie s'analysent comme suit :

	Produits standards / Avionique et médical		IntuiSkin		Total	
(en milliers d'euros)	Déc. 2009	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2008
Valeur nette comptable du goodwill	4 391	3 738	3 419	3 419	7 810	7 157

La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2009, soit une augmentation de cette valeur de 653 000 euros, correspond à l'impact de l'évolution du cours de la couronne norvégienne lors de la conversion en euro de ce goodwill.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
UGT Produits standards / Avionique et médical	13,0%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate	13,0%	13,0%
UGT IntuiSkin	15,5%	15,5%

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité. Pour l'exercice 2009, ce taux est le suivant : 15,5% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2008 : 16,1%), 15,9% pour UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2008 : 15,7%) et 16,2% pour l'UGT IntuiSkin (2008 : 16,6%).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2008 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clé relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 23% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical, de 21% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate et de 42% pour l'UGT Produits IntuiSkin, activité en phase de lancement. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,45 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,16 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,15 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. L'EBITDA moyen de l'UGT IntuiSkin sur les 3 derniers exercices étant négatif, un retour de cet indicateur à l'équilibre est attendu pour l'exercice 2011.

La sensibilité des valeurs recouvrables des UGT aux changements d'hypothèses clés s'analyse comme suit :

- Pour l'UGT Produits standards :
- a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 23% à 15% conduirait à une dépréciation du goodwill de l'UGT de 2,4 millions d'euros.
- b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt ne conduirait pas à une dépréciation du goodwill de l'UGT.
- Pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate :
- a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 21% à 10% conduirait à une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles de 2,9 millions d'euros.
- b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une augmentation de 0,2 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.
- c) Une diminution de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une réduction de 0,8 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.

- Pour l'UGT IntuiSkin:

- a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 42% à 25% conduirait à une dépréciation complémentaire du goodwill de 3,4 millions d'euros et des autres actifs incorporels de 1,0 million d'euros.
- b) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une dépréciation complémentaire du goodwill affecté à l'UGT de 0,6 million d'euros.
- c) Une diminution de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une absence de perte de valeur relative à l'UGT IntuiSkin.

Au 31 décembre 2009, la part en pourcentage de valeur terminale dans la valorisation des UGT s'établit à 47% pour les UGT Produits standards (2008 : 50%), à 40% pour IntuiSkin (2008 : 50%) et à 50% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2008 : 42%).

11. ACTIES FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent 979 000 euros (2008 : 722 000 euros) de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres obligataires	979	722
Actifs financiers disponibles à la vente	979	722

La juste valeur des titres obligataires est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

12. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Les autres actifs financiers non-courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts et cautionnements	21	12
Actifs financiers (Valeur brute)	21	12
Moins : Provision pour dépréciation		
Autres actifs financiers non-courants	21	12

13. STOCKS

Les stocks de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Matières premières	1 817	1 505
Encours	608	236
Produits finis	2 271	1 732
Sous-total	4 696	3 473
Moins: Provision pour dépréciation	(54)	(169)
Valeur nette des stocks et encours	4 642	3 304

14. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS

Les créances clients de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients	2 651	4 814
Moins : Provision pour dépréciation	(73)	(592)
Valeur nette des créances clients	2 578	4 222

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

	Dépréciées	Dépréciées	Total
(en milliers d'euros)	individuellement	collectivement	
Au 1 ^{er} janvier 2008	351	13	364
Dotations de l'année	389	12	401
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(158)		(158)
Reprises non utilisées	(35)		(35)
Ecarts de conversion	24	(4)	20
Au 31 décembre 2008	571	21	592
Dotations de l'année	51		51
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(565)		(565)
Reprises non utilisées	(17)		(17)
Ecarts de conversion	8	4	12
Au 31 décembre 2009	48	25	73

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)	Total	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30-60	60-90	90-120	> 120
2009	2 578	2 244	237	jours 32	jours 62	jours 2	jours 1
2008	4 222	2 580	1 015	86	203	21	317

Les autres débiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances fiscales	138	199
Juste valeur de ventes à terme de devises	2	8
Autres créances d'exploitation	1	21
Total des autres débiteurs courants	141	228

Les créances fiscales sont principalement composées de crédit de taxe à la valeur ajoutée.

15. CREANCES D'IMPOTS COURANTS

Les créances d'impôts courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Crédits d'impôt recherche	136	733
Total des créances d'impôts courants	136	733

Au titre de l'exercice 2009, le Groupe a bénéficié de remboursements de créances de crédit d'impôt recherche à hauteur de 693 000 euros.

16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société comprennent :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes bancaires et caisses	886	1 359
Dépôts à court terme	1 199	3 877
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 085	5 236

Les dépôts à court terme sont composés de parts de SICAV / FCP monétaires et de comptes à terme en euro dont la période de dépôt est comprise entre un jour et trois mois selon les besoins immédiats du Groupe en trésorerie. Il n'existe aucune restriction relative à la disponibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2009.

Les SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Conformément aux recommandations de l'AMF du 4 décembre 2007, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro a confirmé le caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 139 000 euros (2008 : 535 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

17. CAPITAL EMIS ET RESERVES

17.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)		31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros		4 714	4 714
Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 200	9.		
Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
	Milliers	€000	€000
Au 1 ^{er} janvier 2009	4 714	9 428	35 123
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes d'émission			(9 015)
Au 31 décembre 2009	4 714	9 428	26 108

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2009.

17.2 Actions propres

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i>	7	15
Valeur brute – €000	16	31
Plus-value (Moins-value) latente – €000	1	

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres. Les plus ou moins-values de cessions sur la période sont de même comptabilisées en capitaux propres.

17.3 Réserves consolidées et écarts de conversion

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Total
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 ^{er} janvier 2009	(19 389)	(3 230)	(22 619)
Affectation du report à nouveau déficitaire sur les primes			
d'émission	9 015		9 015
Incidence des paiements en actions (Note 18.3)	229		229
Variation des écarts de conversion		1 346	1 346
Résultat net de la période	(5 105)		(5 105)
Au 31 décembre 2009	(15 250)	(1 884)	(17 134)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les écarts de conversion proviennent des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne.

18. CAPITAL POTENTIEL

18.1 Options de souscription d'actions

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 8
Date d'assemblée	29 janv.	14 juin	14 juin	20 juin
	2001	2002	2002	2003
Date du conseil d'administration	15 oct.	14 juin	14 fév.	5 fév.
	2001	2002	2003	2004
Nombre total d'options attribuées	910 000	226 500	780 100	1 700 000
Nombre total d'actions correspondant	22 750	5 662	19 502	42 500
- Dont mandataires sociaux				15 000
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	15 500	4 025	15 125	42 500
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	15 oct.	14 juin	14 fév.	1 ^{er} janv.
	2009	2010	2011	2012
Prix de souscription par action	49,20 €	49,20 €	18,00 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009			3 544	2 500
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	22 750	4 112	15 248	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre	••••			
2009 sur des options précédemment consenties et non encore				
exercées		1 550	710	

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.

	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13
Date d'assemblée	20 juin	20 juin	20 juin	27 juin
	2003	2003	2003	2005
Date du conseil d'administration	17 mai	24 janv.	21 avril	30 juin
	2004	2005	2005	2005
Nombre total d'options attribuées	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	2 500			25 000
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	17 mai	24 janv.	21 avril	30 juin.
	2012	2013	2013	2013
Prix de souscriptions par action	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	475	3 001		
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	9 030	4 699	63	32 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31	••••••••••••••••••••••••••••••			
décembre 2009 sur des options précédemment consenties et				
non encore exercées	5 820	6 512	524	800

(5) Sur les 613 000 options :

 a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.

- b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
 - a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin	27 juin	27 juin	27 juin
	2005	2005	2005	2006
Date du conseil d'administration	2 sept.	22 oct.	20 fév.	21 juin
	2005	2005	2006	2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250			53 500
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept.	22 oct.	20 fév.	21 juin.
	2013	2013	2014	2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009			1 250	
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009		125	32 176	56 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31				
décembre 2009 sur des options précédemment consenties et				
non encore exercées	46 250	7 875	58 054	60 375

(9) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

18.2 Synthèse des BSA et options de souscription d'actions

(En nombre d'actions)	Options de souscription			
	BSA	d'actions	Total	
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002	
Attribuées				
Exercées	(2 822)		(2 822)	
Annulées	(112 192)	(89 298)	(201 490)	
Solde au 31 décembre 2008		244 690	244 690	
Attribuées				
Exercées				
Annulées		(56 220)	(56 220)	
Solde au 31 décembre 2009		188 470	188 470	

La dilution potentielle s'établit à 3,84% du capital au 31 décembre 2009 (2008 : 4,93%).

18.3 Plans d'attribution d'actions aux salariés et administrateurs du Groupe

La juste valeur des options d'actions attribuées aux salariés et administrateurs du Groupe est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black & Scholes

La durée de vie attendue des options est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement révélatrice du rythme futur d'exercice. La volatilité attendue est fondée sur l'hypothèse que la volatilité historique donne une indication des tendances futures, ce qui peut ne pas se révéler en réalité.

La charge au titre des services reçus relative aux transactions dont le paiement est réglé par remise d'instruments de capitaux propres est de 229 000 euros pour l'exercice 2009 (280 000 euros pour l'exercice 2008). Les principales hypothèses retenues afférentes à la détermination de la juste valeur des options dont la période concernant les conditions de services n'était pas terminée au 1er janvier 2009, sont les suivantes :

	Plans 11 à 15	Plan 16	Plan 17
Volatilité attendue	35%	30%	30%
Taux sans risque	3,50%	3,49%	4,68%
Taux de dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscriptions d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

(En nombre d'actions)	2009		2008	
	Nombre	PMPE	Nombre	PMPE
En circulation au 1 ^{er} janvier	244 690	16,05 €	333 988	16,17 €
Attribuées sur l'exercice				
Exercées sur l'exercice				
Déchues sur l'exercice	(54 970)	16,21 €	(87 898)	16,20 €
Expirées sur l'exercice	(1 250)	49,20 €	(1 400)	36,48 €
En circulation au 31 décembre	188 470	15,78 €	244 690	16,05 €
Exerçables au 31 décembre	143 779	14,95 €	141 902	14,92 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2009 est de 4,30 années (2008 : 5,16 années).

19. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

19.1 Détail des emprunts et prêts portant intérêt

	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	31 déc. 2009 €000	31 déc. 2008 €000
Courant					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels	Taux variables : 9,73% (taux moyen)	NOK	12/2010	64	45
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels	Taux variable : 9,71%	NOK	12/2010	23	3
Emprunts bancaires (400 000 €) (1)		Euro	12/2010	70	93
Emprunts bancaires (627 000 €) (2)	Taux fixes : 4,40 / 4,85% Taux fixes :	Euro	12/2010	34	33
Emprunts bancaires (636 000 €) (2)		Euro	12/2010	34	32
Emprunt bancaire (22 000 €) (3)		Euro	12/2010	5	5
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2)	7,38% Taux var. : Euribor	US\$	12/2010	28	27
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (4)	Taux fixe:	Euro	12/2010	210	210
Emprunts bancaires (250 000 €) (5)	Taux var : Libor	Euro	12/2010	47	
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6)	Taux var. : Eurokrone	US\$	12/2010	87	
Découvert bancaire - NOK (6)	Taux var : Libor	NOK	12/2010	416	327
Découvert bancaire - US\$ (6)	1 mois + 250 pts *	US\$	12/2010	565 1 583	$\frac{280}{1055}$
Non-courant					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels	Taux variables : 9,73% (taux moyen)	NOK	2011-2014	191	145
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels		NOK	2011	31	62
Emprunts bancaires (400 000 €) (1)		Euro	2011	23	93
Emprunts bancaires (627 000 €) (2)	Taux fixes : 4,40 / 4,85% Taux fixes :	Euro	2021-2022	501	535
Emprunts bancaires (636 000 €) (2)		Euro	2022	520	554
Emprunt bancaire (22 000 €) (3)		Euro	2012	11	16
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2)		US\$	2028	1 046	1 109
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (4)		Euro	2018	1 418	1 628
Emprunts bancaires (250 000 €) (5)		Euro	2014	181	
Emprunt bancaire (250 000 US\$) (6)		US\$	2011	3 080	4 142
				3 980	4 142

^{*} Pts : Points de base

⁽¹⁾ Ces emprunts sont garantis par nantissement d'actions et du fonds de commerce de la société IntuiSkin, S.A.S.

⁽²⁾ Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés à hauteur du capital restant du.

⁽³⁾ Cet emprunt est garanti par nantissement de véhicules à hauteur du capital restant dû.

- (4) Cet emprunt est garanti par nantissement de brevets à hauteur du capital restant dû.
- (5) Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce de la société Ioma Esthetics Institue, S.A.S.
- (6) Cet emprunt et ces découverts bancaires sont notamment garantis par nantissement de créances clients.

La documentation des contrats de crédit-bail et emprunts bancaires contient des dispositions habituelles à ce type de contrat concernant l'exigibilité anticipée. Les principaux nouveaux emprunts souscrits sur l'exercice 2009 concernent l'acquisition de l'institut pilote Ioma Esthetics Institute (250 000 euros), le financement d'un stock de sécurité de composants stratégiques (179 000 euros) ainsi que l'acquisition d'équipements industriels financée par un contrat de crédit bail d'un montant de 95 000 euros.

19.2 Echéanciers de remboursement

		31 déc.			
(en milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	2008
Emprunts bancaires	515	1 556	2 202	4 273	4 335
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail Découverts bancaires	87 981	222		309 981	255 607
Emprunts portant intérêt	1 583	1 778	2 202	5 563	5 197

20. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Le Groupe dispose de deux régimes de retraites à prestations définies. Le premier régime concerne l'ensemble des entités françaises et correspond au versement aux salariés des indemnités légales de départ à la retraite. Ce régime ne fait pas l'objet de contributions versées à un fonds administré. Le second régime couvre les engagements du Groupe relatifs aux pensions versées à l'ensemble des salariés de la filiale norvégienne. Ce régime fait l'objet de contributions versées à un fonds spécifique administré. Les actifs de ce régime correspondent à un contrat multi-supports dont la gestion est assurée par la compagnie d'assurance en charge du plan.

Charge nette comptabilisée

	Fre	ance	Nor	vège	Tot	tal
(en milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Coût des services rendus au cours de la période	(1)	(1)	(271)	(266)	(272)	(267)
Coût financier			(62)	(94)	(62)	(94)
Rendement attendu des actifs du régime			67	63	67	63
Gain / (perte) actuariel(le) net(te) comptabilisé(e) au						
cours de la période	1	1	(15)	(23)	(14)	(22)
Charge nette comptabilisée			(281)	(320)	(281)	(320)

Il n'existe pas de coût de services passés non comptabilisé.

Actif / Passif (enregistré au bilan)

	France		Norvège		Total	
(en milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Valeur actualisée de l'obligation	(3)	(3)	(2 000)	(1 539)	(2 003)	(1 542)
Juste valeur des actifs du régime			1 303	945	1 303	945
	(3)	(3)	(697)	(594)	(700)	(597)
Pertes / (gains) actuariels non comptabilisés			430	361	430	361
Actif / (passif) enregistré au bilan	(3)	(3)	(267)	(233)	(270)	(236)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Obligation au titre des prestations définies au 1 ^{er}			
janvier 2008	(3)	(1 794)	(1 797)
Coût financier		(80)	(80)
Coût des services rendus sur la période	(1)	(303)	(304)
Prestations servies		21	21
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s	1	266	267
Différence de change		351	351
Obligation au titre des prestations définies au 31			
décembre 2008	(3)	(1 539)	(1 542)
Coût financier		(62)	(62)
Coût des services rendus sur la période	(1)	(300)	(301)
Prestations servies		18	18
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s	1	80	81
Différence de change		(197)	(197)
Obligation au titre des prestations définies au 31			
décembre 2009	(3)	(2 000)	(2 003)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Norvège	Total
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2008		1 144	1 144
Rendement attendu		63	63
Cotisations de l'employeur		204	204
Prestations servies		(21)	(21)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s		(240)	(240)
Différence de change		(205)	(205)
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2008		945	945
Rendement attendu		66	66
Cotisations de l'employeur		196	196
Prestations servies		(18)	(18)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s		(64)	(64)
Différence de change		178	178
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2009		1 303	1 303

Le taux de retour total attendu sur actifs est calculé en se basant sur les prix du marché courant.

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations au titre des régimes de retraites au 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivantes :

	France		Nor	vège
	2009 2008		2009	2008
Taux d'actualisation	3,60%	3,42%	4,40%	3,80%
Taux de rendement attendu des actifs du régime			5,60%	5,80%
Augmentations futures des salaires	3,00%	3,00%	4,25%	4,00%
Augmentations futures des retraites			1,30%	1,50%

La direction estime que les changements raisonnables et possibles dans les hypothèses listées ci-dessus n'auraient pas pour conséquence une variation significative des provisions et des charges afférentes comptabilisées au titre de l'exercice 2009.

21. PROVISIONS

			Reprises de	l'exercice		
(en milliers d'euros)	Solde	Dotations	Provisions	Provisions	Ecarts de	Solde
	31 déc.	de	utilisées	non	conversion	31 déc.
	2008	l'exercice		utilisées		2009
Non-courant						
Avantages postérieurs à l'emploi –						
Engagement retraite (Note 20)	236		(6)		40	270
Sous-total	236		(6)		40	270
Courant						
Autres provisions pour risques et						
charges	46		(3)			43
Sous-total	46		(3)			43
Total des provisions	282		(9)		40	313

Au 31 décembre 2009, les provisions pour risques et charges, d'un montant de 43 000 euros (2008 : 46 000 euros), sont relatives à des risques de litiges prud'homaux ainsi qu'à des litiges fournisseurs.

22. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS

Les dettes fournisseurs ainsi que les autres créditeurs courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fournisseurs	1 604	2 063
Dettes fiscales et sociales	997	943
Avances sur commandes en cours	379	395
Autres dettes	114	81
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	3 094	3 482

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 60 jours.

23. AUTRES PASSIFS NON-COURANTS ET COURANTS

Les autres passifs courants et non-courants sont composés d'avances conditionnées accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés.

24. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

24.1 Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Amortissements des immobilisations corporelles	997	1 137
Amortissements des immobilisations incorporelles	629	580
Autres provisions	(85)	(55)
Total des amortissements et provisions	1 541	1 662

24.2 Annulation des plus ou moins values de cession d'actifs

Les plus ou moins-values de cession sur les exercices 2009 et 2008 sont principalement composées de gains ou pertes sur cession d'équipements industriels.

24.3 Autres éléments non monétaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Imposition différée		(312)
Crédits d'impôt recherche	(97)	(268)
Paiements en actions	229	280
Total des autres éléments non monétaires	132	(300)

24.4 Décomposition de la trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Trésorerie active	2 085	5 236
Trésorerie passive	(981)	(607)
Total trésorerie nette	1 104	4 629

25. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

25.1 Engagements et obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Cautions de contre-garantie sur marchés.		
Créances cédées non-échues (bordereaux Dailly)		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	5 254	4 942
Autres engagements donnés		
Total	5 254	4 942

Les nantissements et hypothèques sont relatifs aux emprunts et découverts bancaires du Groupe, hors engagements de location-financement. Ces nantissements et hypothèques portent sur des ensembles immobiliers, un véhicule ainsi que sur des créances clients, des fonds de commerce et des titres de filiale (Note 19.1). Les obligations contractuelles à long terme sont les suivantes :

		31 décem	bre 2009		31 déc.	
(en milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	2008	
Obligations contractuelles figurant au bilan						
Dettes à long terme	515	1 556	2 202	4 273	4 335	
Obligations en matière de location- financement	87	222		309	255	
Avances conditionnées	96	192		288	288	
Sous-total	698	1 970	2 202	4 870	4 878	
Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan						
Contrats de location simple	832	2 299		3 131	477	
Obligations d'achat irrévocables						
Autres obligations à long terme						
Sous-total	832	2 299		3 131	477	
Total	1 530	4 269	2 202	8 001	5 355	

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2009.

25.2 Litiges

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 31 décembre 2009, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges prud'homaux ou relatifs à des fournisseurs. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

26. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- La société mère ;
- Les filiales :
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. sont les suivantes :

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit 8 personnes en 2009 (2008 : 7 personnes) est détaillé comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avantages à court terme	806	768
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	142	177
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	948	945

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les avantages perçues par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 4 personnes en 2009 (2008 : 5 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2009, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 2 000 euros (2008 : 7 000 euros).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Remboursement de frais de déplacement	2	7
Total des rémunérations payées aux administrateurs	2	7

27. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. En 2009 et 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de ventes à terme de dollars américains tels que présentés en note 27.7.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

27.1 Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception des emprunts et dettes suivants :

- Le Groupe a souscrit deux emprunts bancaires à taux variable dont le capital restant du au 31 décembre 2009 s'établit respectivement à 1 628 000 euros rémunérés au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et 145 000 euros rémunérés au taux variable Libor 1 mois + 300 points de base.
- Les dettes afférentes aux contrats de location-financement sont intégralement souscrites à taux variable. Le capital restant du relatif à ces financements s'élève à 309 000 euros au 31 décembre 2009 pour un taux de rémunération moyen annuel de 9,72%.
- Le découvert bancaire court terme est rémunéré à taux variable Libor 1 mois + 250 points de base pour la filiale américaine et sur la base Eurokrone index court terme + 185 points de base pour la filiale norvégienne.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	Augmentation en points de base	(1) Effet sur le résultat avant impôt (€000)	(2) Produit / (Charge) net(te) d'intérêt du Groupe (€000)	Ratio de Sensibilité (1)/(2)
2009	+ 100	7	(104)	(0,07)
2008	+ 100	32	(192)	(0,17)

27.2 Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 979 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 722 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

27.3 Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euro et NOK / Euro. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2009, environ 55% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain (2008 : 53%) et 43% en euro (2008 : 45%), 23% du total des charges opérationnelles (hors pertes de valeur mais intégrant les autres produits) du Groupe étant engagées en couronne norvégienne (2008 : 44%), 40% en euro (2008 : 30%) et 30% en dollar américain (2008 : 26%).

Au 31 décembre 2009 et 2008, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

	31 décer	nbre 2009	31 décembre 2008		
(en milliers d'euros)	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne	
Actifs (Client et autres débiteurs)	1 387	253	1 957	129	
Passifs (Fournisseurs et autres créditeurs)	(734)	(668)	(722)	(814)	
Position nette avant gestion	653	(415)	1 235	(685)	
Hors bilan					
Position nette après gestion	653	(415)	1 235	(685)	
Impact sur la position nette après gestion de la variation					
de -1% de la devise	(7)	4	(12)	7	

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2009 des contrats de change à terme afin de couvrir certaines ventes relatives à la filiale norvégienne réalisées en dollar américain et en euro. Le montant total des ventes couvertes en 2009 s'établit à 2 525 000 dollars américains et 625 000 euros (2008 : 900 000 dollars américains). Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 209 000 euros (2008 : 11 000 euros), a été comptabilisé en résultat de la période. Le montant net des pertes de change s'établit à 12 000 euros pour l'exercice 2009 contre un gain de 395 000 euros en 2008.

Les taux de conversion utilisés, conformément à la note 2.4.1, ont pour contre-valeur en euro :

Devises	Taux moyens Exercice 2009	Taux moyens Exercice 2008	Taux au 31 décembre 2009	Taux au 31 décembre 2008
Dollar US	0,71696	0,67992	0,69416	0,71855
Couronne norvégienne	0,11458	0,12160	0,12048	0,10256

27.4 Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2009, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Note 14), s'établit à 73 000 euros (2008 : 592 000 euros).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

27.5 Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 3,1 millions d'euros (2008 : 6,0 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,1 million d'euros (2008 : 0,5 million d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2009 et 2008.

31 décembre 2009	JJ à	1 an à	Au-delà	
(en milliers d'euros)	1 an	5 ans	de 5 ans	
Dettes financières	(1 679)	(1 970)	(2 202)	
Actifs financiers	2 085	1 000		
Position nette avant gestion	406	(970)	(2 202)	
Hors bilan	(832)	$(2\ 299)$		
Position nette après gestion	(426)	(3 269)	(2 202)	

31 décembre 2008	JJ à	1 an à	Au-delà
(en milliers d'euros)	1 an	5 ans	de 5 ans
Dettes financières	$(1\ 147)$	(1 826)	(2512)
Actifs financiers	5 236	734	
Position nette avant gestion	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan	(410)	(67)	
Position nette après gestion	3 679	(1 159)	(2 512)

Seul l'emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains, souscrit par la filiale Memscap Inc., est soumis au respect de covenants financiers. Ces covenants financiers sont les suivants : Maintien d'un « Funds Flow Coverage Ratio » de la filiale américaine supérieur à 1,25. Le « Funds Flow Coverage Ratio » est obtenu en divisant la capacité d'autofinancement de la filiale (résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions), diminuée des dividendes versés, par la somme des obligations à moins d'un an relatif à l'endettement financier long terme de la filiale. Le non respect de ce covenant peut conduire l'établissement financier prêteur à exiger, s'il le souhaite, un remboursement anticipé des sommes restant dues. Ce convenant financier a été respecté au titre de l'exercice 2009 et la direction estime qu'au regard des prévisions afférentes aux performances financières de la filiale Memscap Inc., ce covenant sera également respecté au titre de l'exercice 2010. Au 31 décembre 2009, le capital restant du relatif à cet emprunt s'établit à 1 074 000 euros.

27.6 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

	31 déc.	31 déc.
(en milliers d'euros)	2009	2008
Trésorerie active et placements afférents	3 064	5 958
Autres dépôts	21	12
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts	(5 563)	(5 197)
Autres passifs financiers	(288)	(288)
Trésorerie nette	(2 766)	485
Capitaux propres	18 288	21 797
Ratio trésorerie nette (Endettement net) / capitaux propres	(15%)	2%

27.7 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2009 et 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de change à terme destinés à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme. Les conditions de ce contrat ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes. Au 31 décembre 2009, ces couvertures de flux de trésorerie portent sur un montant total de 525 000 dollars américains (2008 : 400 000 dollars américains) et n'ont pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39. Au 31 décembre 2009, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée à 2 000 euros (2008 : 8 000 euros) et a été comptabilisée en résultat de la période.

27.8 Juste valeur des actifs financiers

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés des titres cotés. La juste valeur de ces actifs financiers de catégorie 1 est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuels de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 1 ou 2.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

	20	09	2009		Valeur	au bilan		2009
Actifs financiers	Valeur comptable au bilan	Actifs non financiers	Valeur des actifs financiers bilan	Actifs évalués en JV par résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
(en milliers d'euros)	(A)	(B)	(A)-(B)					
Actifs financiers non-courants Actifs financiers disponibles à								
la vente	979		979				979	979
Dépôts et cautionnements	21		21			21		21
Créances clients et autres débiteurs	2.550		2.550			2.550		2.550
Créances clients			2 578			2 578		2 578
Autres débiteurs	139		139			139		139
Actifs financiers de couverture courants								
Ventes à terme de devise	2		2	2				2
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Comptes bancaires et caisses			886	886				886
Dépôts à court terme	1 199		1 119	1 199				1 199

	20	08	2008		Valeur au bilan			
Actifs financiers	Valeur comptable au bilan	Actifs non financiers	Valeur des actifs financiers bilan	Actifs évalués en JV par résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
(en milliers d'euros)	(A)	(B)	(A)-(B)					
Actifs financiers non-courants Actifs financiers disponibles à								
la vente			722				722	722
Dépôts et cautionnements	12		12			12		12
Créances clients et autres débiteurs Créances clients	4 222 220	 	4 222 220	 	 	4 222 220	 	4 222 220
Actifs financiers de couverture courants Ventes à terme de devise	8		8	8				8
Trésorerie et équivalents de trésorerie Comptes bancaires et caisses Dépôts à court terme		 	1 359 3 877	1 359 3 877			 	1 359 3 877

27.9 Juste valeur des passifs financiers

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

	20	2009 2009 Valeur au bilan		2009		
Passifs financiers	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers bilan	Passifs évalués en JV par résultat	Passifs comptabilisés au coût amorti	Juste valeur
(en milliers d'euros)	(A)	(B)	(A)-(B)			
Emprunts et prêts portant intérêts Emprunts (courants et non-						
courants)	4 273		4 273		4 273	4 273
Contrats de location-						
financement	309		309		309	309
Concours bancaires courants	981		981	981		981
Fournisseurs et autres dettes						
Dettes fournisseurs	1 604		1 604		1 604	1 604
Autres créditeurs courants	1 490		1 490		1 490	1 490
Autres passifs courants et non- courants Avances conditionnées	288		288		288	288
11, and 5 conditionine co	200		200		200	200

	20	08	2008	Valeur au bila	n selon IAS 39	2008
	Valeur	Passifs	Valeur des	Passifs	Passifs	
Passifs financiers	comptable	non	passifs financiers	évalués en JV	comptabilisés	Juste valeur
	au bilan	financiers	bilan	par résultat	au coût amorti	
(en milliers d'euros)	(A)	(B)	(A)- (B)			
Emprunts et prêts portant						
intérêts						
Emprunts (courants et non-						
courants)	4 335		4 335		4 335	4 335
Contrats de location-						
financement	255		255		255	255
Concours bancaires courants	607		607	607		607
Fournisseurs et autres dettes						
Dettes fournisseurs	2 063		2 063		2 063	2 063
Autres créditeurs courants	1 419		1 419		1 419	1 419
Autres passifs courants et non-						
courants						
Avances conditionnées	288		288		288	288

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société a engagé sur l'exercice 2010 un processus d'alliance avec des investisseurs et le management du Groupe Memscap pour développer sa filiale Intuiskin, S.A.S. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Société de se concentrer sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et l'affichage (display) ainsi que la défense sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards tout en permettant à sa filiale IntuiSkin de bénéficier des financements nécessaires à son développement commercial.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2009

PHILIPPE MACHON

445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Valeur d'utilité des actifs

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette de $K \in 15.475$. Les notes 2.4.8 et 10 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs et en particulier pour la détermination de la provision de $K \in 3.913$ relative à certains de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Principe de continuité de l'exploitation

Comme indiqué dans la note 2.1 « Principes de préparation des états financiers de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009



Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

SOMMAIRE

_	Page	
Bilan au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	:	2
Compte de résultat annuel au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	:	3
Notes annexes aux états financiers annuels		4

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
		€000	€000
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		1 882	2 144
Immobilisations financières	4.3	21 532	27 653
		23 414	29 797
Actif circulant			
Stocks et en cours			
Avances et acomptes versés sur commandes			1 127
Clients et comptes rattachés Autres créances	4.5 4.5	630 260	1 137 462
Valeurs mobilières de placement		931	3 893
Disponibilités		247	175
Disponiones	-	2 068	5 667
Comptes de régularisation	-	2 000	3 007
Comptes de regularisation Charges constatées d'avance	4.6	13	23
Ecarts de conversion actif		5 370	4 952
2000 00 000 000000000000000000000000000		5 383	4 975
	·	30 865	40 439
Passif Capitaux propres Capital Primes		9 428 18 198	9 428
Réserves		10 190	40 141
Report à nouveau		82	
2.0p 0.10 m 1.00 r 0.00			40 141
Résultat de l'exercice		82	40 141 82
1		82	40 141 82
1		82 (7 499)	40 141 82 (21 943)
Résultat de l'exercice	4.9 4.11	82 (7 499) 20 209	40 141 82 (21 943) 27 708
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges	4.9 4.11	82 (7 499) 20 209	40 141 82 (21 943) 27 708
Résultat de l'exercice Avances conditionnées	4.9 4.11 4.12	82 (7 499) 20 209 288 5 385	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes	4.9 4.11 4.12 4.13	82 (7 499) 20 209	40 141 82 (21 943) 27 708
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes financières	4.9 4.11 4.12 4.13	82 (7 499) 20 209 288 5 385	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes financières	4.9 4.11 4.12 4.13 4.5	82 (7 499) 20 209 288 5 385 2 786 130	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes d'exploitation Autres dettes et comptes rattachés	4.9 4.11 4.12 4.13 4.5	82 (7 499) 20 209 288 5 385 2 786 130 364	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969 3 102 342 604
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes financières. Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes d'exploitation Autres dettes et comptes rattachés Comptes de régularisation	4.9 4.11 4.12 4.13 4.5 4.5	82 (7 499) 20 209 288 5 385 2 786 130 364 1 683 4 963	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969 3 102 342 604 2 459
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes financières	4.9 4.11 4.12 4.13 4.5 4.5	82 (7 499) 20 209 288 5 385 2 786 130 364 1 683 4 963	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969 3 102 342 604 2 459 6 507
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes Dettes financières	4.9 4.11 4.12 4.13 4.5 4.5	82 (7 499) 20 209 288 5 385 2 786 130 364 1 683 4 963	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969 3 102 342 604 2 459 6 507
Avances conditionnées Provisions pour risques et charges Dettes Dettes financières	4.9 4.11 4.12 4.13 4.5 4.5	82 (7 499) 20 209 288 5 385 2 786 130 364 1 683 4 963	40 141 82 (21 943) 27 708 288 4 969 3 102 342 604 2 459 6 507

Memscap S.A. Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Notes	2009	2008
		€000	€000
Chiffre d'affaires net	4.15	384	874
Autres produits d'exploitation	4.16	999	1 058
Charges d'exploitation		(3 004)	(4 246)
Résultat d'exploitation	_	(1 621)	(2 314)
Produits financiers		5 559	6 924
Charges financières		(11 759)	(23 443)
Résultat financier	4.17	(6 200)	(16 519)
Produits exceptionnels		2 382	2 029
Charges exceptionnelles		(2 147)	(5 275)
Résultat exceptionnel	4.18	235	(3 246)
Impôt sociétés	4.20	87	136
Résultat net	_	(7 499)	(21 943)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée à Euronext Paris, compartiment C.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- Les produits sur mesure, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure;
- Les produits standards, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multifonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense :
- Le pôle IntuiSkin, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Abandon de créance au profit de la filiale américaine Memscap Inc.

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a accordé à sa filiale américaine Memscap Inc. un abandon de créance d'un montant de 5,0 millions d'euros afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier. Cet abandon de créance, prenant effet au 1er janvier 2009, est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune d'une période de 5 ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Augmentation de capital par incorporation de créance au profit de la filiale norvégienne Memscap AS

Lors du conseil d'administration du 30 juin 2009, Memscap, S.A. a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale norvégienne Memscap AS par incorporation de créance d'un montant de 2,0 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'obtention par Memscap AS d'un emprunt bancaire.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Contexte d'arrêté des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte dans la valorisation des actifs et des passifs de la Société. En ce qui concerne les actifs long terme, tel que les titres de participation et les créances rattachées, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ses actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Base de préparation des comptes annuels

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la Société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. La direction de la Société considère que ce principe est respecté au regard du plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2010 et des actifs financiers disponibles au 31 décembre 2009 soit 2,2 millions d'euros comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de 1,2 millions d'euros ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente et liquides d'un montant de 1,0 million d'euros. Par ailleurs, la direction considère que les effets de la crise économique et financière ayant notamment affectés les flux de trésorerie des activités opérationnelles sur l'exercice 2009, seront limités sur l'exercice 2010.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

3.1 Résumé des jugements et estimations significatifs

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. La Société vérifie la nécessité de déprécier les titres de participation et les créances rattachées au moins une fois par an, à chaque date d'arrêté, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les titres de participation et les créances rattachées sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que la Société fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences de logiciels ainsi que de brevets et marques qui figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Licences de logiciels	1 à 3 ans
Brevets et marques	10 ans

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines	20 ans
Bâtiments bureaux	25 à 30 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Matériel et outillage	4 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées essentiellement des :

- Titres des filiales et participations, comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ainsi que des créances rattachées à ces participations. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres ou créances immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.
- Titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie présentant une échéance conseillée à plus de 3 mois. Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.
- Dépôts et cautionnements.

3.5 Dépréciation d'actifs

La Société apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de risque sur leur solvabilité.

3.7 Opérations en devises

Les créances et dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la clôture, sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération à terme. Dans ce cas, elles sont valorisées au cours de couverture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.8 Valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement à court terme, les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières sont constituées

principalement de SICAV / FCP de trésorerie monétaires euro et de comptes à terme en euro. Les valeurs d'acquisition des SICAV / FCP sont proches des valeurs de marché.

3.9 Actions propres

Les titres Memscap, S.A, détenus par elle-même ont pour vocation la régularisation du cours de bourse de la Société et sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour ramener si nécessaire la valeur historique en valeur de marché en fonction du cours de bourse au 31 décembre.

3.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de ventes de produits, de ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Les produits liés aux prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

3.11 Indemnité de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société cotise à des régimes de retraite au bénéfice de son personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La Société n'a pas d'autre engagement à ce titre.

La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Concessions, brevets et droits similaires	2 202	2 215
Immobilisations incorporelles	2 202	2 215
Amortissements cumulés	(1590)	(1 387)
Dépréciations d'actifs	(612)	(828)
Valeur nette des immobilisations incorporelles		

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde à l'ouverture	2 215	2 215
Acquisitions		
Cessions	(13)	
Solde à la clôture	2 202	2 215

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 216 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 216 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique a conduit la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs d'un montant de 828 000 euros relative à un ensemble de brevets et de marques acquis lors de l'opération d'apport JDSU / Cronos en octobre 2002. Cette provision pour dépréciation d'actifs a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 216 000 euros au 31 décembre 2009 compte tenu des amortissements comptabilisés sur l'exercice 2009. Au regard de la persistance d'un contexte économique incertain et des conclusions afférentes à l'examen de la valeur d'utilité des actifs réalisé à la clôture de l'exercice 2009, ces brevets et marques demeurent intégralement dépréciés au 31 décembre 2009.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Terrains	30	30
Constructions	1 413	1 411
Equipements industriels	1 745	4 639
Mobilier, matériels informatiques et autres équipements de bureau	135	193
Immobilisations corporelles	3 323	6 273
Amortissements cumulés	$(1\ 060)$	(1 609)
Provision pour dépréciation	(381)	(2 520)
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 882	2 144

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde à l'ouverture	6 273	8 456
Acquisitions	5	24
Cessions	(2 955)	$(2\ 207)$
Solde à la clôture	3 323	6 273

Les acquisitions de l'exercice comprennent principalement des agencements complémentaires afférents au siège social de la Société ainsi que du matériel de recherche et développement (5 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2009 sont principalement composées d'un transfert d'équipements intra-groupe et de mises au rebut d'équipements intégralement amortis ou dépréciés.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 268 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 273 000 euros).

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs afférente aux équipements industriels d'un montant de 2 520 000 euros. Consécutivement aux cessions et mises au rebut réalisées au cours de l'exercice 2009, cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 2 140 000 euros et s'établit, conformément à l'examen de la valeur d'utilité de ces actifs, à 380 000 au 31 décembre 2009.

La provision pour dépréciation d'actifs relatives aux équipements industriels de la Société s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde à l'ouverture	2 520	2 086
Dotations		1 777
Reprises	(2 139)	(1 343)
Solde à la clôture	381	2 520

4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de participation	26 927	24 919
Créances rattachées à des participations	13 262	19 145
Autres titres	1 091	912
Dépôts et cautionnements	3	3
Immobilisations financières	41 283	44 979
Moins: Provision pour dépréciation	(19 751)	(17 326)
Valeur nette des immobilisations financières	21 532	27 653

Les créances rattachées aux participations Memscap Inc. et Memscap AS, considérées comme un prolongement de l'investissement de la Société dans ses filiales, font l'objet d'un classement en créances immobilisées pour une valeur brute de 13 262 000 euros (2008 : 19 145 000 euros). Au cours de l'exercice 2009, Memscap, S.A. a accordé à sa filiale américaine Memscap Inc. un abandon de créance d'un montant de 5,0 millions d'euros afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier (Note 2). De plus, Memscap, S.A. a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale norvégienne Memscap AS par incorporation de créance d'un montant de 2,0 millions d'euros (Note 2).

Les autres titres comprennent 1 091 000 euros de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie (2008 : 912 000 euros). Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

Sur l'exercice 2009, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation complémentaire concernant les titres IntuiSkin, S.A.S. d'un montant de 3 649 000 euros et une reprise de provision pour dépréciation des titres Laboratoires La Licorne, S.A.S. à hauteur de 1 197 000 euros. De même, une provision pour dépréciation relative aux titres Memscap AS a été comptabilisée pour un montant de 2 886 000 euros. La dépréciation afférente à la créance rattachée à la participation Memscap Inc. a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 2 837 000 euros notamment suite à l'abandon de créance de 5,0 millions d'euros consenti sur l'exercice. Le montant total des dotations aux provisions pour dépréciation net des reprises s'établit à 2 425 000 euros au titre de l'exercice 2009 (2008 : 16 995 000 euros).

4.4 Dépréciations d'actifs

La Société a défini trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie IntuiSkin.

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à réexaminer la valeur recouvrable de ses actifs. Suite à cet examen, la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 des dépréciations d'actifs d'un montant total de 19 742 000 euros.

Compte tenu de la persistance d'un contexte économique incertain au 31 décembre 2009, la Société a procédé à un nouvel examen de la valeur recouvrable de ses actifs. Cette dernière a été estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous. Suite à cet examen, le montant total des dépréciations d'actifs comptabilisé au bilan de la Société s'établit à 20 632 000 euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009 et 2008, les dépréciations d'actifs comptabilisées au bilan de la Société se décomposent comme suit :

31 décembre 2009	Unité Génér	atrice de Trésoreri	ie (UGT)		Réf. Notes	
(en milliers d'euros)	Produits sur mesure / R&D	Produits standards	IntuiSkin	Total	annexe	
Actifs						
Immobilisations incorporelles	612			612	4.1	
Immobilisations corporelles	381			381	4.2	
Immobilisations financières	9 790	2 886	6 963	19 639	4.3	
Dépréciations d'actifs	10 783	2 886	6 963	20 632		
31 décembre 2008	Unité Génér.	atrice de Trésoreri	ie (UGT)		Réf Notes	

31 décembre 2008 Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)				Réf. Notes	
(en milliers d'euros)	Produits sur	Produits	IntuiSkin	Total	annexe
	mesure / R&D	standards			
Actifs					
Immobilisations incorporelles	828			828	4.1
Immobilisations corporelles	1 777			1 777	4.2
Immobilisations financières	12 627		4 510	17 137	4.3
Dépréciations d'actifs	15 232		4 510	19 742	

Les dépréciations constatées en 2008 et 2009 sur l'ensemble des UGT sont directement liées à la dégradation marquée de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

	31 décembre	31 décembre
Taux d'actualisation (1)	2009	2008
UGT Produits standards / Avionique et médical	13,0%	13,0%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate	13,0%	13,0%
UGT IntuiSkin	15,5%	15,5%

⁽¹⁾ Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité. Pour l'exercice 2009, ce taux est le suivant : 15,6% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2008 : 16,1%), 15,9% pour UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2008 : 15,7%) et 16,2% pour l'UGT IntuiSkin (2008 : 16,6%).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est effectuée sur une période de 2 ans qui intègre un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance long terme de 2,00% retenu pour les besoins du test (2008 : 2,00%). Ce taux correspond à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clé relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 23% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical, de 21% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate et de 42% pour l'UGT Produits IntuiSkin, activité en phase de lancement. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,45 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée hors éléments non normatifs. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,16 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,15 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. L'EBITDA moyen de l'UGT IntuiSkin sur les 3 derniers exercices étant négatif, un retour de cet indicateur à l'équilibre est attendu pour l'exercice 2011.

4.5 Créances et dettes d'exploitation

La ventilation des créances et dettes d'exploitation par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2008
	620	620			1 127
Créances clients	630	630			1 137
Etat et autres collectivités	128	128			349
Groupes et associés	117	117			107
Débiteurs divers	15	15			6
Total clients et autres créances	890	890			1 599

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2008
(cir militare is a curos)	2002	cui pius	3 ans an pins	ac 5 ans	2000
Dettes fournisseurs	149	149			284
Dettes sociales	159	159			274
Dettes fiscales	56	56			46
Groupes et associés	1 651		1 651		2 421
Débiteurs divers	32	32			38
Total fournisseurs et autres dettes	2 047	396	1 651		3 063

4.6 Charges et produits imputables à un autre exercice

Les charges constatées d'avance s'établissent à 13 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 23 000 euros) et sont principalement inhérentes à des charges de loyers, d'honoraires et de déplacement.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2009, soit 18 000 euros, sont afférents à un programme de recherche européen. Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2008.

4.7 Charges à payer et produits à recevoir

	31 décembre	31 décembre
Charges à payer (en milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts courus à payer	4	4
Dettes fournisseurs	90	145
Dettes fiscales et sociales	125	149
Autres dettes		8
Charges à payer	219	306
	31 décembre	31 décembre
Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2009	2008
Créances clients	590	1 027
Autres créances	17	28
Intérêts courus à recevoir		12

607

1 067

4.8 Actions propres

Le suivi du nombre d'actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité est le suivant :

Produits à recevoir....

(en milliers)	31 décembre 2008	Achats	Ventes	31 décembre 2009
Nombre d'actions propres	15	353	361	7
			31 décembre 2009	31 décembre 2008
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i> Valeur brute – €000 Plus-value (Moins-value) latente – €000			7 16 1	15 31

4.9 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros	4 714	4 714

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (*)
	Milliers	€000	€000
Au 1 ^{er} janvier 2009	4 714	9 428	<u>40 141</u> (21 943)
Au 31 décembre 2009	4 714	9 428	18 198

^(*) Primes après imputation des frais d'émission.

4.10 Capital potentiel

4.10.1 Options de souscription d'actions

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 8
Date d'assemblée	29 janv.	14 juin	14 juin	20 juin
	2001	2002	2002	2003
Date du conseil d'administration	15 oct.	14 juin	14 fév.	5 fév. 2004
	2001	2002	2003_	
Nombre total d'options attribuées	910 000	226 500	780 100	1 700 000
Nombre total d'actions correspondant	22 750	5 662	19 502	42 500
- Dont mandataires sociaux				15 000
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	15 500	4 025	15 125	42 500
Date de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(4)
Date d'expiration des options	15 oct.	14 juin	14 fév.	1 ^{er} janv.
	2009	2010	2011	2012
Prix de souscription par action	49,20 €	49,20 €	18,00 €	14,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009			3 544	2 500
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	22 750	4 112	15 248	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre	•••			
2009 sur des options précédemment consenties et non encore				
exercées		1 550	710	

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12ème par trimestre.
- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2005.

	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	27 juin 2005
Date du conseil d'administration	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005	30 juin 2005
Nombre total d'options attribuées	613 000	568 500	23 500	1 318 500
Nombre total d'actions correspondant	15 325	14 212	587	32 962
- Dont mandataires sociaux	2 500			25 000
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 125	14 175	587	7 962
Date de départ d'exercice des options	(5)	(6)	(7)	(8)
Date d'expiration des options	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013	30 juin. 2013
Prix de souscriptions par action	11,20 €	12,40 €	10,00 €	10,40 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009	475	3 001		
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009	9 030	4 699	63	32 162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2009 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	5 820	6 512	524	800

(5) Sur les 613 000 options:

- a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
- b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.
- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.
- (8) Ces options peuvent être exercées :
 - a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
 - b. Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin	27 juin 2005	27 juin	27 juin
	2005		2005	2006
Date du conseil d'administration	2 sept.	22 oct.	20 fév.	21 juin
	2005	2005	2006	2007
Nombre total d'options attribuées	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	46 250			53 500
 Dont 10 premiers attributaires salariés 	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	2 sept.	22 oct.	20 fév.	21 juin.
	2013	2013	2014	2015
Prix de souscriptions par action	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2009			1 250	
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2009		125	32 176	56 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31	•••			
décembre 2009 sur des options précédemment consenties et				
non encore exercées	46 250	7 875	58 054	60 375

(9) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1er janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes
- b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.
- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

4.10.2 Synthèse des BSA et options de souscription d'actions

(En nombre d'actions)	Options de souscription			
	BSA	d'actions	Total	
Solde au 31 décembre 2007	115 014	333 988	449 002	
Attribuées				
Exercées	(2 822)		(2 822)	
Annulées	$(112\ 192)$	(89 298)	(201 490)	
Solde au 31 décembre 2008		244 690	244 690	
Attribuées				
Exercées				
Annulées		(56 220)	(56 220)	
Solde au 31 décembre 2009		188 470	188 470	

La dilution potentielle s'établit à 3,84% du capital au 31 décembre 2009 (2008 : 4,93%).

4.11 Avances conditionnées

Les avances conditionnées correspondent à des avances accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés. Au 31 décembre 2009, les échéances de ces avances sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre	A 1 an	A plus d'1 an,	A plus	31 décembre
	2009	Au plus	5 ans au plus	de 5 ans	2008
Avances conditionnées	288	96	192		288

4.12 Provisions pour risques et charges

		•	Reprises de	l'exercice	
(en milliers d'euros)	Solde	Dotations	Provisions	Provisions	Solde
	31 déc.	de	utilisées	non	31 déc.
	2008	l'exercice		utilisées	2009
Provision pour perte de change	4 952	418			5 370
Provision pour litiges	15		(2)		13
Provision pour indemnités retraite	2				2
Provisions pour risques et charges	4 969	418	(2)		5 385

4.13 Dettes financières

La variation des dettes financières sur l'exercice est la suivante :

(en milliers)	31 décembre 2008	Souscription	Remboursement	31 décembre 2009
Emprunts bancaires	3 098		316	2 782

Les emprunts bancaires sont contractés en euro et à taux fixes compris entre 4,40% et 5,85% à l'exception d'un emprunt souscrit au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et dont le capital restant du au 31 décembre 2009 s'établit à 1 627 000 euros. Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés, par nantissement d'actions de la société IntuiSkin, S.A.S. ainsi que par nantissement de brevets. L'échéancier de ces emprunts s'analyse comme suit :

		31 déc. 2008			
(en milliers d'euros)	A moins	De 1 à 5	A plus de 5	Total	
	d'1 an	ans	ans		
Emprunts bancaires	321	1 168	1 293	2 782	3 098

4.14 Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaie étrangère

	Ecarts de conversion actif		Ecarts de conversion passif	
(en milliers d'euros)	Solde 31 déc. 2009	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Solde 31 déc. 2009
Créances rattachées à des participations	5 364		5 364	
Dettes d'exploitation	6		6	2
Total	5 370		5 370	2

4.15 Chiffre d'affaires

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société est la suivante :

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Export	15	404
France	369	470
Total	384	874

4.16 Transferts de charges

Le montant des transferts de charges sur l'exercice 2009 s'élève à 939 000 euros (2008 : 1 058 000 euros) et est essentiellement composé de frais d'exploitation refacturés aux filiales.

4.17 Produits et charges financiers

	31 décembre	31 décembre
Produits financiers (en milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	342	1 143
Reprises provisions pour risques et charges financiers	4 116	5 773
Gain de change	1 101	8
Total	5 559	6 924
	31 décembre	31 décembre
Charges financières (en milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts et charges assimilées	4 800	1 063
Dotations provisions pour risques et charges financiers	6 953	22 350
Perte de change	6	30

Total	11 759	23 443

Les dotations et reprises pour risques et charges financiers correspondent principalement aux éléments suivants :

- Dotations pour provisions sur titres et créances immobilisées : 6 535 000 euros (Note 4.3).
- Dotation pour provision pour perte de change : 418 000 euros (Note 4.12).
- Reprise de provision sur la créance rattachée à la participation Memscap Inc. : 2 837 000 euros (Note 4.3).

Le poste « Intérêts et charges assimilées » intègre à hauteur de 4 671 000 euros la quote-part financière relative à l'abandon de créance réalisé au profit de Memscap Inc. (Note 2). De même, le gain de change de 1 101 000 euros sur l'exercice 2009 est principalement lié à la créance rattachée à la participation Memscap Inc.

4.18 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2009 sont détaillés comme suit :

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		36
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25	66
Reprises sur provisions	2 357	1 927
Total	2 382	2 029

Les reprises sur provisions correspondent principalement à des reprises de provisions pour dépréciation d'actifs concernant notamment des cessions ou des mises au rebut d'équipements entièrement provisionnés pour un montant de 2 140 000 euros (2008 : 1 343 000 euros).

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	449
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 140	2 205
Dotations aux provisions		2 621
Total	2 147	5 275

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital intègrent principalement la valeur comptable hors provisions des équipements industriels mis au rebut ou cédés tels que mentionnés supra.

4.19 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice 2009 s'établit à 741 000 euros (2008 : 1 061 000 euros).

4.20 Impôts

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2009 est composé d'un crédit d'impôt recherche, soit 87 000 euros (2008 : 136 000 euros).

Compte tenu de son déficit fiscal, la Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt en 2009. Les déficits fiscaux de la Société s'élèvent à fin décembre 2009 à 118,5 millions d'euros. En application des dispositions de l'article 39 B du Code Général des Impôts et de la doctrine administrative (D. adm. 4 D-153 et 4 D-1541, 26 novembre 1996), les amortissements dérogatoires de l'exercice n'ont pas été comptabilisés.

4.21 Engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan se composent au 31 décembre 2009 des éléments suivants :

- Nantissement des titres de la société IntuiSkin, S.A.S. en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 66 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 107 000 euros).
- Nantissement de brevets en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 1 628 000 euros 31 décembre 2009 (2008 : 1 838 000 euros).
- Hypothèque sur les biens immobiliers afférents au site de Bernin financés par emprunts à hauteur du capital restant du soit 1 089 000 euros au 31 décembre 2009 (2008 : 1 153 000 euros).
- Clauses de retour à meilleur fortune afférente à des abandons de créances d'un montant total de 7 440 000 euros consentis à la société Memscap Inc. (2008 : 2 440 000 euros).
- Caution solidaire de la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S. afférente à un emprunt au capital restant du de 228 000 euros au 31 décembre 2009.

4.22 Etat des immobilisations financières, créances et dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Eléments concernant les entreprises liées et les partic			
	Montant concernant les entreprises		
Postes (Valeurs nettes)	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		17 078	
Créances rattachées à des participations		3 472	
Prêts			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		175	
Autres créances		117	
Capital souscrit appelé non versé			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		1 651	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers		226	
Charges financières		4 701	

4.23 Effectif

L'effectif moyen en 2009 est de 11 personnes (2008 : 13).

4.24 Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations brutes annuelles et avantages en nature versés par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du Code de commerce au mandataire social s'est élevé à 250 000 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 (2008 : 219 000 euros).

4.25 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 79 000 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 (2008 : 77 000 euros). Aucun honoraire ne concerne d'autres prestations que celles afférentes à la mission de commissariat aux comptes.

4.26 Filiales et participations

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (1)	Valeur com Brute	ptable des titres e Provision	en euros Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
1. Filiales détenues à plus de 50%										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$13 535 456	100%	9€		9€	12 171 722 €		3 412 703 €	2 633 101 €
Memscap AS (Norvège)	kr 18 412 762	kr 8 802 868	100%	13 306 911 €	2 886 093 €	10 420 818 €	1 090 254 €		5 501 709 €	-568 411 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	4 422 283 €	100%	10 006 764 €	6 962 417 €	3 044 347 \$	€ -1 651 240 €		943 290 €	-1 500 487 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	14 616 €	100%	3 613 197 €		3 613 197 €	117 013 €		14 957 €	-14 238 €
2. Participations										
Aucune		Total		26 926 881 €	9 848 510 €	17 078 371 €	11 727 749 €			

⁽¹⁾ Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

4.27 Evénements postérieurs à la date de clôture

La Société a engagé sur l'exercice 2010 un processus d'alliance avec des investisseurs et le management du Groupe Memscap pour développer sa filiale Intuiskin, S.A.S. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Société de se concentrer sur les marchés de l'avionique, du médical et biomédical, des communications optiques et l'affichage (display) ainsi que la défense sur lesquels sont actives ses divisions Produits sur mesure et Produits standards tout en permettant à sa filiale IntuiSkin de bénéficier des financements nécessaires à son développement commercial.

⁽²⁾ Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

⁻ Memscap Inc. (USA) : 9 790 026 €

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

PHILIPPE MACHON

445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Valeur d'utilité des actifs

L'actif immobilisé figure au bilan pour une valeur nette de K€ 23.414. Les notes 3.5 et 4.4 de l'annexe exposent les principes et les méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs et en particulier pour la détermination de la provision de K€ 20.632 relative à certains de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Principe de continuité de l'exploitation

Comme indiqué dans la note 3 « Principes et méthodes comptables de l'annexe », les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette hypothèse et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

PHILIPPE MACHON

445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Memscap Inc.

Administrateur concerné

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration.

Nature et objet

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 30 juin 2009, a autorisé un abandon de créance d'un montant de € 5.000.000 afin de lui permettre de respecter les covenants financiers relatifs à un emprunt immobilier. Cet abandon de créance, prenant effet au 1er janvier 2009, s'impute pour partie sur les redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturées au titre de l'exercice 2009 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

Modalités

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc. après versement de ce remboursement demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memcap Inc.

2. Avec la société Memscap AS

Administrateur concerné

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration.

Nature et objet

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap AS, le conseil d'administration de votre société, en date du 30 juin 2009, a autorisé une augmentation de capital par incorporation d'une partie du compte courant de votre société dans cette filiale. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'obtention par Memscap AS d'un emprunt bancaire.

Modalités

L'augmentation de capital par incorporation d'une partie du compte courant de votre société a été de €2.007.580.

3. Avec la société Ioma Esthetics Institute, S.A.S.

Administrateur concerné

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration.

Nature et objet

Dans le cadre des relations entre votre société et sa sous-filiale Ioma Esthetics Institute, le conseil d'administration de votre société, en date du 28 avril 2009, a autorisé l'engagement de caution solidaire de votre société relatif à un concours bancaire souscrit par la société Ioma Esthetics Institute.

Modalités

Cet engagement s'établit à concurrence du capital restant dû de cet emprunt ainsi que de l'ensemble des intérêts, frais et accessoires afférents. Au 31 décembre 2009, le capital restant dû relatif à cet emprunt s'élève à ≤ 27.581 .

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2010

Avec certains administrateurs de la société (projet iCosmeceuticals)

Administrateurs concernés

M. Jean Michel Karam, président du conseil d'administration,

M. Bernard Courtois, administrateur,

M. Christopher Pelly, administrateur,

Mme Vera Strübi, administrateur.

Nature et objet

L'exercice 2009 a été particulièrement difficile poussant le groupe Memscap à ajuster constamment ses coûts et ses ressources afin d'être en adéquation avec les données économiques globales. Bien que la reprise progressive de l'activité observée dès le troisième trimestre 2009 ait permis de réduire significativement la consommation de trésorerie et que cette même tendance soit amenée à se poursuivre au cours de l'exercice 2010, le groupe Memscap ne peut pas prendre le risque de procéder seul aux investissements nécessaires au développement de sa filiale Intuiskin, malgré le fort potentiel que cette dernière activité présente. C'est dans ce contexte, que le conseil d'administration de votre société a autorisé en date du 16 avril 2010, le projet d'association capitalistique et opérationnelle entre votre société et la société iCosmeceuticals.

Modalités

Dans le cadre du projet de protocole d'investissement, la société iCosmeceuticals, nouvellement formée et dont l'actionnariat à l'issue de l'opération serait composé par certains dirigeants d'Intuiskin et de Memscap dont notamment MM. Jean Michel Karam, Bernard Courtois, Christopher Pelly et Mme Vera Strübi, associés à des investisseurs, dont CIC Vizille Capital Innovation et Sudinnova, procéderait à l'acquisition de 100 % des titres d'Intuiskin, filiale à 100 % de votre société, par voie d'apport en nature. Cette opération, pour les besoins de l'apport, serait basée sur les valorisations suivantes :

- une valorisation globale de la société Intuiskin de € 1.600.000 pour 100 % du capital et des droits devote,
- une valorisation globale de la société iCosmeceuticals de € 8.500.000 sur la base de capitaux propres ai moins égaux à € 2.500.000.

Sur la base de ce mode de valorisation et sous réserve de la conclusion des différents accords prévus par le protocole d'investissement, il serait attribué à votre société, en rémunération de l'apport de 100 % des titres d'Intuiskin, un nombre d'actions ordinaires nouvelles de iCosmeceuticals représentant, après réalisation de l'apport, 15,84 % du capital et des droits de vote de iCosmeceuticals. A l'issue de cette opération, le capital social de la société iCosmeceuticals serait composé, après apport des titres d'Intuiskin et sous réserve des derniers ajustements sur les parts des personnes physiques, comme suit :

- M. Jean Michel Karam : 36,45 %
- Memscap, S.A. : 15,84 %
- M. Christopher Pelly : 5,41 %
- Mme Vera Strübi : 5,41 %
- M. Bernard Courtois : 2,70 %
- Autres actionnaires : 34,19 %

Par ailleurs, votre société entrerait dans un contrat de licence exclusive avec la société iCosmeceuticals sur les actifs des Laboratoires La Licorne, dont la marque Ioma, sur la base duquel les Laboratoires La Licorne, filiale à 100% de votre société, recevrait des redevances sur la vente des produits cosmétiques et dermoceutiques Ioma, avec une clause de cession de ces actifs en faveur de la société iCosmeceuticals, à tout moment, par le paiement à votre société d'un montant de $M \in 3,5$ en numéraire.

Le dispositif contractuel qui sera mis en place en application des termes du protocole d'investissement est composé des éléments suivants :

- Protocole d'investissement entre votre société, Intuiskin, iCosmeceuticals et les Laboratoires La Licorne.
 Outre les modalités d'apport précédemment présentées, ce protocole inclut les différentes conventions ci-dessous.
- Convention de licence exclusive entre les sociétés Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals portant notamment sur la marque Ioma et autres droits de propriétés intellectuelles (marques et brevets) nécessaires à l'activité iCosmeceuticals. Les principaux termes de cette licence sont les suivants :

Parties : les sociétés Laboratoires La Licorne et iCosmeceuticals.

Nature de la licence : licence exclusive et transférable.

Durée : prise d'effet à la date de réalisation de l'opération pour une durée de vingt ans (ou toute durée supérieure légalement admissible).

Actifs concernés: portefeuille de marques et brevets détenus par les Laboratoires La Licorne y compris la marque Ioma

Rémunération : montant de redevance égal à 2 % du chiffre d'affaires net généré par la vente des produits Ioma.

Option d'achat : option d'achat sur l'ensemble des actifs sous licence exerçable à tout moment pour un montant de $M \in 3.5$.

- Convention de prestations de services généraux, financiers et comptables entre votre société, iCosmeceuticals et ses filiales. Les principaux termes de cette convention sont les suivants :

Parties: votre société, iCosmeceuticals et ses filiales.

Prestations visées : fourniture par votre société à iCosmeceuticals et ses filiales de services généraux (loyer, services téléphoniques et informatiques) ainsi que des prestations de nature financière et comptable et fourniture par iCosmeceuticals et ses filiales à votre société de services administratifs.

Durée: prise d'effet à la date de réalisation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois.

Rémunération : la facturation des services réciproques sera effectuée sur la base prix coutant, augmentés d'une marge de 5 %.

- Convention de garantie de passif entre votre société et iCosmeceuticals.

Aux termes de cette convention, votre société consentirait pour une durée de une année à compter de la date de réalisation de l'opération une garantie d'indemnisation couvrant l'ensemble des conséquences financières, des dommages et des coûts subis par iCosmeceuticals et/ou Intuiskin résultant d'une violation, d'une omission ou d'une inexactitude des déclarations effectuées par votre société et portant sur les éléments suivants : propriété des actions, constitution de la société, conformité à la loi, sincérité des comptes d'Intuiskin et de sa filiale Ioma Esthetics Institute au 31 décembre 2009, sûretés et engagements hors bilan, contrats significatifs et contrats avec le groupe Memscap, litiges entre les salariés et les dirigeants, baux, propriété intellectuelle, assurance. L'engagement financier de votre société au titre de cette garantie serait limité à € 250.000 avec une franchise de€ 25.000.

- Engagement de non-concurrence et de non-sollicitation entre votre société et les sociétés Intuiskin et iCosmeceuticals.

Votre société consentirait au profit des sociétés Intuiskin et iCosmeceuticals un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation d'une durée de cinq années à compter de la date de réalisation de l'opération portant sur les activités exercées par Intuiskin et iCosmeceuticals et notamment celles de conception, de commercialisation de solutions, produits et services relatifs aux applications grand public notamment dans le domaine de la dermatologie et de la cosmétique.

Ce dispositif est complété par un pacte d'associés entre votre société et iCosmeceuticals ainsi qu'un traité d'apport sous condition suspensive entre les sociétés Intuiskin et iCosmeceuticals.

A l'exclusion d'un administrateur, tous les membres du conseil d'administration de votre société sont concernés par cette convention. Ainsi, en application de l'article L. 225-40 alinéa 1 du Code de commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote et cette convention a été autorisée par l'unique membre du conseil d'administration non intéressé par l'opération.

Tel que mentionné ci-avant, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2010 sous la condition suspensive d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires prévue le 10 mai 2010. L'approbation de cette opération par l'assemblée générale du 10 mai 2010 aura pour effet à la fois la confirmation de l'autorisation du conseil et l'entrée en vigueur de ladite convention.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Memscap Inc.

a. Nature et objet

Votre société met à la disposition de sa filiale Memscap Inc. une licence d'exploitation portant sur certains brevets, savoir-faire et marques.

Modalités

Les redevances afférentes à cette licence d'exploitation s'élèvent à € 67.553 au titre de l'exercice 2009.

b. Nature et objet

Votre société a accordé à sa filiale Memscap Inc., en date du 29 août 2007, un abandon de créance d'un montant de € 1.214.879 assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Modalités

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc. après versement de ce remboursement demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin 31 décembre 2012 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

Aucun versement au profit de votre société, au titre de cette clause de retour à meilleure fortune, n'a été réalisé par Memscap Inc. au cours de l'exercice 2009.

c. Nature et objet

Afin d'apporter une aide à la filiale Memscap Inc., le conseil d'administration de votre société, en date du 26 août 2008, a autorisé un abandon de créance à hauteur des redevances de licence d'exploitation de brevets, savoir-faire et marques, prestations d'assistance et charges d'intérêts facturées au titre de l'exercice 2008 par votre société à sa filiale Memscap Inc.

Modalités

Le montant de cet abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune s'élève à € 1.225.279.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une période de cinq ans du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Selon cette clause, la filiale Memscap Inc. s'engage à reverser 20 % de son résultat net annuel à votre société à la condition expresse que les capitaux propres de Memscap Inc. après versement de ce remboursement demeurent positifs. La somme des remboursements réalisés par Memscap Inc. au bénéfice de votre société au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 est limitée au montant de l'abandon de créance initialement consenti par votre société à Memscap Inc. Le montant de l'abandon de créance non remboursé par Memscap Inc. à l'issue de la période de cinq ans prenant fin 31 décembre 2013 sera définitivement acquis par Memscap Inc.

Aucun versement au profit de votre société, au titre de cette clause de retour à meilleure fortune, n'a été réalisé par Memscap Inc. au cours de l'exercice 2009.

2. Avec les sociétés Memscap Inc, Memscap AS et Intuiskin S.A.S.

a. Nature et objet

Votre société apporte à ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. une assistance stratégique, commerciale et administrative. Les modalités d'assistance ainsi que les facturations émises par votre société envers les filiales concernées font l'objet de contrats de services.

Modalités

Les montants respectifs de ces facturations de services, incluant une marge de 5 %, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont les suivants :

Memscap Inc.: € 261.098
 Memscap AS: € 435.718
 Intuiskin S.A.S.: € 146.348

b. Nature et objet

Votre société accorde (ou bénéficie) au profit (ou de la part) de ses filiales Memscap Inc., Memscap AS et Intuiskin S.A.S. des (d') avances de trésorerie. Les modalités de ces avances, rémunérées au taux EURIBOR trois mois majoré de 0,5 %, font l'objet de contrats de prêt entre votre société et les filiales concernées.

Modalités

Les montants respectifs des intérêts financiers facturés par (ou à) votre société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	Intérêts financiers facturés à Memscap S.A. par ses filiales	Intérêts financiers facturés par Memscap S.A. à ses filiales			
Memscap Inc.		€ 203.366			
Memscap AS		€ 22.334			
Intuiskin S.A.S.	€ 29.216				
Total des intérêts financiers facturés	€ 29.216	€ 25.700			

Les montants bruts respectifs des avances accordées (reçues) par votre société au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	Avances accordées à Memscap S.A. par ses filiales	Avances accordées par Memscap S.A. à ses filiales
Memscap Inc.		€ 12.171.722
Memscap AS		€ 1.090.254
Intuiskin S.A.S.	€ 1.651.240	
Total des avances accordées	€ 1651.240	€ 13.261.976

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2009



Rapport du Président du conseil d'administration prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par MEMSCAP.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (www.middlenext.com) publié en décembre 2009 en tant que code de référence concernant l'élaboration du présent rapport. Ce code s'adresse principalement aux valeurs moyennes et petites (VaMPs - compartiments B et C d'Euronext Paris) et complète ainsi d'autres codes, notamment celui proposé par l'AFEP et le MEDEF, dont certaines recommandations ne leur sont pas adaptées. Le Code Middlenext contient des points de vigilance et des recommandations. Les points de vigilance rappellent les principales questions que le conseil d'administration doit se poser sur le bon fonctionnement de la gouvernance de la Société. Ils ne constituent pas des recommandations stricto sensu imposant en cas de non-respect une explication dans le présent rapport.

2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration comprenait 5 administrateurs.

Nom	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat			
Jean Michel Karam	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 28 juin 2004)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009			
Joël Alanis	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013			
Bernard Courtois	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013			
Christopher Pelly	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013			
Vera Strübi	Administrateur indépendant	21 juin 2007	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012			

Le conseil d'administration a pris acte en date du 27 juillet 2009 de la démission de Monsieur Sverre Horntvedt de son poste d'administrateur indépendant. Cette démission est motivée par le fait que Monsieur Sverre Horntvedt a été nommé président de la société norvégienne SENSONOR AS, spin-off spécialisé dans le secteur des MEMS de la société INFINEON. La société SENSONOR AS étant fournisseur du groupe MEMSCAP, la position d'administrateur de Monsieur Sverre Horntvedt de MEMSCAP SA pouvait de ce fait être en conflit d'intérêt avec sa position de président de la société SENSONOR AS.

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration est composé pour plus de 80% par des administrateurs indépendants. « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF).

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean Michel Karam et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président et chaque membre reçoit au préalable la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En 2009, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence effective a été de 88%. Le taux de présence et de représentation a été de 88%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Lors du conseil d'administration du 26 mars 2010 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2009, les membres du conseil d'administration se sont déclarés très satisfaits de l'interaction avec les commissaires aux comptes de la Société dont la participation aux réunions du conseil ainsi que les avis et remarques, sont particulièrement utiles à la Société.

2.2. Le comité stratégique

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société;
- Business plans;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2009.

2.3. Le comité des rémunérations

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009 afin d'aborder le suivi des implémentations des nouvelles réglementations AMF et AFEP/MEDEF ainsi que la rémunération des membres du management, y compris la discussion du plan l'émission d'options de souscription d'actions, lors de la fenêtre d'émission ordinaire annuelle en février (Plan de février 2010).

Il est par ailleurs rappelé que la Société applique les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

2.4. Evaluation organisée du fonctionnement du conseil d'administration

Compte tenu de la taille de la Société et de sa volonté de conserver un mode de fonctionnement souple, il n'existe pas de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration comme préconisé par les recommandations Middlenext. Toutefois, le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs

quantitatifs tels que la fréquence des réunions ou les taux de présence et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

2.5. La direction générale

La direction générale de MEMSCAP est assurée par le Président du conseil d'administration. Le Président directeur général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi et les statuts.

2.6. Participation des actionnaires aux assemblées générales

Il est renvoyé aux dispositions des articles 24 à 30 des statuts de la Société qui définissent ces modalités.

3. LE CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL

3.1. Objectifs et référentiel

Depuis sa création, MEMSCAP a mis en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- Mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques.
- Fiabiliser le déroulement de ses processus et prévenir les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.
- Respecter les règles de fonctionnement internes.
- Respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures applicables à la société MEMSCAP ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société et présenté au conseil d'administration du 26 mars 2010 qui l'a approuvé.

Dans le cadre de la définition de ses procédures et de l'organisation de son contrôle interne, la Société s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

3.2. Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Compte tenu de son développement et de ses implantations géographiques, MEMSCAP est structurée en trois pôles d'activités (Business Units) disposant de fonctions support sous la supervision directe de la direction générale.

Sous la responsabilité du Président, la direction générale compte les membres suivants :

- Monsieur Yann Cousinet, Directeur administratif et financier,
- Monsieur Steve Wilcenski, Directeur Division Produits sur mesure,
- Monsieur Jan Hallenstvedt, Directeur Division Produits standards.

Une réunion de l'ensemble des membres de la direction générale est tenue chaque trimestre. Sont analysés les indicateurs de gestion clefs de l'activité de MEMSCAP, le suivi du plan et des budgets ainsi que l'ensemble des éléments présentant une importance significative au regard de l'actualité de la Société. Par ailleurs, les directeurs de divisions rapportent hebdomadairement de l'avancement de leur activité (notamment commerciale) au Président.

3.3. Les procédures du contrôle interne opérationnel

Des mesures et procédures de contrôle interne ont été mises en place pour prévenir tout particulièrement les risques majeurs auxquels est exposée la société MEMSCAP, dont les risques liés à l'activité. Ces mesures sont appliquées dans tout le Groupe. Les principales mesures et procédures concernent :

L'innovation

Grâce à ses efforts de recherche interne, ses partenariats ainsi que ses opérations d'acquisitions, MEMSCAP dispose d'un accès aux technologies les plus innovantes à ce jour relatives au secteur des MEMS.

La qualité

MEMSCAP porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Le suivi commercial réalisé par la direction de la Société permet de prendre en compte les besoins exprimés dans l'offre proposée notamment en développant des produits et services à valeur ajoutée.

MEMSCAP a mis en œuvre dans tous ses sites de production des normes de qualité nécessaires à la réalisation efficace des missions associées. Dans ce cadre, le site de la Caroline du Nord opère sous la norme TL900 et le site Norvégien opère sous les normes ISO avec en sus des certifications médicales et avioniques.

Enfin, MEMSCAP a lancé un programme de qualité globale incluant IntuiSkin, la Recherche et le Développement ainsi que la direction générale. MEMSCAP, S.A. et sa filiale IntuiSkin, spécialiste des technologies de la peau, ont ainsi obtenu la certification ISO 9001 : 2000 en septembre 2007.

La propriété industrielle

MEMSCAP est titulaire de plus de 100 brevets, dépôts de brevets, licences et marques. La Société entend maintenir sa politique d'enregistrement des brevets associée à une fonction de veille spécifique afin de protéger et de faire respecter ses droits propriétaires. Par ailleurs, la Société procède annuellement à un tri sélectif de son portefeuille de brevets et marques afin de garder les brevets et les marques les plus utiles et d'éviter des dépenses inutiles.

Les procédures de contrôle des filiales

MEMSCAP est l'unique actionnaire de l'ensemble de ses filiales. Le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par :

- La présence dans les filiales significatives d'un directeur opérationnel, rapportant directement à Jean Michel Karam,
 Président Directeur général de MEMSCAP et d'un contrôleur financier. Ce dernier est sous l'autorité directe du Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des filiales (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) établi par la filiale et adressé au Président et au Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Des réunions de gestion régulières entre les membres de la direction générale de MEMSCAP et les directeurs opérationnels des différentes filiales.

Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé et homogène en vigueur au sein de la société mère MEMSCAP.

Le contrôle juridique

Le contrôle juridique porte sur plusieurs axes :

- Secrétariat général : Dans ce cadre, le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier établissent la convocation des conseils d'administration et des assemblées générales et dresse les procès verbaux de chaque réunion.
- Clients et fournisseurs: La relation avec les clients et les fournisseurs de MEMSCAP démarre généralement par un accord de confidentialité établi et négocié avec le client ou le fournisseur concerné. Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier négocient et concluent en collaboration avec le Directeur Opérationnel concerné les contrats de développement, de licence, de production, de commercialisation et de fourniture résultant de l'accord commercial avec le client ou le fournisseur.
- Support pour les opérations financières : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier travaillent avec les conseils externes (cabinet d'avocats ou de conseil, les banques d'affaires, etc.) pour la rédaction des documents juridiques concernant les transactions (augmentations de capital, acquisitions, etc.).
- Gestion du contentieux : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier ont la responsabilité de gérer la phase de précontentieux ainsi que de coordonner l'activité des avocats de la Société dans la phase du contentieux.
- Brevets et propriété intellectuelle : Le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier veillent à la protection de la propriété intellectuelle de MEMSCAP, en collaboration avec les cabinets d'avocats spécialisés, et à rédiger les contrats de licence de brevets ou à lancer les poursuites judiciaires si nécessaire.

Les collaborateurs

Les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect de règles d'éthique générale fixées au niveau de l'entreprise incluant la confidentialité, le respect du client, le respect du principe de propriété des résultats.

Organisation de l'information

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes.

4. LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

4.1. Les acteurs du contrôle interne comptable et financier

La direction financière de MEMSCAP, placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier comprend :

- un service comptable,
- un service des ressources humaines,
- un contrôleur financier au sein de chaque unité opérationnelle.

Cette organisation permet de fixer des objectifs budgétaires puis de centraliser mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites supra, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Elles sont décrites dans les pages suivantes ainsi que la nature des relations entretenues avec l'audit externe.

Le Directeur administratif et financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la direction générale et le conseil d'administration de la Société.

4.2. Comptabilité / Finances

MEMSCAP est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Le service comptabilité passe les écritures, établit la balance générale et prépare les déclarations comptables sociales.

En conformité avec le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, la société MEMSCAP publie ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 suivant les normes comptables internationales (IFRS). Dans ce cadre, la direction financière de la Société définit et met en œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration de comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

4.3. Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé par le conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

Un reporting mensuel sur les indicateurs clés de gestion ainsi qu'un reporting trimestriel et semestriel détaillé permettent la centralisation et l'analyse des performances des différentes entités du Groupe MEMSCAP.

4.4. Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe MEMSCAP. Les états financiers des filiales sont centralisés en format local puis retraités afin d'harmoniser les comptes locaux avec les principes comptables du Groupe.

Les états financiers de chaque filiale sont analysés, et éventuellement corrigés, par la direction financière avant d'être importés dans la consolidation.

4.5. Trésorerie

MEMSCAP adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont essentiellement placés en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros, en dollars US et en couronne norvégienne et concentrées dans des institutions financières de tout premier plan.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,

d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la société mère.

4.6. Communication financière et relations investisseurs

Seuls deux personnes sont habilitées dans le Groupe à communiquer avec les investisseurs : le Président Directeur général et le Directeur administratif et financier. Les communiqués de presse sont rédigés par ces derniers qui assurent la mission de communication du Groupe.

Pour la communication sur les produits et les services de la société, cette mission est réalisée conjointement avec les Directeurs opérationnels concernés.

La mission de la communication intègre l'établissement et la diffusion :

- des communiqués de presse,
- du rapport annuel,
- des brochures de la Société et des produits,
- du site web de la Société.

Cette communication est réalisée en respect de la réglementation en vigueur pour la diffusion des informations ainsi que pour les déclarations exigées par les autorités de marché.

5. AUDIT EXTERNE

Conformément aux dispositions légales, les comptes du Groupe MEMSCAP sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an.

6. ACTIONS REALISEES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 ET PLANS D'ACTION POUR LES EXERCICES A VENIR

La Société a complété sur l'exercice 2009 ses procédures de contrôle qualité afférentes à l'activité IntuiSkin en visant notamment une intégration amont renforcée des fournisseurs au sein de ce process.

L'exercice 2010 sera quant à lui axé vers un renforcement du contrôle opérationnel des filiales américaine et norvégienne du Groupe avec la nomination d'un Directeur des opérations en date du 4 janvier 2010, pleinement dédié à cette mission et rapportant directement au Président directeur général.

Jean Michel KARAM
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2009

PHILIPPE MACHON

445, rue Lavoisier 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit

Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Memscap

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Memscap et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON

ERNST & YOUNG Audit

Lionel Denjean

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

(Article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Ernst & Young Audit				Philippe Machon				
	Montants		%		Montants		%		
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
- Memscap S.A.	48	46	54%	52%	17	17	50%	55%	
- Filiales intégrées globalement	41	43	46%	48%	17	14	50%	45%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes									
Sous total	89	89	100%	100%	34	31	100%	100%	
Autres prestations									
Juridique, fiscal, social									
Autres									
Sous total									
Total	89	89	100%	100%	34	31	100%	100%	